

Francs-comtois et



République

Documents réunis par les Services éducatifs des archives départementales du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, des archives municipales de Belfort, de Dole, de Montbéliard, de Pontarlier et de Saint-Claude et du diocèse de Besançon.

Les Francs-Comtois et la République entre 1848 et 1945

LE RÉGIME RÉPUBLICAIN EN FRANCE est aujourd'hui en place depuis plus d'un siècle et demi – avec une brève interruption – et peut sembler presque naturel. Cependant il n'en est rien, et l'histoire de cette période le montre bien, qui fait état des difficultés, résistances, hésitations tout autant que de l'enthousiasme et de la mise en place des piliers que nous connaissons encore aujourd'hui.

L'exhaustivité n'est pas recherchée ici, au profit d'une vision au prisme des programmes scolaires, dont sont inspirées les thématiques qui composent le dossier. En effet celui-ci a pour but en premier lieu une utilisation pédagogique, par exemple l'illustration locale d'événements étudiés à l'échelle nationale. Cela explique que les résultats des élections ont peu de place dans les documents présentés, au profit de contenus évoquant davantage l'application du régime et des principes républicains (thèmes 4 et 5), les rapports contrariés entre autorités et population (thèmes 3 et 7), l'organisation pratique et symbolique de la vie politique républicaine (thèmes 2 et 6). Une place particulière est faite à la II^e République entre 1848 et 1852 (thème 1), et aux relations des Églises avec l'État républicain (thème 8). Enfin le dossier se clôt par l'évocation du parcours de cinq personnalités franc-comtoises plus ou moins connues, qui illustrent l'attachement à l'idée républicaine, à ses valeurs, et la diversité avec laquelle cela peut se concrétiser en fonction des personnes et des époques.

Si les relations de la population en Franche-Comté – dans ses limites actuelles – avec la République sont diverses, leur évolution au cours des cent ans considérés ne les distingue que peu du reste du pays. Une partie de l'opposition libérale du milieu du XIX^e siècle soutient les idées républicaines, alors que l'influence de Charles Fourier et Pierre-Joseph Proudhon, tous deux nés et éduqués à Besançon, n'apparaît guère dans les documents d'archives présentés ici. Il est possible néanmoins d'esquisser quelques spécificités par département, circonscription qui est le cadre d'action essentiel de l'État durant ce siècle. À ce sujet rappelons que le Territoire de Belfort fait partie du Haut-Rhin jusqu'en 1871 ; il est marqué ensuite assez vite par un fort républicanisme. Cet attachement se retrouve dans le Jura, où les élections de 1869 voient déjà la victoire des candidats défendant la République, contrairement aux autres territoires où l'on peut observer un « âge d'or pour les notables » jusqu'aux années 1870 (Jean-Luc Mayaud). Après cette date en effet, une poussée républicaine se confirme dans toute la région, avec la constitution de fiefs radicaux comme à Belfort, où ils domineront la vie politique même en 1919, alors que onze des quinze sièges de députés des quatre départements franc-comtois font partie du Bloc national. Ni l'affaire Dreyfus ni la Première Guerre mondiale, pas plus ici qu'ailleurs, n'ont en effet remis en cause l'attachement républicain des Franc-Comtois, qui se sont massivement ralliés, les catholiques compris. En Haute-Saône les électeurs – rappelons qu'il n'y a pas d'électrices - restent longtemps attachés à leurs notables, davantage qu'aux Républicains qui pendant un temps sont ceux qui bousculent l'ordre établi. Autre étape importante de l'évolution politique, la coalition du Front populaire ne remporte pas de succès en Franche-Comté où quatre des quinze députés seulement y sont rattachés ; François Peugeot, un homme de droite, est même élu à Montbéliard, ville ouvrière, à cette date. Dans le Haut-Doubs la force du sentiment religieux freine probablement la pleine et rapide intégration républicaine, surtout lorsqu'elle s'affirme trop fortement laïque ; cette intégration se concrétise cependant, comme partout.

Entre 1848 et 1945 en effet les Franc-Comtois se révèlent des républicains modérés et patriotes, plutôt hostiles aux extrêmes. L'influence relativement faible du mouvement ouvrier, dans l'ensemble tardif et marqué par le paternalisme, l'explique en partie. La variété des documents présents dans ce recueil permet, nous l'espérons, de se faire une idée assez juste de cette relation apaisée avec l'idée républicaine, et de contribuer à la formation historique et citoyenne de nos élèves.

Emmanuel Divo

🌀 Sommaire 🌀

🌀 Les Francs-Comtois et la République entre 1848 et 1945

🌀 1848-1851, la Seconde République (documents 1 à 12)

Dépêche télégraphique relatant les événements de février 1848
Proclamation des habitants de Conliège aux Parisiens, 28 février 1848
Affiche annonçant l'adoption de la devise et du drapeau républicains, 1848
Délibération du conseil municipal de Pontarlier au lendemain de la proclamation de la République, 3 novembre 1848
Affiche de mars 1848 annonçant la participation des citoyens d'Arc-et-Senans aux futures élections
Affiche pour les élections législatives, 1848
Résultats de l'élection du Président de la République à Belfort, décembre 1848
Liste de surveillance policière en Haute-Saône en 1848
Révocation de l'agent de police de Montbéliard, 1848
Gravure de la bénédiction des drapeaux de la garde nationale à Besançon, 4 mai 1849
Récit de la visite présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte à Besançon en août 1850
Affiche annonçant la visite présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte dans le Jura en août 1850
Lettre de demande de réparation d'une veuve de victime du coup d'État de 1851, 1882

🌀 Les pratiques électorales (documents 13 à 25)

Cartes d'électeur, 1852
Bulletins de vote, 1910
Décret de nomination du maire et des adjoints de Pontarlier par le Président de la République, 24 juillet 1852
Article sur l'élection des maires par les conseils municipaux, 2 avril 1882
Diplôme d'élu au conseil municipal, 1884
Demande d'emplacement d'affichage de l'Union Républicaine, 24 septembre 1934 et affiche électorale vers 1880
Tracts du candidat aux législatives Paul Vuillard, avril 1936
Affiche anarchiste pour les législatives, 1902
Une du journal *Le Fouet* lors des élections législatives, 1902
Décision du Conseil d'État sur la validité d'élections cantonales, 1889
Affiche d'un candidat aux élections cantonales, 1908
Circulaire aux maires du département du Doubs sur les opérations électorales, 1913
Annonce d'une conférence sur le vote des femmes dans le journal *La Frontière*, 28 juin 1914

🌀 Le maintien des oppositions (documents 26 à 35)

Portrait du duc d'Orléans
Brochure de la section régionale des Camelots du roi, mai 1909
Rapport de police sur des dégradations royalistes à Vesoul, 1909
Tracts des Camelots du roi en 1910 et de l'Action française en 1932
Rapport de police au sujet de propagande monarchiste à Belfort, 1935
Rapport du préfet de la Haute-Saône sur l'interdiction de la vente des portraits du Prince Impérial, 1874
Le Père Peinard : la presse anarchiste contre la République, 1893
Affiche anarchiste à Saint-Claude, 1903
Affiche anti-cartelliste, 1924
Affiche annonçant une réunion d'antifascistes à Besançon, septembre 1934

🌀 Grandes lois et libertés républicaines (documents 36 à 45)

Pétition contre les congrégations religieuses au conseil municipal Pontarlier, 1881
Carte postale de l'école de Macornay, début xx^e siècle
Recensement des élèves à scolariser après les lois scolaires à Macornay, 1882
Esquisses de matériel scolaire établies pour l'école de Florimont, 1882
Notice sur les absences scolaires et constat d'absence à Belfort, années 1930
Supplément illustré du journal *La Petite France de l'Est*, 1885
Revendication des ouvriers boulangers de Pontarlier pour l'application de la loi des 40 heures en décembre, 1937
Délibération du conseil municipal de Pontarlier à propos de la loi sur le repos hebdomadaire, 1906
Vœu du conseil municipal d'Audincourt à propos de la loi sur le repos hebdomadaire, 1906
Télégramme annonçant la signature des accords de Matignon, 1936
Photographies illustrant les congés payés, 1936
Lettre d'une employée du Territoire de Belfort au sujet des congés payés, 1936

🔗 Victoire et affirmation de la République (documents 46 à 57)

Rapport de police pour l'anniversaire de la République à Besançon, septembre 1871
Déclaration des députés d'extrême gauche contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine, 18 février 1871
Petit catéchisme électoral, 1877
Médailles de l'Assemblée nationale, 1879
Liste de surveillance des facteurs en Haute-Saône
Rapport sur la célébration du centenaire du 5 mai 1789 dans le village d'Aveney, 1889
Affiche et photographie stéréoscopique de la visite officielle du Président de la République, 1890
Portrait du Président de la République Sadi Carnot
Invitation, programme et diplôme pour le banquet des maires lors de l'exposition universelle de 1900
Affiche pour le centenaire de la République française à Dole, 1892
La place de la République à Belfort : le plan du quartier en 1900 et le premier préfet en 1922
Photographie prise un 14 juillet avant 1914 à Belfort

🔗 Lieux et symboles (documents 58 à 67)

Souscription pour la plantation d'un arbre de la Liberté à Belfort, mai 1848
Liste du mobilier envoyé à la mairie d'Arc-les-Gray, 1886
Plan de la façade de la maison commune de Remoray, 1888
Photographie actuelle du buste de Marianne à Chatelneuf, 1884
Demande d'un buste de Marianne par la municipalité de Cintrey, 1904
Maquette de la statue du monument aux morts de la guerre de 1870 à Montbéliard, 1906
Carte postale de l'inauguration d'une statue de Victor Hugo à Besançon, 1902
Carte postale du buste de Marianne sur une fontaine à Poligny, 1907
Carte postale du monument du centenaire de la Révolution à Saint-Claude, 1889
Discours du colonel américain Hackett lors des célébrations du 14 juillet 1918 à Ornans

🔗 Les républicains sans la République (documents 68 à 75)

Courrier de la municipalité de Montbéliard au préfet au sujet de l'abattage des arbres de la liberté, Montbéliard, 1852
Lettre et carte postale au sujet de l'enlèvement de la Marianne de Jussey, 1852
Lettre concernant la surveillance des opposants républicains dans le Jura sous le Second Empire, 1857
Message codé hostile à l'empire à Vesoul et son décryptage, 1861
Lettre de la gendarmerie impériale au sous-préfet de Belfort, 1863
Tract de la Résistance, 1942
Ordre d'arrestations préventives dans le Doubs par la police avant l'anniversaire de la bataille de Valmy, 1942
Journal clandestin *Croix de Lorraine*, 1944

🔗 La République et le fait religieux (documents 76 à 89)

Courrier au sujet de la prière pour la rentrée des Chambres, 1877
Subventions aux cultes dans le budget municipal de Montbéliard, 1884
Lettre de l'évêque au maire de Saint-Claude au sujet d'incidents lors du carnaval, 20 février 1890
Lettre du Président du Conseil à l'archevêque de Besançon, 1902
Rapport décrivant la conférence d'une société de républicains chrétiens à Besançon, janvier 1898
Article du journal *La Frontière*, 5 octobre 1905
Photographie et article du *Courrier de la Montagne* relatant les incidents lors de l'inventaire à Doubs, 1906
Photographies prises lors de la querelle des inventaires dans le Jura, 1906
Lettre du préfet à l'archevêque et carte postale au sujet de l'inventaire de la cathédrale Saint Jean de Besançon, 1906
Documents de création de l'association culturelle israélite de Lure, 1906
Extrait du registre de délibération du conseil municipal de Chauvignelles au sujet des emblèmes religieux dans les écoles, 1906
Documents sur « l'affaire » de Gouhenans, 1912-1913
Lettre de plainte contre la « montre du Christ » de l'entreprise Lip, 1910
Article du journal *La Croix de Belfort* à la veille des élections municipales, 5 mai 1935

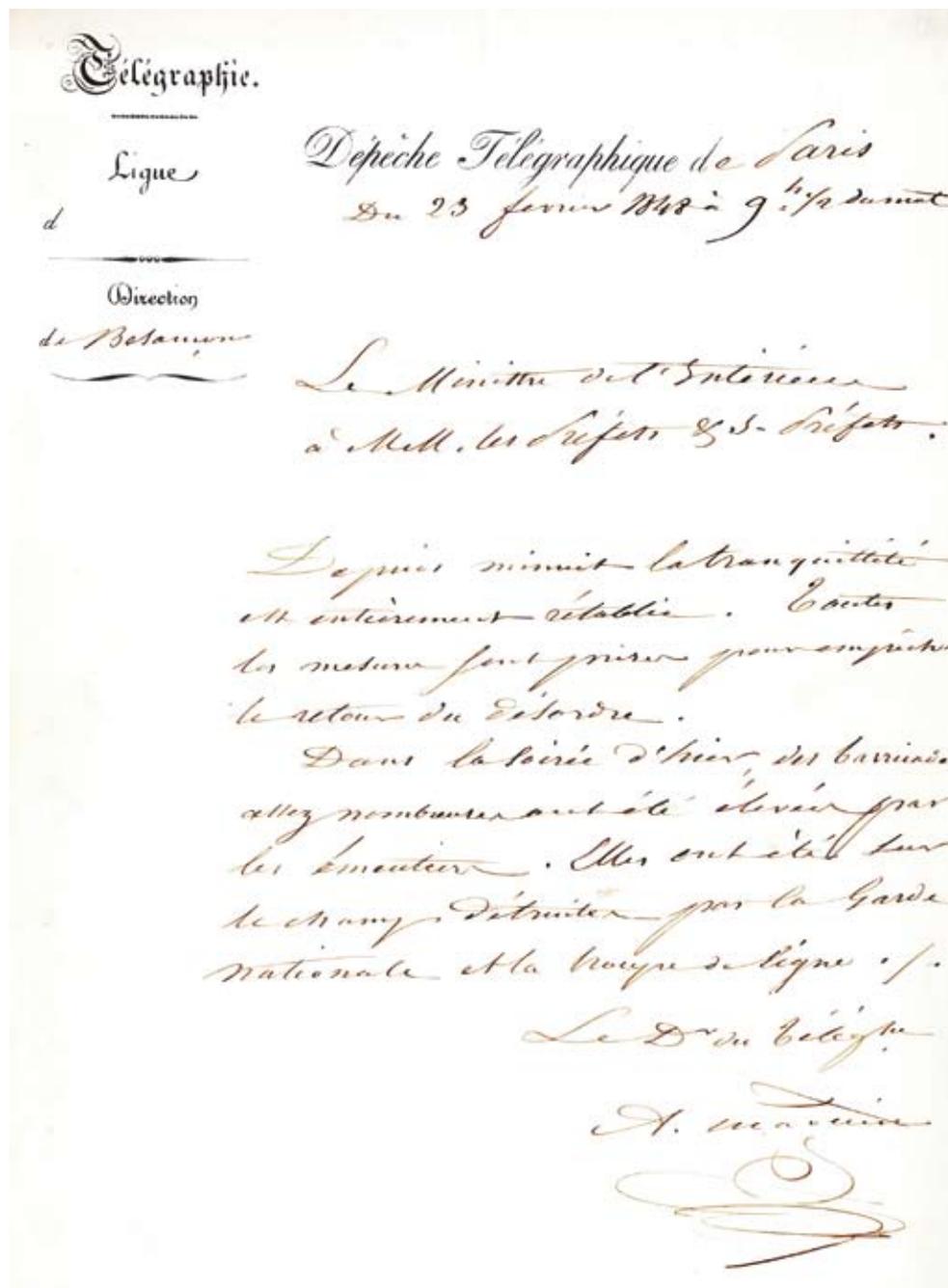
🔗 Parcours de républicains comtois (documents 90 à 94)

Jules Grévy (1807-1891)
Jules Viette (1843-1894)
Charles Couyba (1866-1931)
Léonel de Moustier (1882-1945)
Ludovic-Oscar Frossard (1889-1946)

🔗 Listes des documents par services d'archives

🔗 Liste des contributeurs

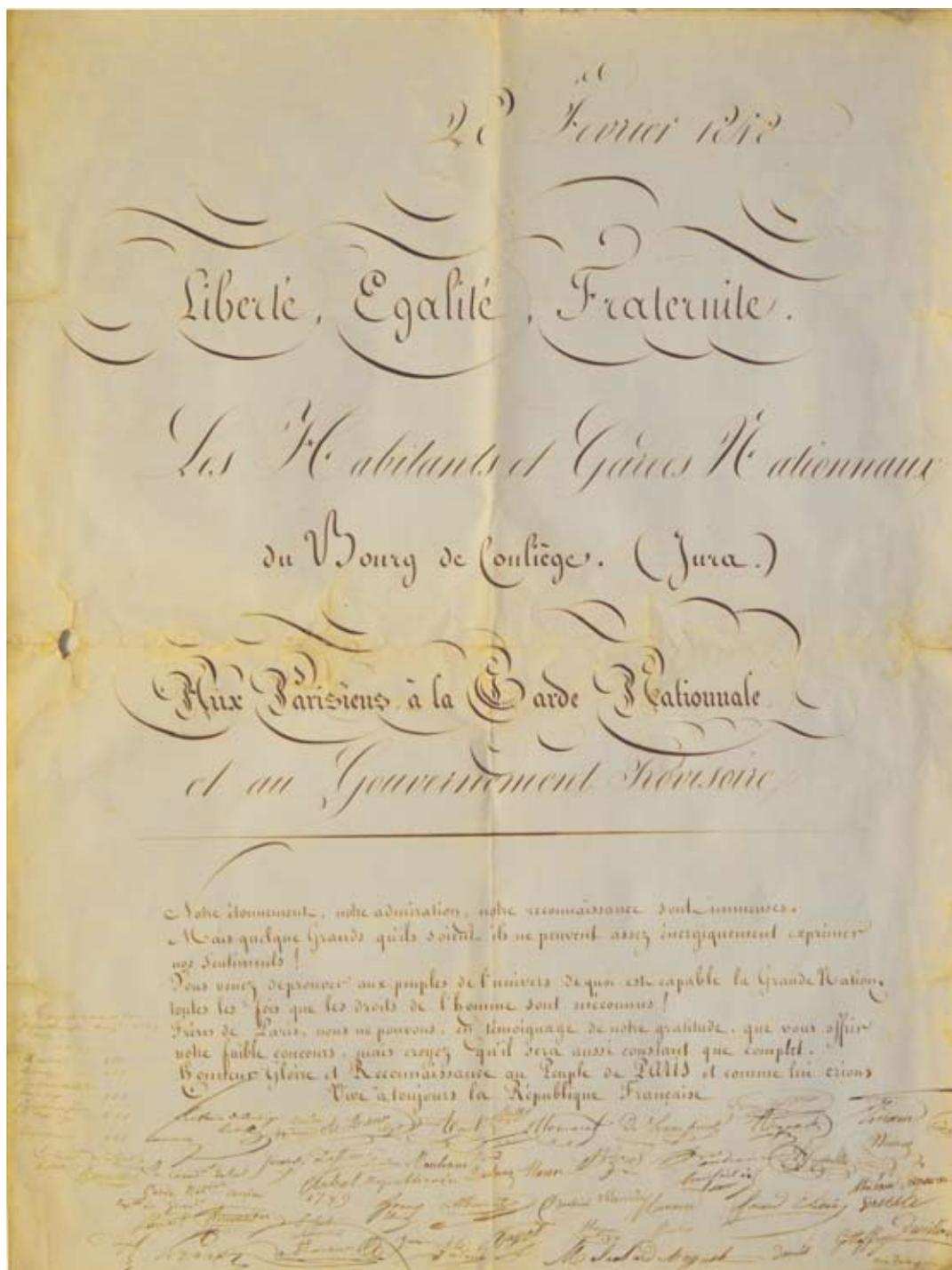
Dépêche télégraphique relatant les évènements de février 1848



AD Haute-Saône, 14 M 8

La Révolution de 1848 se déroule à Paris du 22 au 25 février 1848. Sous l'impulsion des libéraux et des républicains, le peuple de Paris, à la suite d'une fusillade, se soulève et parvient à prendre le contrôle de la capitale. Louis-Philippe, refusant de faire tirer sur les Parisiens, est donc contraint d'abdiquer en faveur de son petit-fils, Philippe d'Orléans, le 24 février 1848. Le même jour, la Seconde République est proclamée par Alphonse de Lamartine, entouré des révolutionnaires parisiens. Le soir du 24 février, un gouvernement provisoire est mis en place, mettant ainsi fin à la monarchie de Juillet. Cette dépêche télégraphique du ministre de l'Intérieur adressée aux préfets et sous-préfets le 23 février 1848 à 9 h 30 du matin, indique le retour à une situation calme après les émeutes et barricades de la veille.

Proclamation des habitants de Conliège aux Parisiens, 28 février 1848



AD Jura, 3 Fi 2755

Dès les événements parisiens connus en province, des communautés manifestent leur enthousiasme à la proclamation de la République et leur reconnaissance au peuple parisien. Ces textes montrent l'adhésion à l'idée républicaine – 168 signataires pour 312 ménages à Conliège –, la conscience de l'universalité des valeurs portées par la République et témoignent souvent des espoirs mis dans la République par les plus modestes pour obtenir des améliorations sociales, faisant de certaines de ces proclamations de véritables cahiers de doléances adressés au gouvernement provisoire.

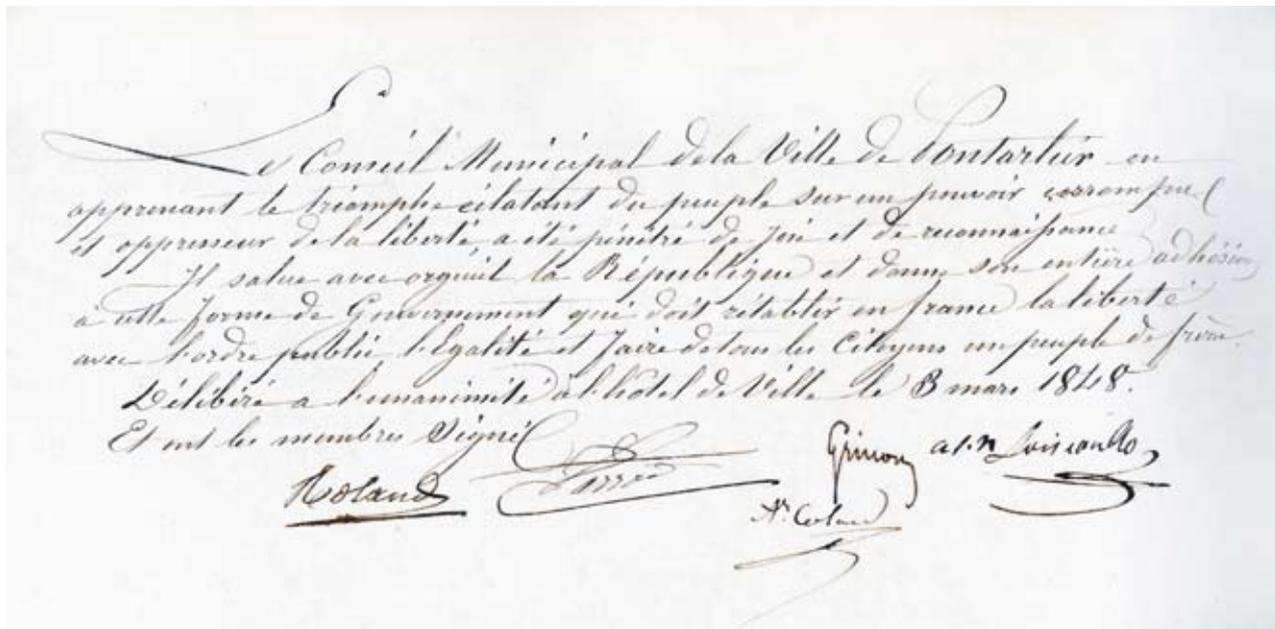
Affiche annonçant l'adoption de la devise et du drapeau républicains, 1848



AD Jura, Mp 7

La question du drapeau national est débattue le 25 février 1848 à l'hôtel de ville de Paris. Les libéraux sont favorables au maintien du drapeau tricolore révolutionnaire tandis que les socialistes souhaiteraient voir adopter le drapeau rouge, symbole de la répression dont le peuple a été victime. L'intervention de Lamartine fait pencher la balance vers le drapeau tricolore mais dans un premier temps, c'est un drapeau bleu-rouge-blanc qui reprend l'ordre des couleurs arborées lors de la fête de la Fédération en 1790. Un nouveau décret le 5 mars 1848 rétablit définitivement le drapeau bleu-blanc-rouge de la Convention comme drapeau national. Quant à la devise révolutionnaire « Liberté-Égalité-Fraternité », après une éclipse durant l'Empire et la Restauration, elle revient en grâce dans les milieux républicains après 1830 pour être définitivement adoptée en 1848.

Délibération du conseil municipal de Pontarlier au lendemain de la proclamation de la République, 3 novembre 1848



AM Pontarlier, 1 D 11

Paysans, ouvriers, bourgeois, prêtres, bénissant «les arbres de la Liberté», accueillent avec enthousiasme cette République du peuple. Le conseil municipal de Pontarlier ne déroge pas à cet élan d'optimisme à travers cette déclaration officielle très appuyée du 3 mars 1848, au lendemain de la suppression de la peine de mort (26 février) et de la proclamation du suffrage universel (1^{er} mars).

Mais, dans le contexte d'une grave crise économique et après les journées de juin (insurrection ouvrière à Paris réprimée avec violence), l'esprit républicain s'affaiblit considérablement. Et à Pontarlier, la commission administrative qui siège en attendant les élections municipales de juillet se félicite du retour de l'ordre à Paris. Le régime perd l'appui du peuple en quelques mois. Le pouvoir va revenir aux notables.

Affiche de mars 1848 annonçant la participation des citoyens d'Arc-et-Senans aux futures élections

DEPARTEMENT DU DOUBS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DU DOUBS.

AUX MAIRES.

Citoyens Maires,

Vous me transmettez, depuis quelques jours, des délibérations par lesquelles, dans plusieurs communes, les conseils municipaux ont voté des fonds à prendre dans la caisse municipale pour être distribués à titre d'indemnité de frais de déplacement aux électeurs qui se rendront au chef-lieu de canton, le 9 avril prochain, pour la nomination des Représentants du Peuple.

Un pareil emploi des deniers communaux serait peu régulier et peu convenable, surtout s'il devait profiter aux citoyens qui ont de l'aisance. Là où les populations sont animées des sentiments d'une vraie fraternité républicaine, les ressources de la caisse municipale sont soigneusement réservées pour les dépenses légales de la commune, et des souscriptions, des cotisations volontaires viennent spontanément en aide aux électeurs sans fortune, hors d'état de subvenir eux-mêmes aux frais de voyage et de séjour que peut entraîner leur présence à l'Assemblée électorale.

Je m'empresse à ce sujet de porter à votre connaissance la résolution générale et digne des plus grands éloges que viennent de prendre les citoyens d'Arc-et-Senans. Vous la trouverez dans le procès-verbal ci-après de la séance tenue, le 26 mars, par le Comité électoral de cette commune. Veuillez, citoyens Maires, donner à ce procès-verbal toute la publicité qu'il comporte et qu'il mérite. Je vous envoie à cet effet des imprimés en placards. Il est vivement à désirer, il serait louable à un haut degré que les mêmes dispositions fussent faites sur tous les points du département situés à plus de 3 kilomètres du chef-lieu cantonal. Dans les communes où des manifestations aussi patriotiques auroient eu lieu, si les souscriptions et cotisations volontaires n'ont pas suffi pour le paiement intégral des subsistances achetées et consommées, les conseils municipaux pourront combler le déficit par un vote de fonds de la caisse municipale, et alors j'approuverai volontiers un crédit spécial ainsi ouvert.

Saluez et fraternité.
Le Commissaire de la République, C. FAIVRE.

COMMUNE D'ARC-ET-SENANS. — Comité électoral républicain.

Séance publique du 26 mars 1848.

Dans sa séance de ce jour, le Comité a porté à la connaissance des citoyens électeurs, réunis à la maison commune au nombre de plus de cent, les noms des nouveaux candidats qui se mettent sur les rangs pour la représentation nationale.

Le Comité a décidé qu'il serait immédiatement pris des renseignements sur les antécédents politiques des nouveaux candidats.

Après avoir donné lecture des diverses pièces qui lui ont été adressées tant par le citoyen Commissaire du Gouvernement provisoire, que par les Comités électoraux du département, et avoir donné aux Citoyens électeurs assemblés toutes les instructions nécessaires sur la nature du grand acte de souveraineté qu'ils auront prochainement à exercer au chef-lieu de leur canton, le Citoyen Président charge un des membres du Comité de faire part aux assistants des mesures que le Comité croit devoir proposer pour assurer que la totalité des électeurs se rende au chef-lieu de canton le jour fixé pour les élections générales.

Le membre du Comité désigné a pris la parole en ces termes :

« **Faibles,**

« Le jour des élections approche, et l'empressement que vous mettez à suivre nos séances nous prouve assez combien vous êtes tous disposés à ne pas manquer au rendez-vous qui nous est donné pour le 9 avril au chef-lieu de canton. Malheureusement l'hiver a été long et rude, beaucoup d'entre vous sont restés sans travail et ne pourraient, qu'en s'imposant des sacrifices au-dessus de leurs ressources, supporter les frais d'un déplacement d'une journée, à trois lieues de leur domicile. C'est avec un vif regret que nous aurions vu que la majeure partie d'entre vous, dont nous connaissons les énergiques sentiments d'amour pour la patrie, et de confiance dans la République, fussent privés, faute de quel-

« que argent, de venir avec nous manifester leur dévouement à la cause sacrée de la patrie.

« Pour remédier à cet état de choses que nous considérerions comme une calamité, s'il devait avoir lieu, nous avons trouvé un moyen bien simple qui ne doit humilier personne, puisqu'il résume en lui les deux grands principes d'Egalité et de Fraternité. Nous avons calculé qu'en achetant un muid de vin, 500 livres de pain, une meule ou deux de foin, nous pourrions nourrir les 400 électeurs dont la commune se compose, au prix minimum de 55 centimes par homme.... Etes-vous disposés à adopter cette mesure ? »

« **Une multitude de voix.** « Oui ! oui ! très-bien ! »

« **Une voix.** « Où trouvera-t-on une salle pour loger une pareille multitude ? »

« **Une autre voix.** « Nous nous établirons en plein air. — Ce sera la loi ! »

« **Une voix.** « DIEU PROTEGE LA RÉPUBLIQUE. »

« **Une voix dans la foule.** « Et les vieillards ? et les invalides ? »

« **Un membre du Comité.** « Tous viendront avec nous. — Tous ne formeront qu'une seule famille. — On placera les vieillards sur des voitures qui seront payées sur le fonds commun. »

« **Plusieurs voix.** « Non ! non ! Le surplus de l'argent, s'il en reste, sera donné aux plus nécessiteux. »

Au même moment, plusieurs laboureurs s'empressent de mettre gratuitement leurs voitures et leurs chevaux à la disposition du Comité pour le transport des vieillards. — La joie est à son comble.

Lorsque le silence est un peu rétabli, le Président du Comité annonce que la souscription sera ouverte le lundi 23 mars, à la maison commune.

Par Membres du Comité électoral,
Signé LAVAISE, Président, THIBIET, POGONCER, BERTHEY DE PERMEL.

Revue de l'Imprimerie De SAINT-ACLETTE.

AD Doubs, M 733

Les élections à l'Assemblée constituante d'avril 1848 sont les premières depuis 1792 à se dérouler au suffrage universel. Initialement prévues le 9 avril, elles se tiennent finalement le 23 du mois sous la pression des républicains de « la veille » qui craignent la confiscation de la Révolution par des notables encore influents. Le nombre des électeurs qui, en cortège, vont voter au chef-lieu de canton, est multiplié par quarante. La promotion de l'exemple d'Arc-et-Senans par le commissaire de la République dont la mission est « d'éclairer et de guider » les nouveaux électeurs, vise à montrer le ralliement des campagnes, mais illustre aussi les attentes fortes d'un bas-pays violemment touché par la crise économique.

Affiche pour les élections législatives, 1848

Liberté, Egalité, Fraternité.

CITOYENS, COMPATRIOTES!

Dans une brochure imprimée en 1859 (*), je demandais au pouvoir tout ce qu'on demande aujourd'hui : « l'administration simplifiée, la diminution des douanes, des impôts indirects, etc. ; le dégrèvement de l'impôt le plus lourd au peuple, celui du *sel*, impôt funeste à l'agriculture ; » je demandais : « la suppression des fonds secrets, l'organisation du travail, la transformation graduelle de l'armée de guerre en armée du travail, avec économie de 400 millions, etc. »

Toutes ces améliorations et bien d'autres, nous voulons à présent les obtenir. (*Nous espérons bien, d'abord, faire modifier le nouveau décret sur les boissons et alléger les charges qui accablent le cultivateur.*) Nous voulons, de plus, réaliser la grande devise : **LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.**

Liberté! Liberté pour la religion, pour l'enseignement, pour l'association, pour la presse; Liberté pour toutes choses et pour *tous!*

Une telle Liberté comprend nécessairement le respect de la propriété, de l'ordre et du droit de *tous*. Mais, la première des libertés est celle de *vivre*; donc, organisons le travail; aidons, exaltons l'agriculture, si délaissée, et qui est pourtant la vie des nations! Favorisons toute association libre du *capital*, du *travail* et du *talent*, association dont la force encore inconnue, dont l'énergie sans limites, décupleront la richesse générale, donneront des loisirs à l'intelligence, des secours à l'infirmes, au vieillard, à tous les faibles, et détruiront enfin la grande oppression de *la misère*.

Egalité, fondée par l'éducation et l'instruction pour *tous*; pour *tous* une juste part dans les charges et les avantages de la société.

Fraternité, Fraternité surtout! car la fraternité seule rend possible l'Égalité et la Liberté. Celui qui *aime* son frère le traitera comme son égal; celui qui *aime* son frère ne lui ravira pas sa liberté.

Faire passer dans nos institutions et nos lois tous ces éléments de grandeur et de prospérité publique est certes le plus beau travail offert au génie de l'homme; œuvre magnifique dans son but, formidable dans la tâche qu'elle impose.

Et cependant, si vous me jugez digne, ô mes concitoyens, de coopérer à cette œuvre de régénération, j'y consacrerai mon existence, honoré de votre mandat, fier de votre confiance, et sûr de n'y pas faillir. Mais celui dont les longues études ont eu pour but la recherche des améliorations sociales, celui qui entend se dévouer au salut public, au bonheur du peuple, s'y dévouer jusqu'à la mort, celui-là, citoyens, votre cœur vous le dit, n'ira pas quêter des suffrages.

Où, nous avons foi dans la Providence; arrière un passé funeste, égoïste, corrompu, sanglant! arrière les excès, les souvenirs, les vieux fantômes de 1793!... O France, ô Patrie! ce n'est plus seulement comme une mère chérie que tes enfants vont apprendre à te vénérer, et, puisque tu veux la jeunesse et la beauté. Nous croyons à ton avenir; nous le voyons resplendissant de gloire et tout radieux de bonheur; mais il faut pour cet avenir des miracles de dévouement.

L'association libre, la fraternité feront ces miracles; elles sauveront la France et le monde. Courage donc, et en avant! Dieu le veut.

VIVE LA JEUNE RÉPUBLIQUE!

R. VILLERSVAUDEY,
Maire à Morey (Haute-Saône).

(*) *Quelques aperçus livrés au sens droit des Electeurs*, Paris, imprimerie de Duvergier, rue de Verneuil, N° 4.

Vous êtes prié de faire afficher.

VENOUL, IMP. DE L. DECHAUX.

AD Haute-Saône, 1 J 984

Cette affiche publiée à l'occasion des élections législatives de 1848 est un hymne à la jeune République et à ses trois valeurs : la Liberté, l'Égalité et la Fraternité. L'auteur de cette affiche souhaite que la République accomplisse son « œuvre de régénération » de la société et des institutions sans retomber dans les « vieux fantômes de 1793 ». Il est à noter que le candidat R. Villersvaudey, maire de la commune de Morey, n'est autre que le marquis de Villersvaudey qui a jugé bon d'effacer sa particule gênante pour un futur représentant de la République !

Résultats de l'élection du Président de la République à Belfort, décembre 1848

VILLE DE BELFORT
SÉRIE A
BELFORT 4 DÉC 1848
N° 1
ARCHIVES

Election du Président de la République

Les additions ayant été faites par tous les membres présents. Voici le résultat :

Candidate	Belfort	Verillara	Salencia	Total
Louis-Napoléon Bonaparte	2247	373	245	2765
Eugène Cavaignac	343	65	76	484
Ledru-Rollin	115	0	5	120
Lamartine	14	1	2	17
Raspail	1	0	0	1

Autres candidats
513.
13.
14
1

541

Dans les sections où les bulletins contiennent un vote pour un autre candidat, la chambre des Représentants s'abstient d'admission sur cette élection. Les bulletins ne sont pas joints aux procès-verbaux.

Les votes sont inscrits d'office à Colmar le 10 décembre 1848 pour le remplacer le citoyen Ledru-Rollin qui n'est pas élu.

En la quinzième année de la République, le 10 décembre 1848, les membres du bureau de Belfort et les citoyens des sections locales.

Fait à Belfort le 10 décembre 1848

Président les signatures

AM Belfort, 1 K 98

Le 28 février 1848, les Belfortains accueillent « avec enthousiasme mais avec calme » le renversement de la monarchie constitutionnelle et l'avènement de la République. Pour la première fois de son histoire, la France va élire son Président de la République. Le scrutin a lieu le 10 décembre au suffrage universel masculin. Après la clôture du vote, les procès-verbaux sont centralisés dans les chefs-lieux de départements puis scellés et envoyés à l'Assemblée nationale où ils sont dépouillés. À Belfort et dans son canton, le résultat est sans appel, conforme à la moyenne nationale : Louis-Napoléon Bonaparte récolte 2785 voix sur 3614 soit 77% des suffrages.

Liste de surveillance policière en Haute-Saône en 1848

Huguenin, Auguste	37	Ex-secrétaire Comm. central	Luc. H ^{le} Jamin	Luc	Marié		Eloignement 12 ans
Humbert Louis - Adolphe	41	Comm. principal	Auxonnes	Vesoul	Marié	4	Surveillance
Leclerc Louis	57	agent d'administration	Vesoul	Vesoul	Celib ^{te}		Surveillance
Noël, Edmond	35	ancien receveur		Morey	"		
Hillierot, Jacques	28	"		Beffigneville	épouse	6	Surveillance
Odille, Lucille	48	Médecin	Malain 1848	Malain	Celib ^{te}	1	Surveillance
Oulet, Henri, Louis	41	Médecin	Morey	Japoncourt	Marié	4	Entouré par surveillance
Larrot Louis	33	Avocat	Vesoul	Vesoul	Celib ^{te}	"	Surveillance
Perrot Jean	55	Cordonnier	Gy	Gy	Marié	"	Surveillance
Petit Jean B ^{te} Subtil	63	M ^{re} de bois	Nannin	Nannin	Celib ^{te}	"	Eloignement rue
Cethory Abraham	40	Epicer	Clanquette	Clanquette	Marié		Surveillance

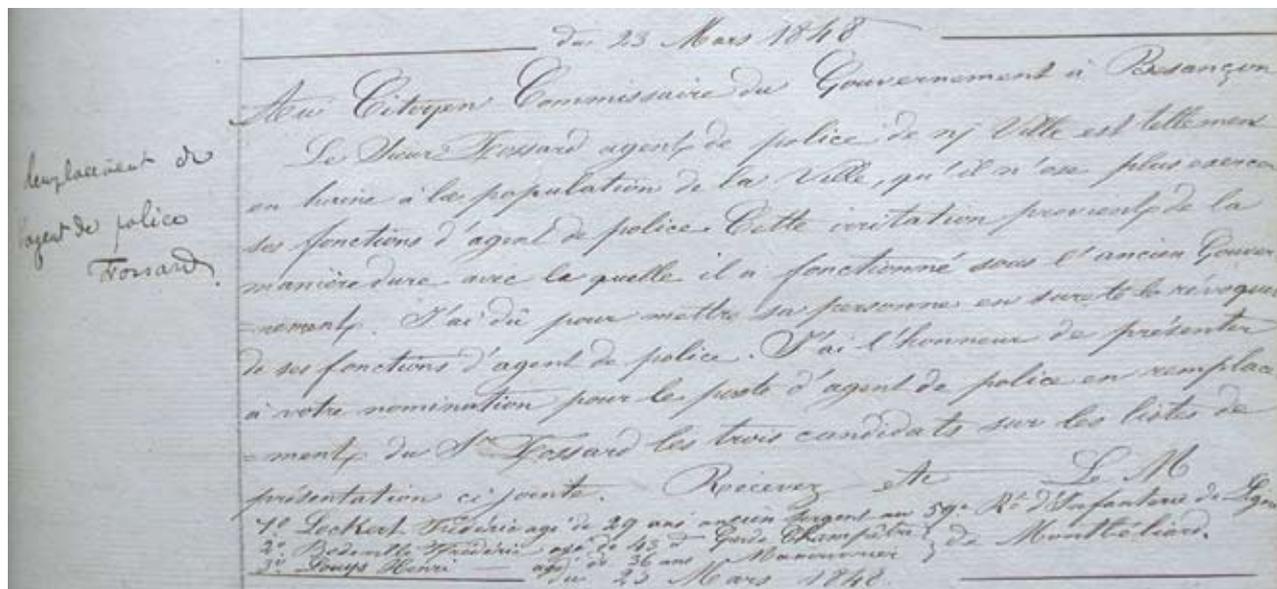
AD Haute-Saône, 14 M 18

La jeune République se méfie des activistes de tous bords susceptibles de déstabiliser le régime. Cette liste de surveillance policière très précise indique pour chaque personne outre sa situation familiale un commentaire très précis sur ses activités politiques ainsi qu'un commentaire parfois peu flatteur qui justifie sa surveillance par les services de police du département. Cette liste concerne essentiellement les membres du « parti rouge » qualifiés pour la plupart d'hommes dangereux, « violent » et « capable de tout ».

Liste de surveillance policière en Haute-Saône en 1848

<p>Remise</p>		<p>Homme violent et méprisé - chef armé de la démagogie - très dangereux Capable de tout - Fondateur d'un club démocratique et du Journal le Républicain de la Haute-Saône.</p>
<p>Interne à Varal</p>		<p>Agent très actif et très utile au parti ouvrier - Il a refusé de se soumettre au mouvement de surveillance dont il était l'objet et a été interné à Laval, en vertu d'un arrêté de M^r le préfet - approuvé par le Ministre de la Police</p>
<p>Gracie</p>		<p>Propagandiste actif - Candidat ouvrier pour le élection du Conseil général.</p> <p>Agent du parti socialiste.</p>
<p>Remise</p>	<p>1851 - 2 mois de prison pour outrage au préfet</p> <p>1851 - condamné pour outrage au préfet -</p>	<p>Candidat socialiste aux élections dernières - Homme dangereux</p> <p>Homme exalté, sanguinaire, dangereux</p> <p>Fondateur d'un club démocratique son titre de président et l'orateur favori</p> <p>A accompagné et formé les représentants montagnards lors de leur tournée.</p> <p>Fondateur de clubs - organisateur de la démagogie dans le département - Chef très redoutable et très dangereux -</p> <p>Propagandiste actif de la doctrine démocratique.</p>

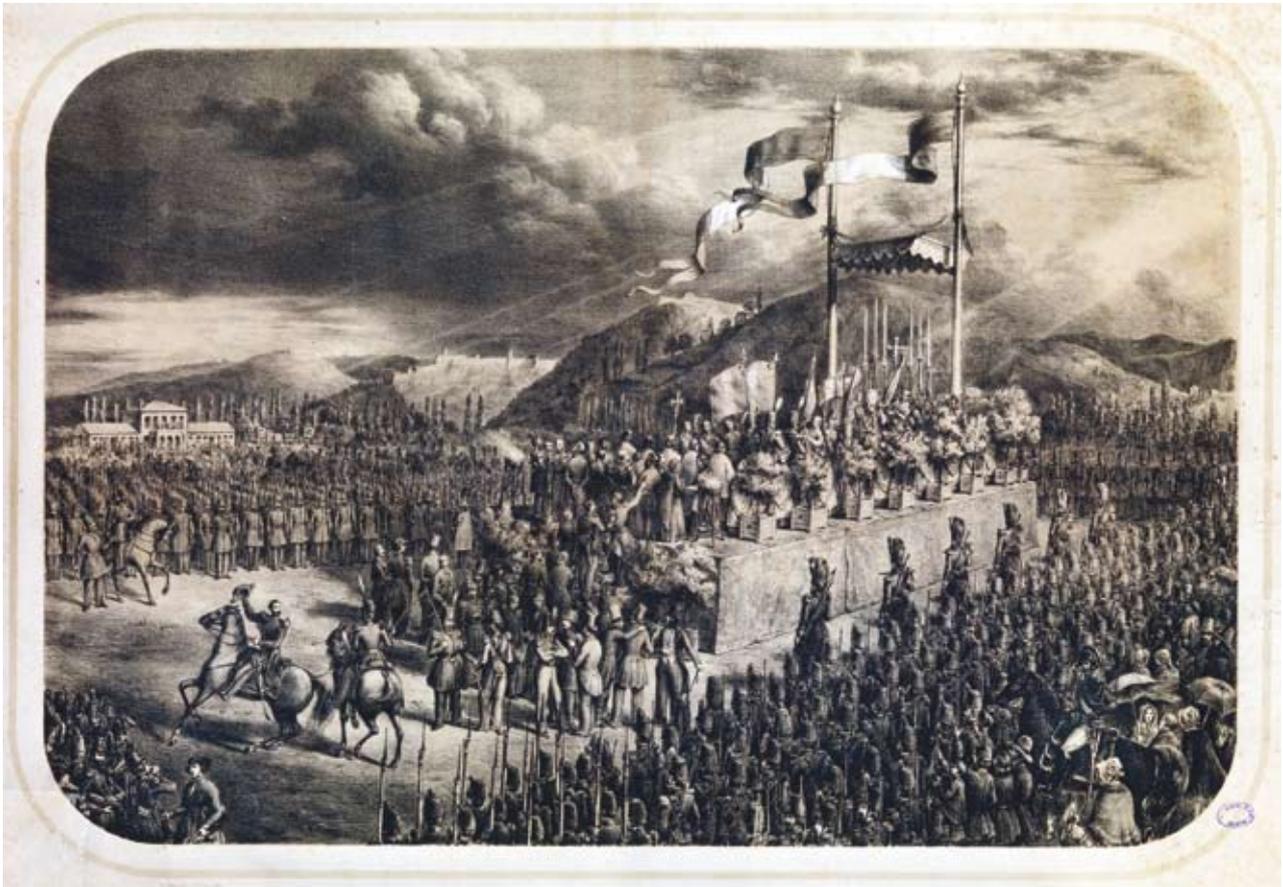
Révocation de l'agent de police de Montbéliard, 1848



AM Montbéliard, 2 D 13

Le 23 mars 1848, le conseil municipal de Montbéliard délibère sur le remplacement de l'agent de police de la ville, le précédent ayant été révoqué. Le motif de la révocation avancé par le conseil municipal est intéressant : l'agent de police aurait fonctionné de « manière dure » sous le précédent gouvernement, ce qui est source d'irritation et de haine de la part de la population. Au final, l'assemblée municipale l'a révoqué pour « mettre sa personne en sûreté ». Ce document est révélateur de l'atmosphère dans la ville quelques semaines après la proclamation de la Seconde République. Dans un souci d'apaisement, la municipalité procède au remplacement de l'agent de police.

Gravure de la bénédiction des drapeaux de la garde nationale à Besançon, 4 mai 1849



AD Doubs, 1 Fi 248

Cette revue militaire se déroule au champ de Mars de Besançon, à l'occasion du premier anniversaire de la réunion de l'Assemblée constituante. La garde nationale, bras armé de la nation souveraine, qui depuis février 1848 a recouvré tous ses droits, est certes honorée, mais l'encadrement dont elle fait l'objet ici, de la part des autorités civiles et ecclésiastiques, est significatif de la méfiance qu'elle suscite. De surcroît, le drapeau tricolore qui était déjà celui de la monarchie de Juillet, s'impose à celui, rouge, que les gardes nationaux considéraient depuis 1791 comme le symbole de la répression du peuple. Célébrer le nouveau régime à cette occasion reflète donc la volonté du pouvoir exécutif de privilégier l'ordre, une semaine avant les premières élections législatives remportées par les monarchistes.

Récit de la visite présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte à Besançon en août 1850

Besançon le 10 Août 1850

De Monsieur le Préfet du
Doubs à Besançon

Monsieur le Préfet

Monsieur le Président de la République fit son entrée en cette
Ville le 10 août vers sept heures et demie. Le cortège se composa
de la garde d'honneur, une foule considérable de soldats. Ce cortège se
dirigea d'abord vers l'église de la Vierge, qu'il ne parvint à
point qu'à dix heures, ne pouvant aller à huit heures et qu'il y arriva à
dix heures. Le Président ne pouvant pas aller avec le Président et
vice Napoléon.

Après le Corps de Garde de la garde d'honneur jusqu'à l'entrée
de la rue de la Vierge, à l'entrée de la Cour de cet emplacement, il y avait une
grande foule compacte, et de toutes les loges de la rue de la Vierge, et
vice Napoléon! se faisaient entendre avec un ensemble remarquable
juste à l'heure où le Président descendait considérablement
dans la rue.

Et surtout de la multitude, il y avait un grand nombre
de personnes qui pouvaient le dire de vive la République! Dans une foule
de personnes qui faisaient le parallèle au premier président
de la République! et vice Napoléon! et vice le Président et
vice Napoléon! et vice l'Empereur.

Ces deux hommes se faisaient entendre en deux ou trois fois
de la rue de la Vierge, et ils se faisaient de la même manière que plus de la
multitude, le mot, le cri de vive le Président! et vice
Napoléon! et vice le Président et vice la République!

Monsieur le Président dans le cortège qui se fit
d'abord, à la place de la Vierge, un nombre très-considérable de personnes
lui firent fête, et le cri de vive le Président! et vice Napoléon!
et vice l'Empereur! se faisaient entendre de part et d'autre, tandis que celui de vive la République
debattement qui fut une fraction très-minime de l'ensemble qui
surmonta le cortège.

Après avoir traversé la rue de la Vierge, un grand
nombre de personnes se faisaient entendre de vive la République
dans une foule compacte.

Sur la place de la Vierge, un grand nombre de personnes très-considérable
composée de toutes les classes, qui se faisaient entendre de vive la République!
et vice le Président! et vice Napoléon! et vice l'Empereur! et vice
le Président! et vice le cri de vive la République!

AD Doubs, M 735

Ce rapport de police relate le passage à Besançon, le 10 août 1850, du Président de la République qui arrive de Dole, où son passage avait été annoncé par une affiche. Ce voyage, au cours duquel il parcourt tout l'Est de la France vise à rallier l'opinion à son projet de révision de la Constitution. Après avoir largement restreint le corps électoral (loi du 31 mai), puis accru les déportations politiques et limité la liberté de la presse, Bonaparte cherche à renforcer son pouvoir exécutif. Dans une ville qui, contrairement au département, n'a pas voté majoritairement pour lui le 10 décembre 1848 et perd 60 % de ses électeurs après la loi de mai, le président suscite des réactions partagées entre curiosité, soutien lié au prestige de son nom et rejet mesuré des partisans de la Constitution.

Affiche annonçant la visite présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte dans le Jura en août 1850

PRÉFECTURE DU JURA.

PROCLAMATION

DU PRÉFET.



Habitants du Jura!

Le Président de la République vient honorer de sa présence le département du Jura. Dans quelques jours, il sera au milieu de nous.

Cette heureuse nouvelle a rempli de joie les bons citoyens. Tous s'appréhendent à exprimer leurs sentiments de respect et de reconnaissance pour l'élu du 10 décembre, qui a si hautement justifié la confiance du pays.

Le Président est accompagné de MM. les Ministres de la Guerre et des Travaux publics. Il arrivera à Lons-le-Saunier le 17 de ce mois, à 8 heures du soir. Le 18, il y aura messe, revue et réception, de 8 à 10 heures.

A 11 heures, le Président montera en voiture, se dirigeant sur Dole, où il arrivera à 5 heures du soir. A 4 heures, il quittera cette ville pour se rendre à Besançon.

Habitants du Jura! je n'ai pas besoin, dans une circonstance aussi solennelle, de faire un appel à vos hommages reconnaissants. Les 50,000 voix sorties de votre sein, au 10 décembre, pour appeler à la tête de l'État l'hôte illustre que nous allons recevoir, lui assurent un accueil digne de lui et de vous.

Que sa présence au milieu de nous soit un gage de paix et de sécurité! Puisse-t-elle aussi nous réunir tous dans un seul et même vœu: celui du bonheur et de la prospérité de la France!

VIVE LE PRÉSIDENT LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE!

En l'hôtel de la Préfecture, à Lons-le-Saunier, le 5 août 1850.

Le Préfet du Jura, Officier de la Légion d'honneur,

DE VINCENT.

Lons-le-Saunier, imp. de F. GAUTHIER.

Lettre de demande de réparation d'une veuve de victime du coup d'État de 1851, 1882

A Monsieur le Préfet administrateur
du territoire du Haut-Rhin
à Belfort.

Recommandé à la sollicitude
et à la bienveillante attention
de Monsieur l'Administrateur
du Territoire de Belfort

Charles Fried
Député au Reichstag
Membre de la Délégation de Mannheim
Leylshausen, Alsace, 28 novembre 1882.

Horsbourg, Alsace, le 27 novembre 1882.

Monsieur l'Administrateur,

La soussignée veuve Prud'homme, actuellement domiciliée à Horsbourg, près Colmar, Alsace, prend la liberté de vous soumettre la requête de vouloir bien vous intéresser en sa faveur à une demande de participation aux indemnités, votées par les Chambres françaises pour les victimes du coup d'État du 2 décembre 1851.

À l'arrivée de la nouvelle du coup d'État, mon mari Augustin-Léonard-Xavier aîné Prud'homme, alors retenu à Rosheim (Bas-Rhin), se trouvant à Strasbourg, se mit à la tête d'un mouvement qui assiégea la Préfecture, afin de s'opposer aux violences des partisans du coup d'État et sauvegarder l'ordre légal. Ce mouvement pour le maintien de la République fut toutefois réprimé et ses promoteurs jetés en prison, puis

AD Territoire de Belfort, 4 M 686

Louis-Napoléon Bonaparte organise le coup d'État du 2 décembre 1851 pour rester au pouvoir ; cela provoque assez peu de réactions autour de Belfort (alors arrondissement du Haut-Rhin). Le plébiscite des 20 et 21 décembre lui donne d'ailleurs un soutien écrasant avec 11 812 oui et 513 non dans les 106 communes du département actuel. Néanmoins une répression a lieu et trente ans plus tard la III^e République par la loi « de réparation nationale » du 30 juillet 1881 accorde une pension aux victimes de cette répression ou à leur ayant droit. C'est dans ce cadre que cette lettre parvient à la Préfecture.

Le maire de Rosheim où vit à ce moment l'auteur de la lettre certifie l'exactitude des faits relatés, et la petite note en haut à gauche montre aussi le soutien du député au Reichstag.

Lettre de demande de réparation d'une veuve de victime
du coup d'État de 1851, 1882

Éporté sans jugement hors du territoire français. Mon
mari privé de sa charge fut se retirer en Amérique, où il
mourut de privations à la Nouvelle-Orléans, le 13 Août
1854, après avoir exercé la profession de manœuvre et de
charpentier. La destitution comme notaire et son exil eurent
pour résultat d'épuiser mes ressources, en me laissant aban-
donné avec trois enfants, dont l'un mourut même peu de
temps après l'emprisonnement de père.

Restitué ces derniers jours seulement à votre des indem-
nités en faveur des victimes du coup d'État, je viens vous
prier de vouloir bien faire valoir mes droits, afin d'obtenir
du gouvernement français un secours sous forme de pension
ou autrement. Ce secours, si modeste qu'il puisse être, sera
accueilli avec reconnaissance, et diminuera la charge que
je me suis imposée mon fils pour son entretien. Le notaire
Prußhmann ayant été éporté sans jugement, je ne puis
produire à l'appui de ma requête que l'acte que voici, pour
la nomination d'un subroge tuteur pour mes enfants.

À défaut d'autres pièces le maire de Rosheim pourra
attester l'entière exactitude des faits relatés dans ma demande.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien soumettre
cette demande aux autorités compétentes, et veuillez agréer,
Messieurs l'administrateur, l'expression des sentiments
respectueux de votre humble servante.

Veuillez agréer,
Madame
Prußhmann

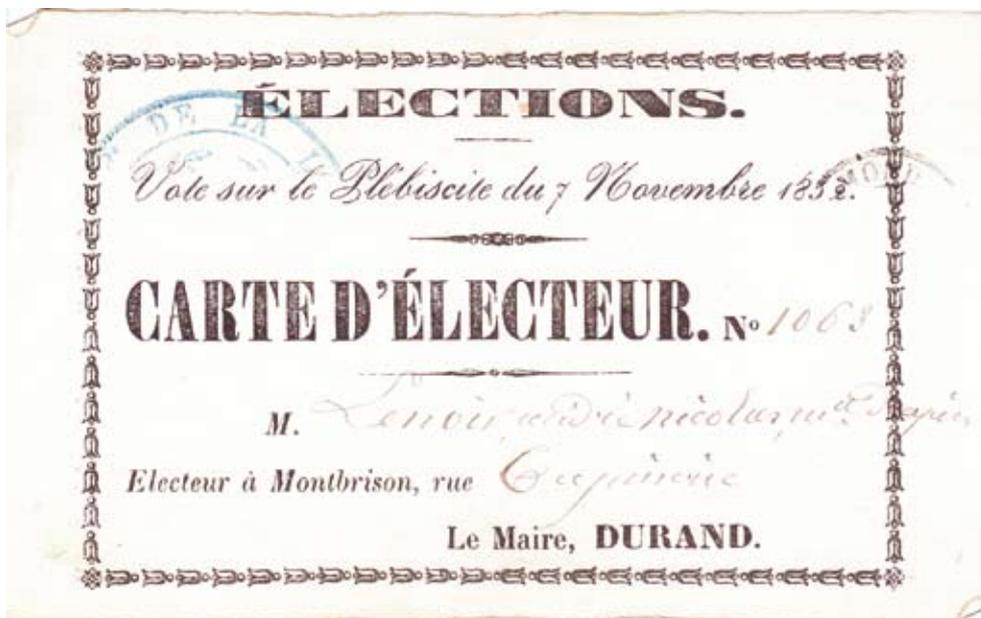
Le Maire de la ville de Rosheim reconnait,
et certifie l'entière exactitude des faits relatés dans
la pétition de la veuve Prußhmann.

Rosheim le 29 Novembre 1882.
Le Maire de Rosheim.



W. Prußhmann

Cartes d'électeur, 1852



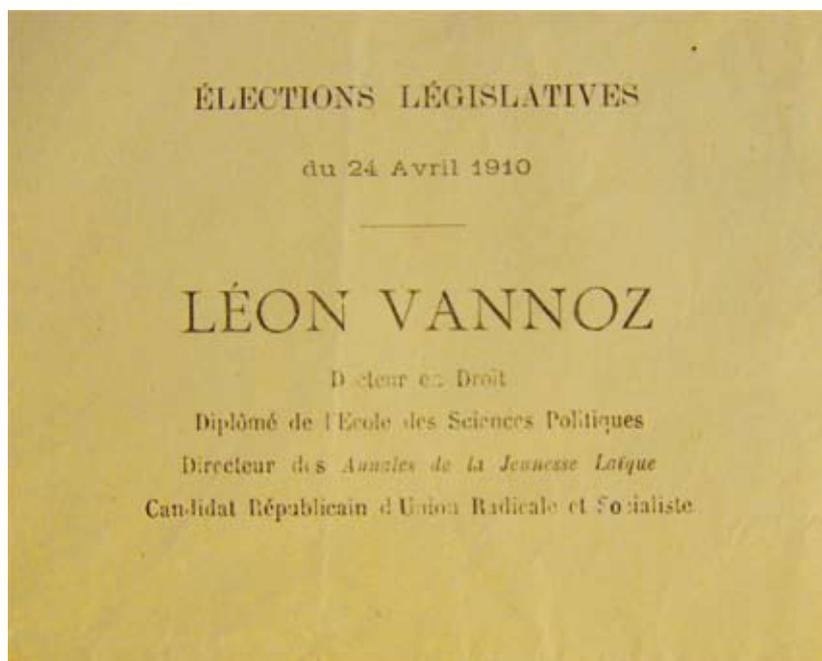
AD Haute-Saône, 279 E dépôt



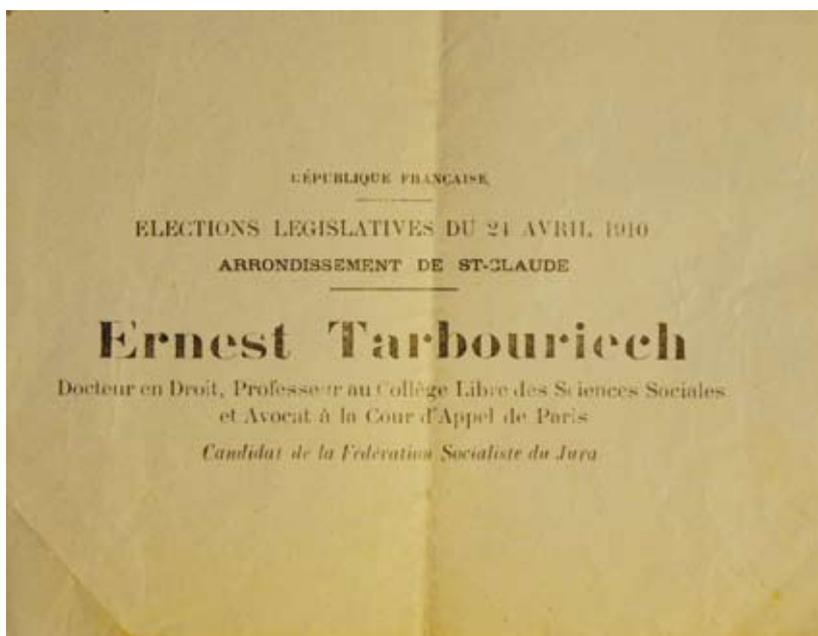
AD Haute-Saône, 279 E dépôt

Ces deux cartes d'électeurs ont été éditées à l'occasion du « senatus consulte » de novembre 1852 suivi par un plébiscite les 21 et 22 novembre 1852. Les plébiscites sont au nombre de cinq sous le Second Empire jusqu'à la défaite de Sedan. Ils permettent à l'empereur de conserver un lien direct avec le peuple. Les cartes d'électeurs apparues en 1790 sous la Révolution ne concernaient alors que les « citoyens actifs » définis par Sieyès. Les femmes, les faillis, les personnes en état d'accusation et les domestiques n'étant que des citoyens passifs dans le cadre du suffrage censitaire. Avec le rétablissement du suffrage universel en 1848 le nombre d'électeurs est multiplié par 40 avec environ 10 200 000 électeurs pour ce plébiscite de 1852 qui supprime la République et rétablit l'Empire avec 96,86 % de oui.

Bulletins de vote, 1910



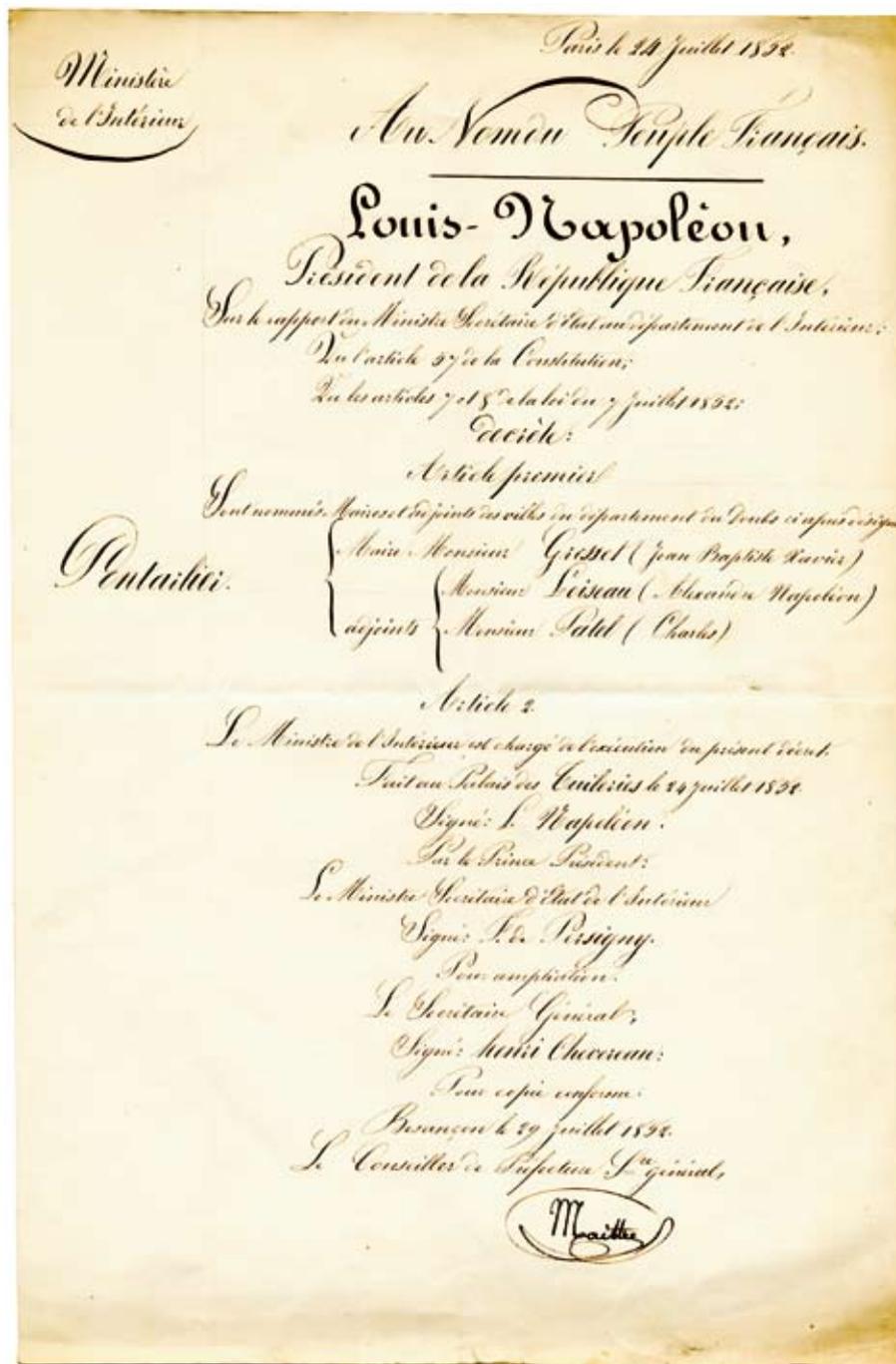
AD Jura, Mp 97, 12



AD Jura, Mp 97 12

Le bulletin de vote est le moyen pour le citoyen d'exprimer sa volonté. D'abord manuscrit, il est progressivement imprimé et de plus en plus normalisé afin d'assurer le secret du vote et l'équité entre les candidats. Il est remis par l'électeur entre les mains du président du bureau de vote qui le dépose dans l'urne. Il faudra attendre 1913 pour que la loi enfin puisse imposer un vote sous enveloppe fournie par la commune et le passage par l'isoloir pour garantir la liberté totale du vote en dehors de toute pression extérieure. Le citoyen dépose alors lui-même son enveloppe dans l'urne. Elle impose aussi l'inscription unique des électeurs sur les listes électorales.

Décret de nomination du maire et des adjoints de Pontarlier
par le Président de la République, 24 juillet 1852



AM Pontarlier, K 1

Le Second Empire, dans un premier temps, restreint les libertés locales. Par un décret de juillet 1852, le maire est à nouveau nommé par le chef de l'État pour les chefs-lieux et les villes de plus de 3000 habitants et par le préfet pour les autres communes. À Pontarlier (4900 habitants), le maire et les adjoints, nommés en juillet 1852, sont issus du conseil municipal. Mais le choix du pouvoir central peut se porter sur des personnes non-membres du conseil municipal. Cette position entraînera souvent l'impopularité des maires choisis hors des conseils et sera modifiée par une circulaire, en 1865, qui préconise aux préfets de choisir le maire de préférence parmi les conseillers municipaux. En fait, le maire redevient un fonctionnaire hiérarchiquement subordonné à l'État alors que la population le considère comme son représentant.

Article sur l'élection des maires par les conseils municipaux, 2 avril 1882

QUESTIONS LOCALES

La loi municipale de 1871, attribuait aux Conseils municipaux des communes rurales l'élection de leurs maires et adjoints, mais réservait au Gouvernement la nomination de ces magistrats dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton. Les législateurs de cette époque ont paru croire que les populations des villes n'étaient pas encore aptes à choisir leurs administrateurs. Un village de cent ou deux-cents feux, comme Houtaud ou Dommartin, jouissait d'un droit refusé à Pontarlier.

Le Gouvernement a jugé que le moment était venu de faire cesser une inégalité blessante pour une partie de la nation. Il a présenté aux Chambres, qui l'ont adoptée à la presque unanimité, une loi tendant à rendre aux Conseils municipaux des villes le choix des maires et adjoints.

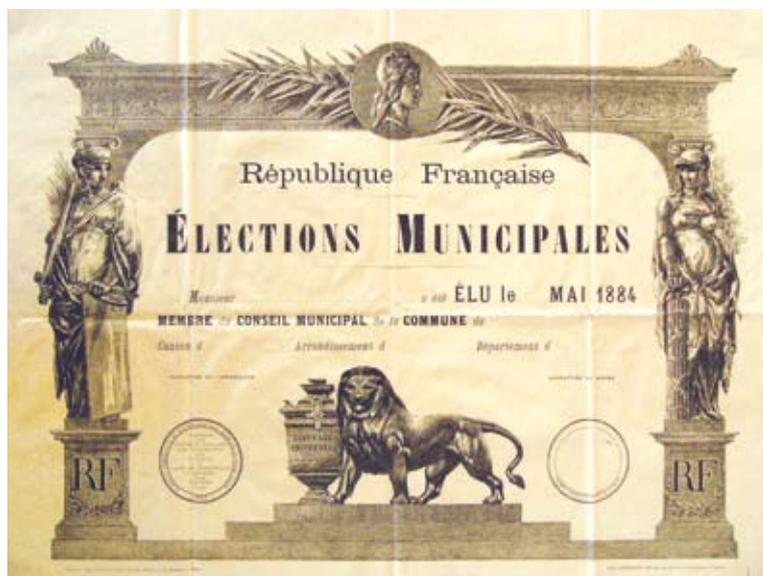
AM Pontarlier, Journal de Pontarlier, 1882

Née de la chute du Second Empire (septembre 1870), la III^e République débute avec de grandes difficultés. Mais elle va perdurer plus de 70 ans. Sur ce long parcours, la République se consolide, en rendant notamment, l'administration des communes plus démocratique par la loi de mars 1882. Cette loi sur l'organisation municipale (qui nous régit encore) fixe la libre élection du maire par les conseillers municipaux. La presse locale *Le Journal de Pontarlier* relaie l'information en rappelant l'inégalité existant jusque-là entre les villes chefs-lieux et les autres communes. Le maire ne dépend plus que de ses électeurs pour son renouvellement. Il devient alors un défenseur de plus en plus zélé des intérêts locaux.

Diplôme d'élus au conseil municipal, 1884

Les principales dispositions de la loi municipale de 1884, l'élection au suffrage universel du conseil municipal désigné pour 4 ans (6 ans en 1929) et l'élection du maire par le conseil municipal (sauf à Paris), faisant de celui-ci le premier représentant de la commune, firent des mairies de véritables foyers d'éducation politique et de débat.

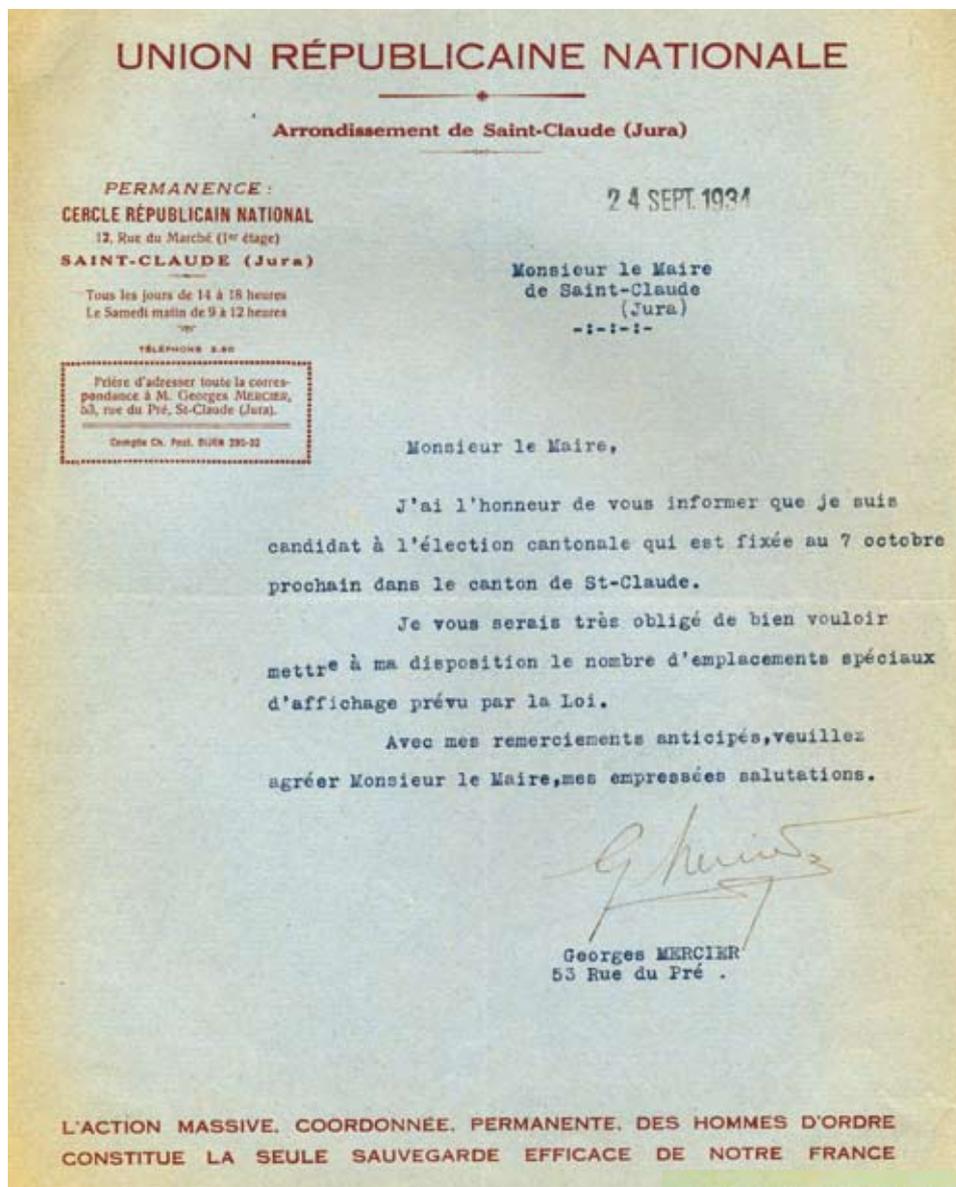
Ce diplôme honorant les élus reprend dans son décor toute la symbolique républicaine héritée de la période révolutionnaire et définitivement établie sous la III^e République ; Marianne révolutionnaire coiffée du bonnet phrygien en médaillon, accompagnée de la palme de la victoire. Des caryatides portant le bouclier de la loi et le faisceau des licteurs romains rappellent le pouvoir de punir. Enfin, le lion qui veille sur l'urne, symbolise la force du suffrage universel.



AD Jura, 13 Fi 1921



Demande d'emplacement d'affichage de l'Union Républicaine, 24 septembre 1934 et affiche électorale vers 1880



AM Saint-Claude, K 174



AD Territoire de Belfort, 3 M 109

La loi du 20 mars 1914 impose aux municipalités de mettre à disposition des candidats des emplacements réservés à l'affichage électoral, où « une surface égale sera attribuée » à chacun. Devant les difficultés d'application de ce principe d'égalité, une loi du 2 avril 1932 spécifie que « les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes ».

À l'occasion des élections cantonales d'octobre 1934, le candidat de l'Union républicaine nationale pour l'arrondissement de Saint-Claude prend rang deux semaines avant le premier tour afin de bénéficier de cette priorité. L'affiche pour Charles Fréry date des années 1880. Elle mesure 85 sur 31cm et montre la variété du type d'affichage, marquante ici par sa sobriété.

Tracts du candidat aux législatives Paul Vuillard, avril 1936

La guerre et le budget français

« Sur 100 francs versés à l'Etat par chaque contribuable, 41 servent à payer la dette, 24 la défense nationale, 16 les pensions. Après cela il reste 7 francs pour l'agriculture, le commerce et les travaux publics, 6 francs pour l'instruction publique, et 2 fr. 55 pour l'assistance et la prévoyance sociale. »

M. DALADIER (Discours à la Chambre du 28 novembre 1928).

En d'autres termes, sur 100 francs versés par le contribuable, 81 francs (41+24+16) servent pour une bonne partie, à payer les frais de la guerre d'hier ou à se préparer à la guerre de demain, et 19 francs seulement sont consacrés à des dépenses vraiment productives.

Votez pour Paul VUILLARD

Candidat de " La Jeune République " qui travaillera à rétablir un plus juste équilibre

Ne craignez-vous pas que CECI... n'écrase... CELA ?..

Le budget de la guerre, pour les différentes nations, s'élève, chaque année, à 180 MILLARDS
Le budget de la Société des Nations, qui a pour tâche d'organiser la paix s'élève à 25 MILLIONS

Si vous ne voulez pas que... CECI écrase CELA !

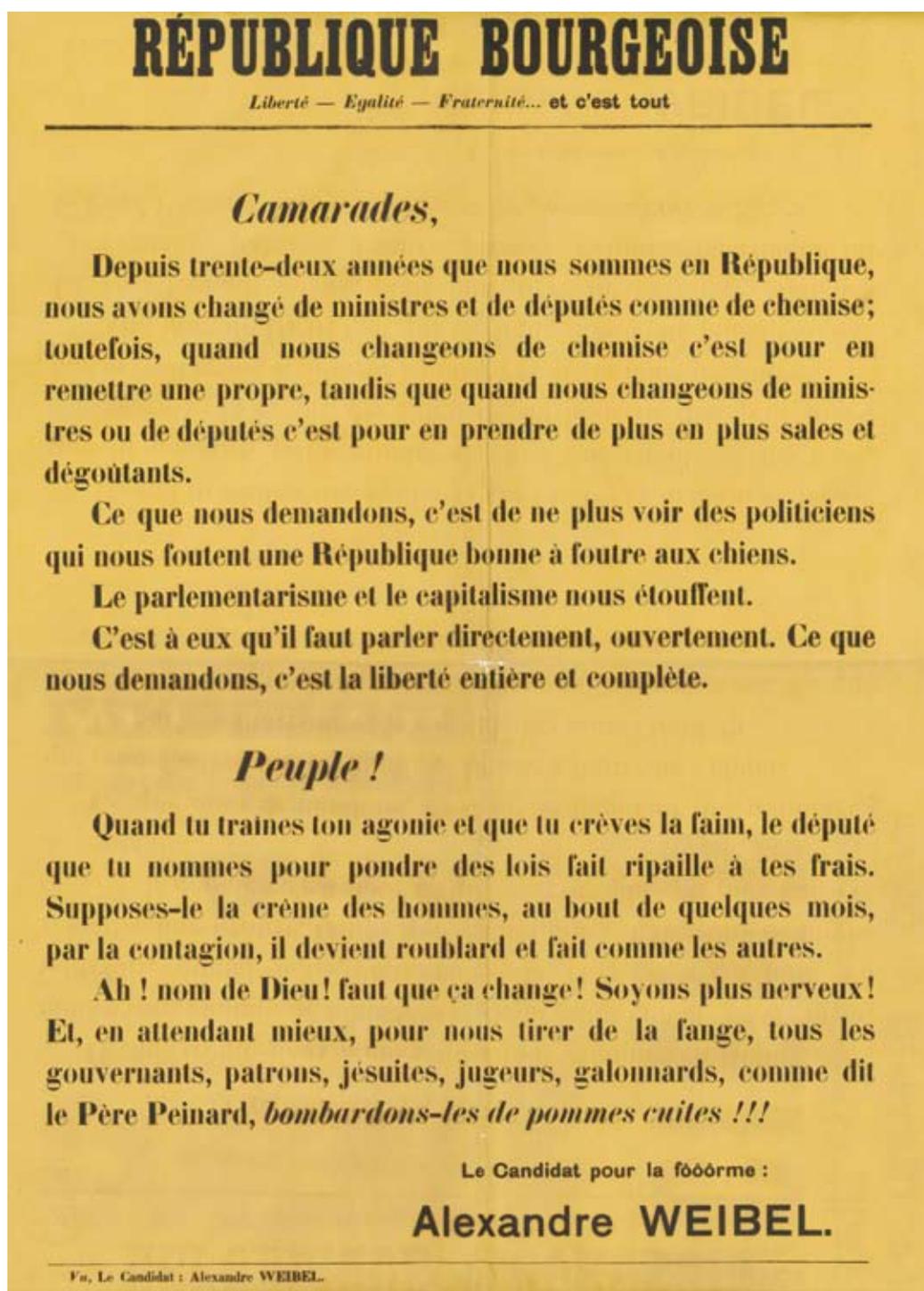
Votez pour Paul VUILLARD

Candidat de " La JEUNE RÉPUBLIQUE "

AM Saint-Claude, K 174

Le Parti (ex- Ligue) de la jeune République, issu du mouvement chrétien-social de Marc Sangnier « Le Sillon », est une des composantes du Front populaire lors des élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936. Mais c'est un parti minoritaire, qui obtient 2 à 3 % des voix en moyenne depuis sa création en 1912. Le candidat jurassien Paul Vuillard, avocat de profession, utilise un support assez neuf pour sa propagande, en sus des traditionnelles affiches et réunions électorales : la carte postale illustrée. Il y met en avant le pacifisme de son parti, ce qui ne l'empêchera pas de s'illustrer plus tard dans la Résistance en tant que commandant du district FFI de Lons-le-Saunier sous le nom de guerre de *Vauthier*.

Affiche anarchiste pour les législatives, 1902



AM Belfort, 1 K 107

Les élections législatives de 1902 confirment le processus de bipolarisation de la vie politique française activé quelques années plus tôt par l'affaire Dreyfus. Les contours des camps se dessinent. D'un côté, le bloc des gauches au sein duquel les radicaux sont en très forte progression. De l'autre, le camp antiministériel – que l'on ne nomme pas encore la droite – rassemble progressistes, conservateurs et libéraux. Bien qu'en perte de vitesse, le bloc des gauches sort vainqueur de ce scrutin. À Belfort, l'ordre des choses est respecté. Le radical Schneider l'emporte devant le conservateur Viellard. La campagne aura tout de même été émaillée de propositions contestataires comme en témoigne cette affiche diffusée par un prétendu candidat anarchiste. Le ton est cinglant, sans concession.

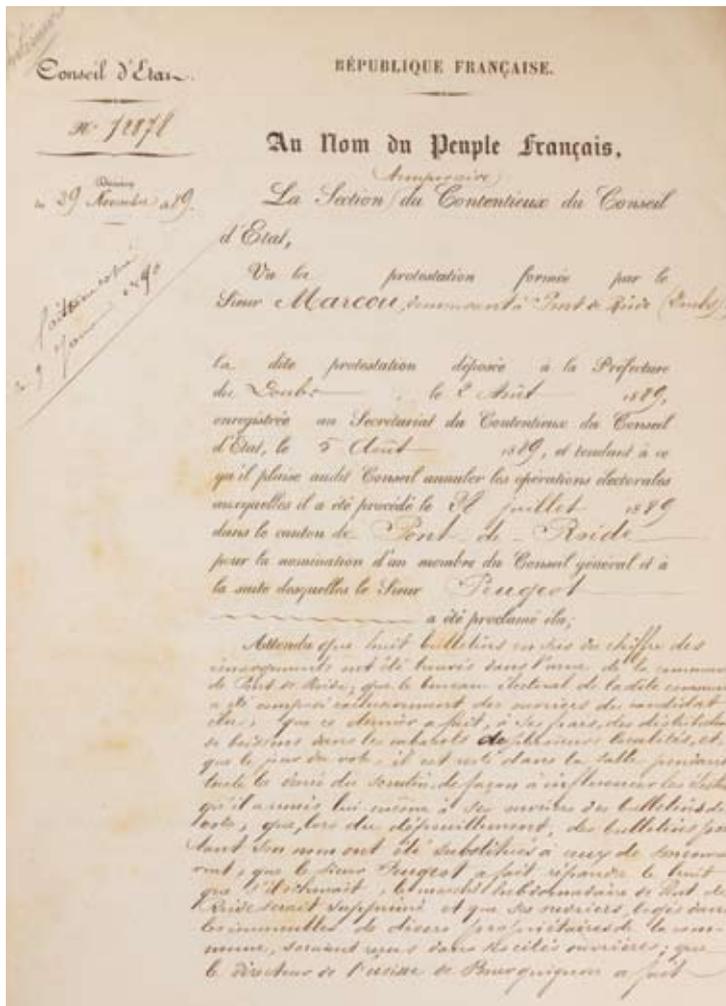
Une du journal *Le Fouet* lors des élections législatives, 1902



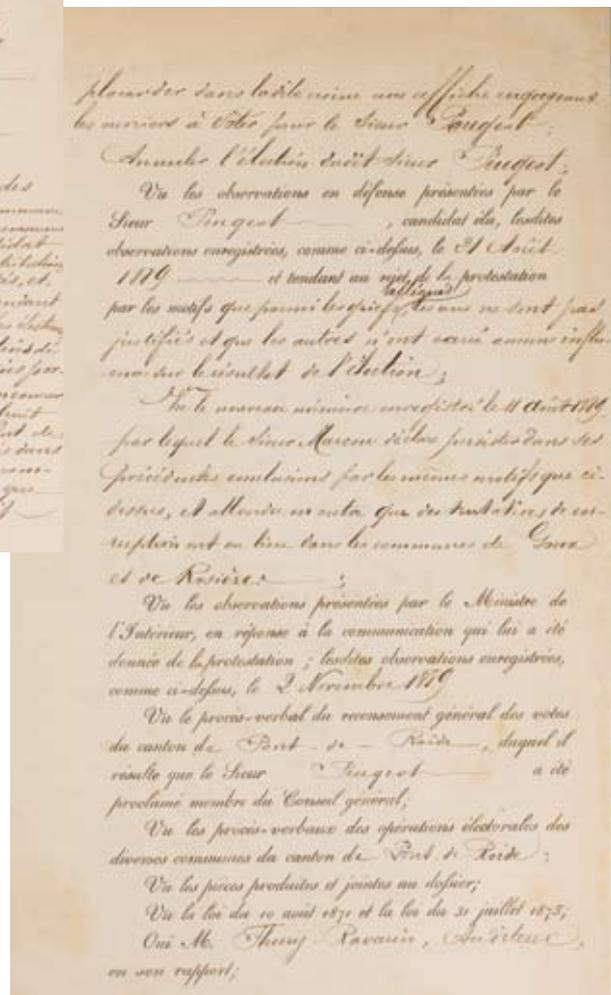
AM Belfort, 1 K 107

Lors des élections législatives de 1902, la droite conservatrice est représentée à Belfort par Armand Viellard, maître de forges à Morvillars, député sortant. Pour le parti radical, Charles Schneider, président du conseil général et maire de Belfort. La propagande électorale utilise tous les moyens à sa disposition : tracts, affiches, pamphlets, dessins, journaux. *Le Fouet* est l'un de ces journaux satiriques publiés exclusivement à l'occasion du scrutin. Ici, c'est Armand Viellard qui est visé : caricaturé sous les traits du veau d'or, on lui reproche clairement vanité et richesse. Sa proximité avec le milieu catholique, clérical et antisémite est condamnée par la présence des curés, des notables agenouillés et par l'argent qui coule à flot. Armand Viellard est battu par 164 voix d'écart.

Décision du Conseil d'État sur la validité d'élections cantonales, 1889



AD Doubs, M 1246



Jusqu'à la loi électorale de 1913 qui impose l'usage de l'enveloppe et de l'isoloir, il est relativement facile au président du bureau qui dépose lui-même le bulletin remis par l'électeur, de contrôler son vote, de faire pression sur lui, voire de bourrer l'urne. Pour faire face aux nombreuses suspicions de fraudes, les lois électorales de 1875 établissent un contrôle de l'institution judiciaire. Les litiges relatifs aux élections municipales et cantonales relèvent de la compétence du tribunal administratif, dont le jugement est susceptible d'appel devant le Conseil d'État. C'est le cas du résultat des élections du 28 juillet 1889 dans le canton de Pont-de-Roide. La réélection de Charles Peugeot, républicain modéré, face au radical Marcou, est finalement confirmée.

Décision du Conseil d'État sur la validité d'élections cantonales, 1889

Sur le rapport de M. L. Lecomte de Bevoise, Maître des Requêtes,
Commissaire du Gouvernement, en ses conclusions,
Sur le grief tiré de ce que, dans la commune de Saint-Amand, le bureau électoral avait été composé exclusivement des employés de St-Amand.
Considérant qu'il résulte de l'instruction que l'adjoint, jura
dent de l'époque, a appelé pour remplir les fonctions d'indépendant
quatre membres du conseil municipal, dans l'ordre de tableau
conformément à la loi, que si ces derniers ont rempli les
fonctions de bureau électoral, le bureau qui a été élu, n'a été
nommé par un bureau électoral, cette circonstance pour
autant que le bureau aurait été irrégulièrement constitué,
Sur le grief tiré de ce que dans la même commune, il avait
été tenu, sans l'avis du préfet, un rassemblement,
Considérant qu'en attachant à l'bulletin tout le
nombre des suffrages exprimés que du chiffre des voix
obtenues par le candidat élu, il n'y a eu aucune
manière une majorité suffisante pour être élu,
Sur le grief tiré de ce que le directeur de l'usine de Bourguignon
avait fait afficher un placard engageant des électeurs à voter pour le
St-Amand,
Considérant que si, sans un placard affiché sur la
maison de l'usine de Bourguignon, le directeur de cet
établissement a manifesté ses préférences pour le
candidat de l'usine de Bourguignon, ce fait, dans les condi-
tions où il s'est produit, n'a pu être de nature à
porter atteinte à la liberté des électeurs,
Sur le grief tiré de ce que des bulletins de corruption avaient
été distribués dans la commune de Saint-Amand, à l'époque
des élections,
Considérant que si qu'il a été présenté pour la pro-
vision par un nombre irrégulier à la présidence de

Sur le grief tiré de ce que, dans la commune de Saint-Amand, le bureau électoral avait été composé exclusivement des employés de St-Amand.
Considérant qu'il résulte de l'instruction que l'adjoint, jura
dent de l'époque, a appelé pour remplir les fonctions d'indépendant
quatre membres du conseil municipal, dans l'ordre de tableau
conformément à la loi, que si ces derniers ont rempli les
fonctions de bureau électoral, le bureau qui a été élu, n'a été
nommé par un bureau électoral, cette circonstance pour
autant que le bureau aurait été irrégulièrement constitué,
Sur le grief tiré de ce que dans la même commune, il avait
été tenu, sans l'avis du préfet, un rassemblement,
Considérant qu'en attachant à l'bulletin tout le
nombre des suffrages exprimés que du chiffre des voix
obtenues par le candidat élu, il n'y a eu aucune
manière une majorité suffisante pour être élu,
Sur le grief tiré de ce que le directeur de l'usine de Bourguignon
avait fait afficher un placard engageant des électeurs à voter pour le
St-Amand,
Considérant que si, sans un placard affiché sur la
maison de l'usine de Bourguignon, le directeur de cet
établissement a manifesté ses préférences pour le
candidat de l'usine de Bourguignon, ce fait, dans les condi-
tions où il s'est produit, n'a pu être de nature à
porter atteinte à la liberté des électeurs,
Sur le grief tiré de ce que des bulletins de corruption avaient
été distribués dans la commune de Saint-Amand, à l'époque
des élections,
Considérant que si qu'il a été présenté pour la pro-
vision par un nombre irrégulier à la présidence de

Vendu le 11 Août 1889, est à être après la publication de cette
loi et de ses journaux, et que, en cas de refus, il doit être rejeté
comme non recevable.
Sur les autres griefs :
Considérant que les griefs ne sont appuyés d'aucune
justification, et que les autres n'ont pu exercer aucune
influence sur le résultat de l'élection.
(Vendu.)
Article premier.
Le grief de chef d'œuvre est rejeté ;
Art. 2.
Expédition de la présente décision sera transmise au
Ministre de l'Intérieur.
Délibéré dans la séance du 22 Novembre 1889
en présence de M. M. Estéran, Président, L. Lecomte de Bevoise,
G. Lecomte de Bevoise, Chabrol, Desbarats, Lecomte de Bevoise,
Lecomte de Bevoise, et Thiry-Ravault, Rapporteur, rappor-
teur.
En séance publique, le 29 Novembre 1889.
Le Président de la Section de Contentieux,
M. Lecomte de Bevoise.
Le Secrétaire de Contentieux,
M. Lecomte de Bevoise.
La République mandate et ordonne au Ministre de
l'Intérieur, en ce qui le concerne, et à tous hiérarches à ce
requi, en ce qui concerne les voies de droit commun contre
les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente
décision.
Le Secrétaire de Contentieux du Conseil d'Etat,
J. Sarraute.

Affiche d'un candidat aux élections cantonales, 1908

Canton d'Autrey. — Election au Conseil général du 4 Octobre 1908

ÉLECTEURS,

I.

Je suis républicain jusqu'aux moëlles.

Être républicain, c'est vouloir l'union morale et le bien-être matériel des citoyens par la LIBERTÉ, l'ORDRE et la PAIX ; c'est être contre les REACTIONS stériles et contre les RÉVOLUTIONS violentes ;

C'est être pour le Progrès.

C'est par conséquent vouloir qu'il n'y ait dans l'Etat ni oppresseurs, ni opprimés ; il faut que sans avoir à craindre la tyrannie d'un homme ou d'un groupement, LES CITOYENS égaux devant la loi, puissent travailler avec sécurité, et que LES FONCTIONNAIRES, certains que leur avancement est subordonné à leurs seuls mérites, puissent se consacrer uniquement à leur mission.

Tel fut l'IDÉAL des FONDATEURS DE LA RÉPUBLIQUE : le DEVOIR SOCIAL est de faire de cet idéal une réalité vivante.

II.

Un conseiller général doit être moins un politicien que le défenseur des intérêts généraux de son canton.

Jusqu'alors le canton d'Autrey a payé des centimes additionnels pour l'exécution de travaux qui ne lui profitaient pas.

Je m'appliquerai surtout à obtenir :

- La création d'un tramway de Saint-Seine à Gray ;
- La construction d'une gare pour certaines communes qui, bien que placées à proximité d'une ligne de chemin de fer, ne peuvent en profiter ;
- Le classement comme chemin de grande communication du chemin d'Autrey à Mirebeau ;
- La rectification de diverses voies dont les côtes rapides fatiguent à l'excès les attelages ;
- L'amélioration des chemins de défrèvement, qui facilitent les travaux agricoles et augmentent la valeur des terres ;
- L'institution de foires cantonales ;
- L'acquisition d'étalons de trait léger, dont les produits seront toujours aisément utilisés ou vendus.

Fils d'un cultivateur, aimant la terre, je ne cesserai de réclamer des pouvoirs publics les réformes que commande l'intérêt de l'agriculture, et notamment :

- La diminution des impôts par la limitation des dépenses, par la suppression des fonctions inutiles, par la réduction des gros traitements et aussi au moyen d'un système fiscal exempt d'arbitraire et d'inquisition ;
- L'interdiction des marchés forcés sur les céréales ;
- La création de Chambres consultatives d'agriculture ou tout au moins l'obligation pour le Parlement de prendre l'avis des Associations agricoles sur les projets de loi concernant l'agriculture ;
- L'extension de l'enseignement agricole à l'école primaire ;
- La constitution du bief de famille insaisissable ;
- La modification du régime hypothécaire ;
- L'organisation de la vente en commun des produits ruraux ;
- La constitution au village des œuvres de mutualité et de prévoyance ;
- Une législation plus large pour les Syndicats ;
- L'abolition directe des céréales destinées à l'armée ;
- Une décentralisation qui affranchisse les municipalités de la tutelle impériale des Préfets.

VOILA MES IDÉES.

Pour les faire prévaloir je n'ai sollicité le concours ni d'un Comité, ni d'un journal, ni d'un homme politique, ni de l'Administration :

J'ai trop l'âme républicaine pour tenter de capter les suffrages par une pression sur la conscience des électeurs.

CITOYENS !

Je borne ma campagne à exposer mon programme ; c'est un programme républicain de défense des intérêts agricoles ; jugez-le avec indépendance.

**Vive le canton d'Autrey !
Vive l'Agriculture !
Vive la République démocratique !**

Maurice DROUOT,
Avocat, Docteur en droit
Publiciste agricole ; Secrétaire du Syndicat agricole de l'arrondissement.

AD Haute-Saône, non coté 1 J

Ce cri du cœur de ce candidat aux élections cantonales du canton d'Autrey-lès-Gray le 4 octobre 1908 est une manière originale de montrer son attachement aux valeurs de la République qu'il compte bien mettre au service de ses concitoyens en défendant les intérêts agricoles, les valeurs du travail, et en valorisant une politique de modernisation des transports afin de désenclaver le canton. Maurice Drouot né en 1876 est avocat à Gray. Ancien adhérent de la Fédération des gauches, il ne débute sa carrière politique qu'en 1928 en se présentant sous les couleurs de l'Alliance démocratique. Il se montre un député actif notamment en jouant un rôle important dans la déchéance des députés communistes en 1940. Républicain jusqu'au bout, il tente en vain de reconstituer l'Alliance démocratique à la Libération, et reçoit la Légion d'honneur en 1952 avant de s'éteindre en 1959 après une longue carrière politique.

Circulaire aux maires du département du Doubs sur les opérations électorales, 1913

ISOLOIRS. — Art. 4. (Nouveau texte). — « A son entrée dans la salle du scrutin, l'électeur, après avoir fait constater son identité suivant les règles et usages établis, ou après avoir fait la preuve de son droit de voter par la production de la décision ou de l'arrêt mentionné à l'article 23 de la loi municipale du 5 avril 1884, prend lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il doit se rendre isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards pendant qu'il met son bulletin dans l'enveloppe ; il fait ensuite constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe ; le président le constate sans toucher l'enveloppe que l'électeur introduit lui-même dans l'urne.

Dans chaque section de vote, il y aura un isoloir par trois cents électeurs inscrits ou par fraction.

Les isoloirs ne devront pas être placés de façon à dissimuler au public les opérations électorales.

Il résulte de ce texte que toutes les petites communes ayant DE 1 à 300 ÉLECTEURS INSCRITS, sont tenues d'installer UN ISOLOIR dans la salle de vote.

Dans les autres communes, c'est-à-dire dans celles où il y a plus de 300 électeurs inscrits, on devra installer dans chaque bureau de vote un isoloir par 500 électeurs inscrits ou par fraction de 250.

L'isoloir ou les isoloirs ne devront pas être placés de façon à dissimuler au public les opérations électorales.

DISPOSITION DE L'ISOLOIR OU DES ISOLOIRS

Les isoloirs devront être établis par les municipalités de façon à tenir dans la salle de vote aussi peu de place que possible : c'est dans les angles de la pièce qu'il conviendrait donc de les installer de préférence ou, en cas d'impossibilité, le long des murs ; pour remplir leur but, ils pourront être constitués par un simple rideau.

Toutefois, comme l'électeur devra pouvoir se dissimuler complètement, il conviendra que le dispositif, si sommaire qu'il soit, ait été aménagé dans des conditions satisfaisantes. A cet effet, on pourra fixer au tour de la salle de vote, à environ 2 m. 25 du plancher, deux solides pitons faisant saillie d'environ 25 à 40 centimètres, qui seront reliés par un linge de 1 mètre environ, formé soit par une fringale, soit par une pièce de bois : deux rideaux de solide toile (on pourra se servir utilement de toile de store) ayant environ 80 centimètres sur 1 m. 80 de longueur seront attachés à ce linge de manière à envelopper tout le dispositif ; ils croiseront sur le devant de l'isoloir assez légèrement pour pouvoir être écartés facilement et livrer passage à l'électeur. Pour compléter le dispositif, qui, pour être éclairé, ne devra pas être fermé par le haut, on placera dans l'isoloir, avec des crayons, une petite table ou même une simple planchette fixée au mur.

Pour éviter la transmission des maladies contagieuses que peut présenter la mise à la disposition des électeurs de crayons qui sont habituellement portés à la bouche, il y a lieu de placer dans chaque isoloir un porte-plume, une plume et un couteau.

L'encrier devra être fixé dans la tablette ou la table et le porte-plume attaché comme dans les bureaux de poste. Enfin, il convient de mettre à la disposition des électeurs de la poudre pour sécher, s'il y a lieu, leur bulletin de vote.

AM Montbéliard, 1 K 23

Cet extrait d'une circulaire du préfet du Doubs aux maires du département explique la mise en œuvre de la loi du 29 juillet 1913 ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote. L'extrait présenté ici traite de l'installation obligatoire des isoloirs, l'une des mesures essentielles de la loi pour protéger le secret du vote et éviter ainsi les pressions sur les électeurs. Cette loi est l'aboutissement de trois propositions faites à partir de 1902. Auparavant, des tentatives pour réformer le code électoral avaient été tentées, mais sans succès, alors que l'isoloir a été adopté en 1872 au Royaume-Uni, à partir de 1891 aux États-Unis et en 1903 en Allemagne.

Annnonce d'une conférence sur le vote des femmes dans le journal *La Frontière*, 28 juin 1914

* * *

Union Française pour le suffrage des femmes.
 — Groupe de Belfort. — Nous recevons le texte de l'affiche suivante avec prière d'insérer :

ÉLECTEURS,

Huit millions de femmes travaillent et dans les conditions les plus pénibles. Elles ont leurs intérêts à défendre.
 Qui les représente au Parlement ?
 Trouvez-vous juste que les travailleuses ne votent pas ?

A travail égal, les femmes n'ont pas encore un salaire égal à celui des hommes : l'État donne lui-même l'exemple d'attribuer des traitements différents à ses fonctionnaires, non d'après les capacités, mais d'après le sexe.
 Trouvez-vous juste que les femmes ne puissent pas défendre elles-mêmes l'égalité de traitements ?

On se plaint, et très justement, à glorifier le rôle de la femme au foyer, et pourtant la loi persiste à méconnaître les droits légitimes de l'épouse et de la mère.
 Trouvez-vous juste que les femmes ne puissent avoir des représentants pour obtenir une réforme équitable des droits civils ?

Quand il s'agit de l'Enfant, de sa sauvegarde physique et de son éducation morale, croyez-vous que la parole ne devrait pas être donnée à la Mère de famille ?
 Trouvez-vous juste qu'on prive les femmes de toute participation aux lois si importantes qui regardent les enfants ?

Et quand la destinée du pays se décide, quand il faut, par exemple, se prononcer entre la guerre ou la paix.
 Trouvez-vous juste que les Françaises ne soient pas consultées ?

Électeurs,

Le suffrage ne sera pas universel tant que la moitié des Français en sera exclue.

Électeurs,

Voulez-vous une protection efficace de la santé publique ?
 Voulez-vous dans l'administration de la Cité, plus d'ordre, plus d'hygiène, plus de moralité ?
 Voulez-vous lutter sérieusement contre l'alcoolisme envahissant, contre la dépopulation menaçante ?
 Voulez-vous mettre un frein au scandale de la réglementation officielle de la prostitution et des jeux publics ?

Demandez alors le droit de vote pour les femmes.

Elles l'ont obtenu dans la moitié du monde civilisé et, partout, l'expérience a prouvé que la femme électrice a fait reculer l'alcoolisme, la débauche, le jeu, toutes causes de décadence et de démoralisation.

En France, et à titre de première étape, les femmes viennent obtenir le suffrage municipal.

En 1906, une proposition de loi a été déposée à la Chambre des Députés par M. Dussaussoy. Dans les deux dernières législatures, la Commission du Suffrage Universel l'a faite sienne et a chargé d'un rapport favorable M. Ferdinand Buisson, l'apôtre de toutes les causes généreuses.

253 députés sortants et 40 Conseils généraux, d'arrondissement ou municipaux, en ont demandé la discussion. Le 3 février 1914, il fut mis à l'ordre du jour de la Chambre des Députés, qui s'est séparée sans l'avoir même examiné.

Électeurs,

Voilà huit ans que le projet Dussaussoy-Buisson a été soumis à la Chambre ; l'opinion est prête à le voir aboutir.

Exigez de vos candidats qu'ils votent, dès leur entrée au Parlement, le Suffrage municipal des Femmes.

* * *

Depuis 1848 les hommes ont tous le droit de vote en France, et le mouvement en faveur de son extension aux femmes s'est développé de façon irrégulière. L'Union française pour le suffrage des femmes, créée en 1909, est une association plutôt modérée – voir la revendication principale dans ce document – et compte 12 000 adhérentes en 1914, année où le sujet est porté à la Chambre en février, sans succès. Mais en avril au moment des législatives le plébiscite féminin a attiré l'avis quasi unanime de 500 000 personnes. Dans ce contexte cette annonce fait partie d'une campagne nationale et *La Frontière*, journal républicain bi-hebdomadaire, n'y est pas hostile, alors que *L'Alsace* (autre journal belfortain important) n'en parle pas.

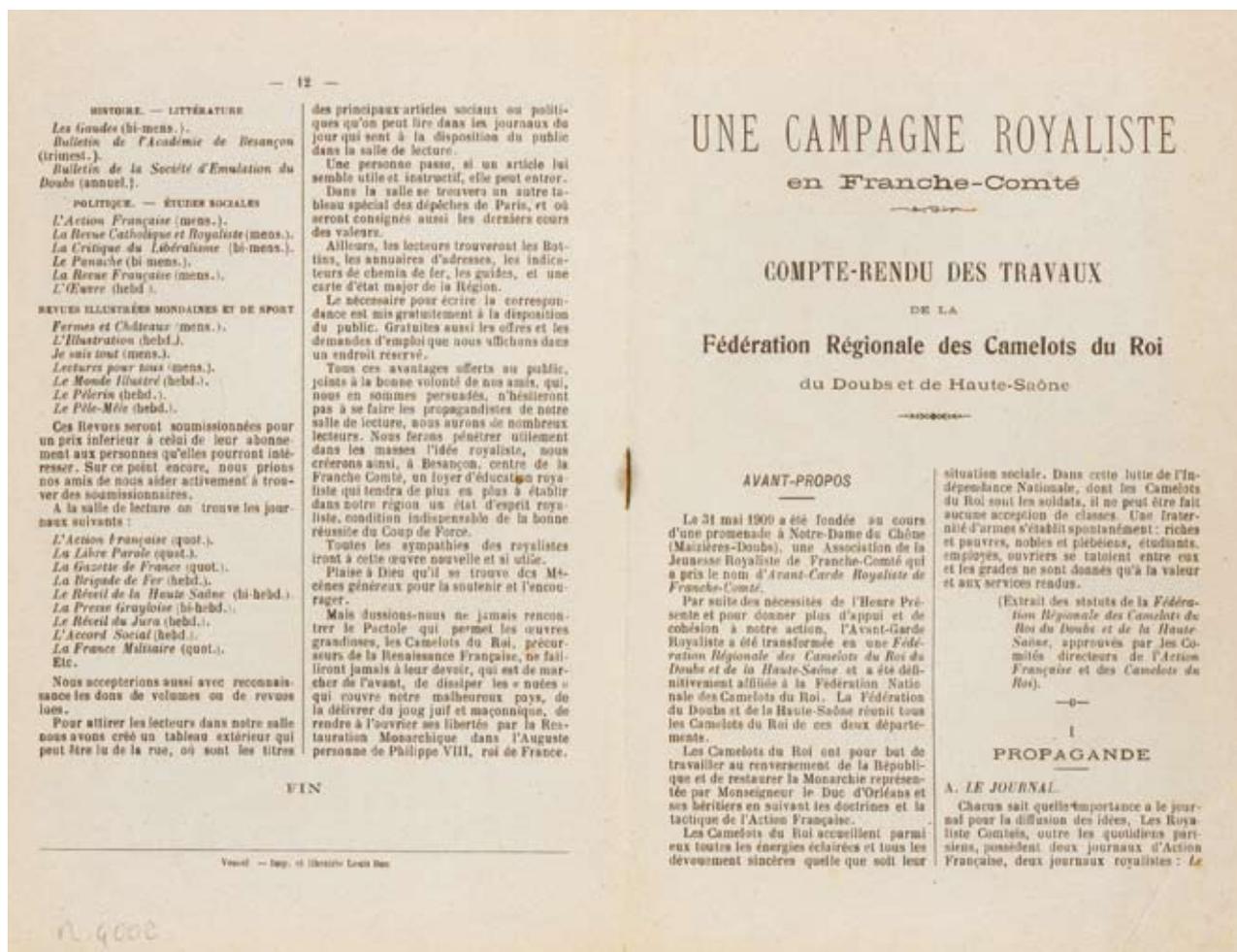
Portrait du duc d'Orléans



AD Haute-Saône, 14 M 21

Malgré son enracinement à la fin du XIX^e siècle, la III^e République doit toujours faire face à de nombreuses oppositions, en particulier celles des mouvements royalistes dont le chef de file est Philippe d'Orléans, comte de Paris, surtout après la mort du comte de Chambord en 1883. Prétendant au trône de France sous le nom de Louis-Philippe II jusqu'en 1883 puis sous celui de Philippe VII jusqu'en 1894, le duc d'Orléans apparaît comme le dernier espoir de restauration monarchique en France comme en témoigne ce portrait destiné au grand public, même si la République triomphante le conduit à l'exil jusqu'en 1871 puis une seconde fois après la promulgation d'une nouvelle loi en 1886.

Brochure de la section régionale des Camelots du roi, mai 1909



AD Doubs, M 4002

C'est initialement pour vendre le journal de l'Action française que la Fédération nationale des Camelots du roi a été créée en 1908. Elle se mue rapidement en un corps de militants spécialisés dans le « coup de force » théorisé par Charles Maurras. Nationaliste, antirépublicaine, antidémocratique et antisémite, l'organisation ambitionne de constituer une avant-garde et « un foyer d'éducation royaliste ». La section Doubs et Haute-Saône est l'une des 65 que compte la France à cette date. Rassemblant quelques dizaines de jeunes gens, étudiants et ouvriers, elle compte comme principal fait d'arme une manifestation lors de l'inauguration en mai 1910 de la statue de Waldeck-Rousseau par le Président Fallières.

Rapport de police sur des dégradations royalistes à Vesoul, 1909

Vesoul, le 12 juin 1909.



VILLE DE VESOUL
(Haute-Saône)

COMMISSARIAT DE POLICE

N° 69

Inscriptions sur
les monuments publics.

RAPPORT

à Monsieur le Chef,

J'ai l'honneur de vous informer que, pendant la nuit dernière, on a fait sur divers monuments de la ville les inscriptions suivantes :

Palais de justice : Briand le Macro, 1845, à bas la République, Vive le Roi, à bas les Faussaires.

Hôtels : 1845.

Hôpital : Les Camelots du Roi sont passés, Vive le Roi, Les Camelots du Roi, Bonjour.

Imprimerie des Nouvelles Démocratiques : Vive le Roi, art. 1845.

Synagogue : Vive le Roi 1845. À bas Dreyfus.

Bioscope de journaux : Ça git la République, 1845.

École du Boulevard : À bas la jeunesse, Vive le Roi, 1845.

Poste : Art. 1845, Vive le Roi, à bas les Semences.

Presbytère : 1845, Vive le Roi, à bas la République.

Ces inscriptions, en lettres alphabétiques, ont été faites à l'aide de goudrons mélangés d'huile.

Cette enquête est ouverte en vue de découvrir les auteurs de ces méfaits.

Le Commissaire de police,

J. J. J.

En faisant cette tournée, j'ai rencontré, à 8 heures 1/4, devant le Palais de Justice, le jeune de Beauséjour. Dix minutes après, passant sur du Breuil, j'ai trouvé de nouveau ce jeune homme que j'ai vu autre à l'Administration du "Réveil", journal royaliste.

Le jeune Beauséjour s'est muni récemment de la permission d'un réceptacle de Colportage, à l'effet de faire, comme "Camelot du Roi", de la propagande royaliste.

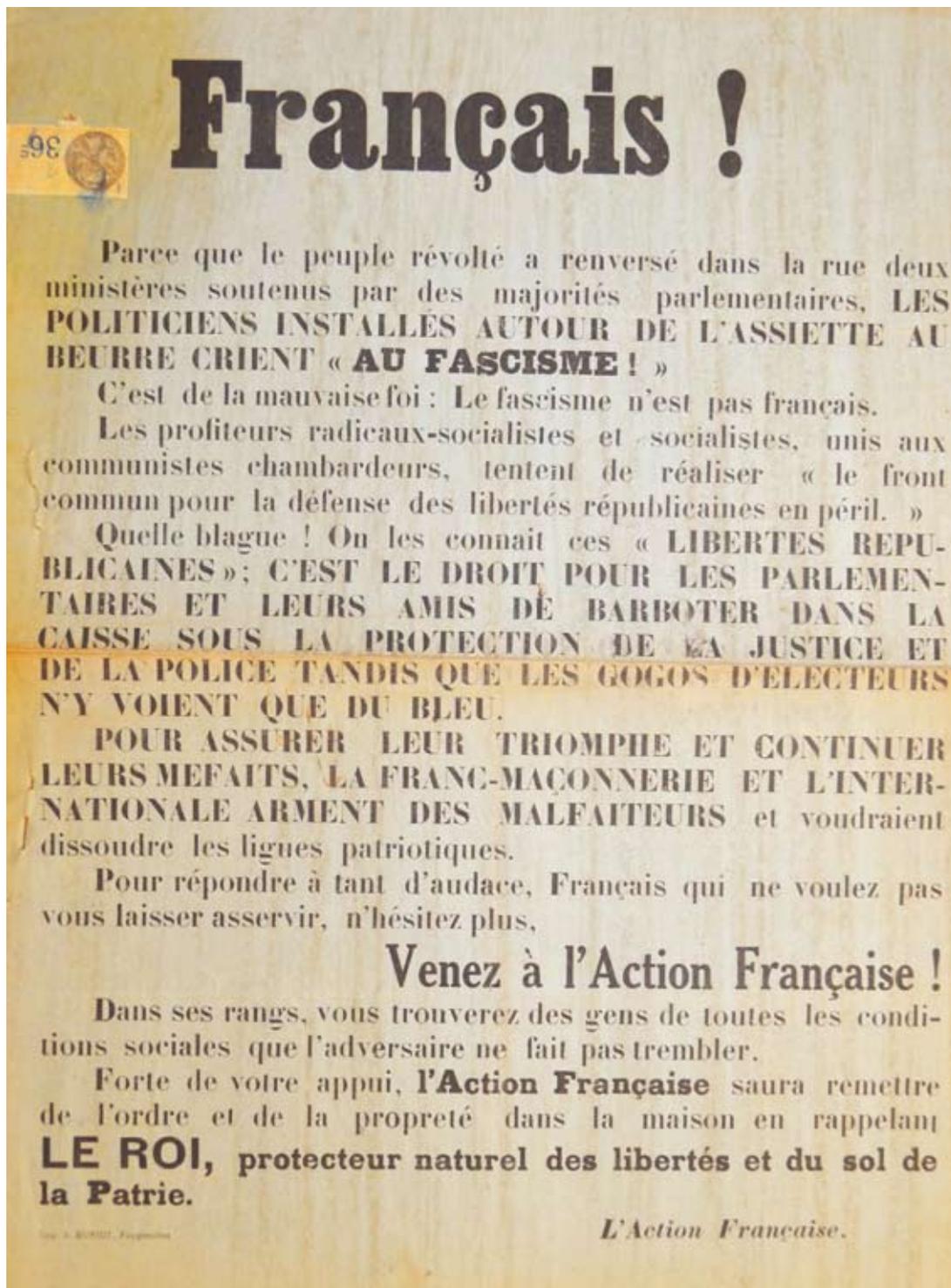
J. J. J.

2210-1208 - Vesoul, Ann. Imp. Civ. - 187

AD Haute-Saône, 14 M 21

La nostalgie de l'Ancien Régime perdure jusqu'au début du xx^e siècle, en particulier avec les Camelots du roi qui n'hésitent pas à dégrader les principaux monuments de Vesoul en juin 1909 d'inscriptions antirépublicaines et antisémites telles que « Briand le Macro » ou « À bas Dreyfus » avec du « goudron mélangé d'huile ».

Tracts des Camelots du roi en 1910 et de l'Action française en 1932



AD Jura, Mp 70

Malgré l'enracinement de l'idée républicaine, ces tracts diffusés dans des réunions publiques ou placardés témoignent du maintien d'une opposition virulente, voire violente, de l'extrême-droite antiparlementaire et antidémocratique, nationaliste et antisémite. Inspirée des idées de Charles Maurras, « l'Action française » considère que le seul régime possible qui puisse éloigner la France des crises politiques, des scandales et de la corruption reste la monarchie héréditaire et soutient le prétendant orléaniste. Elle constitue jusqu'à la défaite de 1940 une source d'agitation politique en France avant de se corrompre définitivement avec le régime de Vichy.

Tracts des Camelots du roi en 1910 et de l'Action française en 1932

FRANÇAIS !

Vous tous qui souffrez du gâchis actuel :
CULTIVATEURS au blé invendu,
EMPLOYÉS sans emploi,
OUVRIERS sans travail,
COMMERCANTS sans affaires,
INDUSTRIELS sans commandes,
RENTIERS dépouillés par l'Etat,
FONCTIONNAIRES dont l'avenir est devenu incertain,
RETRAITÉS dont la retraite est compromise,
Vous tous qui êtes alarmés de voir dilapider le patrimoine national par **UNE BANDE DE VOLEURS.**

Venez à l'Action Française

La seule organisation qui, depuis 25 ans, ait su voir clairement les causes véritables des malheurs publics ; la seule qui ait le courage de dénoncer les politiciens voleurs devenus de **LACHES ASSASSINS** ; la seule qui vous apporte le remède : **LE ROI.**

Le réveil des citoyens enrage les profiteurs de tout poil qui grognent comme des chiens auxquels on veut retirer la pâtée.
La MAFFIA MACONNIQUE installée dans le **FROMAGE RÉPUBLICAIN** fait des difficultés pour en sortir : **IL LE FAUDRA POURTANT.**

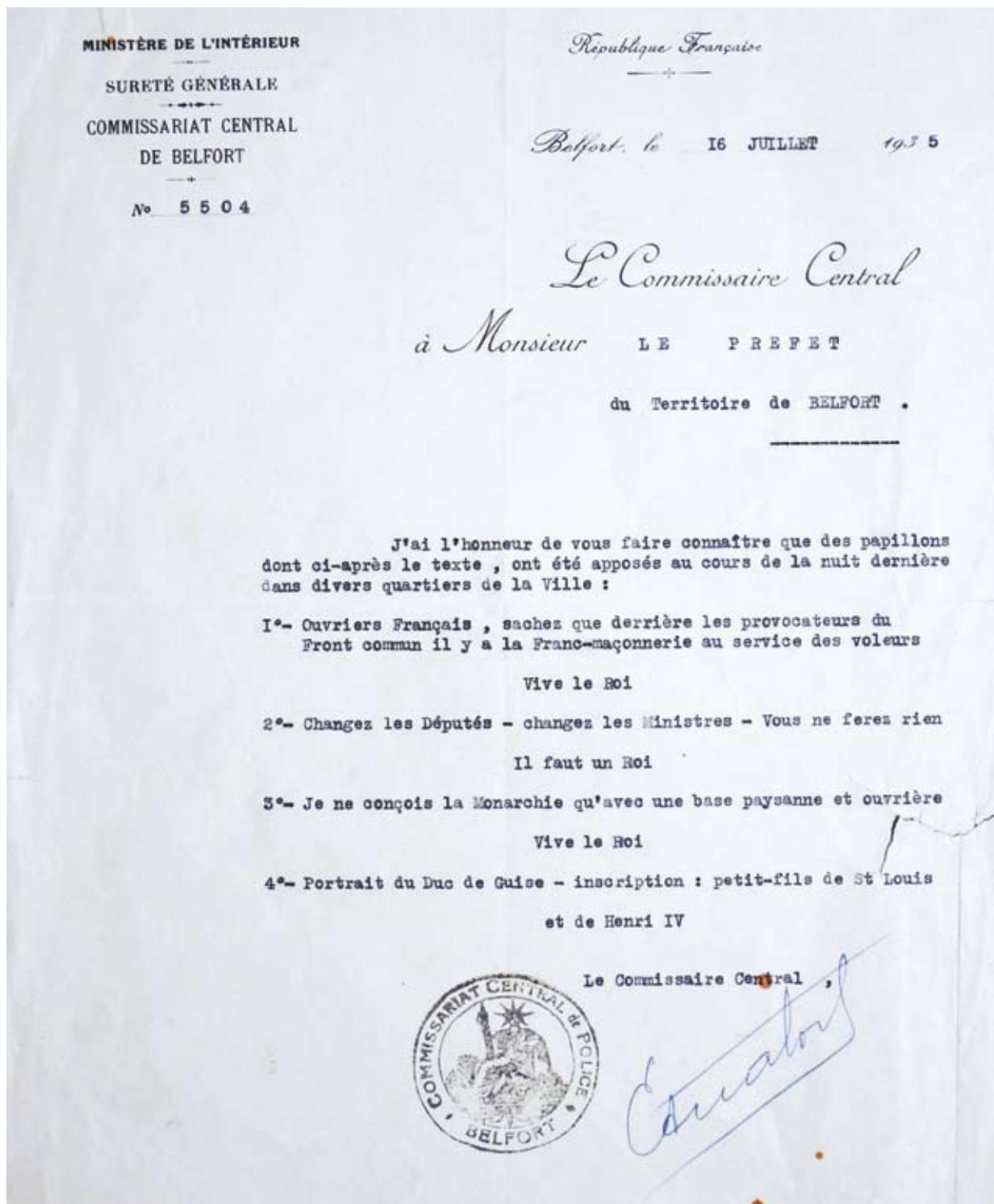
FRANÇAIS rongés jusqu'à l'os, regardez autour de vous : il n'y a plus pour défendre un régime d'imbécilité, de ruine et de mort, que ceux qui en profitent.
UNISSEZ-VOUS pour balayer la racaille politicienne de ce **REGIME POURRI.**

Et pour cela, lisez l'Action Française
Adhérez à l'Action Française
Aidez l'Action Française.

Édité par le Bureau de l'Action Française

Pour que la
France vive,
il faut que la
République meure !!

Rapport de police au sujet de propagande monarchiste à Belfort, 1935



AD Territoire de Belfort, 4 M 693

Le rapport du 16 juillet 1935 évoque la saisie de papillons (non conservés) et reproduit leur contenu : l'opposition au régime républicain est claire, à un moment où le Front populaire est constitué depuis quelques mois déjà. Deux jours auparavant a eu lieu son grand défilé unitaire à Paris, ce qui explique probablement cette action monarchiste inhabituelle, dans une ville tenue par la gauche depuis 1919 – Pierre Dreyfus-Schmidt y a été élu aux municipales au printemps. Le duc de Guise évoqué ici est Jean d'Orléans (1874-1940), prétendant orléaniste au trône de France. Pourtant le courant monarchiste n'est plus très représenté, ni en Franche-Comté ni en France.

Rapport du préfet de la Haute-Saône sur l'interdiction de la vente des portraits du Prince Impérial, 1874



AD Haute-Saône, 14 M 21

Tout comme le courant royaliste qui reste très fort à la fin du XIX^e siècle autour des légitimistes et des orléanistes, les bonapartistes sont eux aussi très actifs surtout après la chute de l'empire en 1870, alors que la III^e République doit encore faire face à de nombreuses oppositions. En France après la mort de Napoléon III en 1873, la propagande bonapartiste s'intensifie et le portrait de Napoléon IV intercalé dans une brochure de petit format facile à distribuer en cachette commence à circuler. Le ministère de l'Intérieur rappelle l'interdiction de vendre et d'exposer ces portraits de petite taille et de prix modique qui peuvent facilement faire l'objet de propagande antirépublicaine. Le commissaire de police ne trouve pas de portraits du prince impérial dans les librairies de la ville mais saisit trois exemplaires de lithographie du duc d'Orléans présentée dans le document 26.

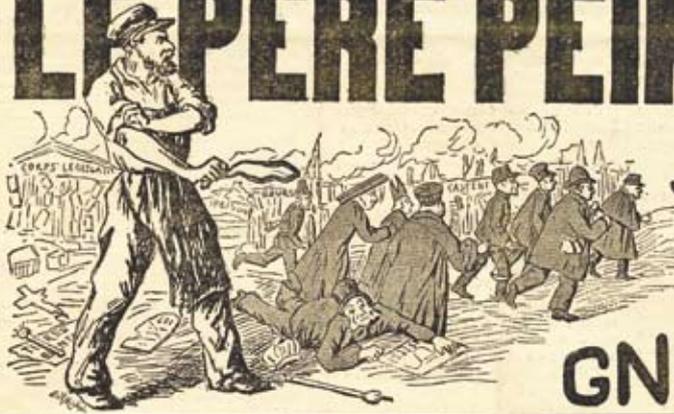
Le Père Peinard : la presse anarchiste contre la République, 1893

Cinquième Année. — N° 247. Du 10 au 17 Décembre 1893.

DEUX RONDS

LE PÈRE PEINARD

Reflecs
HEBDOMADAIRES
d'un
GNIAFF



<p>ABONNEMENTS FRANCE</p> <p>Un an 6 fr. Six mois 3 fr. Trois mois 1 fr. 50</p>	<p>BUREAUX : 4^{bis}, rue d'Orsel, Paris</p> <p>OUVERTS DE 8 HEURES DU MATIN À 8 HEURES DU SOIR</p> <p>Adresser toutes les Correspondances à l'Administrateur</p>	<p>ABONNEMENTS EXTERIEUR</p> <p>Un an 8 fr. Six mois 4 fr. Trois mois 2 fr.</p>
---	--	---

La Gouvernaille refuse l'Amnistie

AU POPULO A LA FAIRE !

MAUVAISE SEMAINE POUR LES JEAN-FOUTRE

Roussin escofié. — Patron revolverisé. — Aristo secoué



Amnistie !

Et foutre, voilà une sacrée guitare dont les bouffe-galette sociaux jouent depuis belle lurette.

Fallait entendre ces moineaux-là, y a quelques semaines ! A les croire ils se seraient fait massacrer jusqu'au dernier platôt qui de ne pas décrocher leur amnistie.

C'était du chiquet, nom de dieu !

On l'a vu l'autre jour, cette sacrée amnistie a enfin été foutue sur le tapis. La collection des bourriques ministérielles, présidée par Casimir-Périer, capitaine féroce, gros actionnaire des mines, était au complet du matin.

L'occase était belle pour foutre les pieds dans le plat.

Ah ouat ! Toute la crânerie des sociaux a coulé en eau de boudin !

Pardienne, ils ont jacté en faveur de l'amnistie ; mais, c'était tellement pâlot, ils y mettaient si peu d'ardeur, que les quotidiens réacs eux-mêmes en ont fait la remarque.

Au lieu du raffut annoncé et trompette partout, on a eu à l'Aquarium une discussion tout plein gentillette.

Sociales et opportunistes ne se sont pas fait plus de bobo que ne s'en faisaient autrefois la gauche et la droite.

Cliquez les quinquets, et imaginez-vous qu'au lieu d'être en 1893 on est encore en 1879, — que c'est les opportunistes et les radicaux qui réclament l'amnistie des Communistes aux Centristes et aux réacs, et vous aurez le pitou spectacle de la représentation de l'autre jour.

En deux temps, l'amnistie a été foutue au rancard !

Je ne sais si les bouffe-galette sociaux se sont bien rendu compte de la morafle

que ça leur fout... toujours est-il que c'est un sale atout dans leur jeu.

Ils avaient tant fait les flambarde avec cette amnistie qu'on ne comprendra pas pourquoi ils n'ont pas fait un ébahonais des cinq cent mille diables, afin de forcer la main aux opportunistes.

—

Bast, laissons couler l'eau sous les ponts ! Avant qu'il soit longtemps on verra les sociaux faire les mêmes pirouettes qu'ont fait les opportunistes et les radicaux.

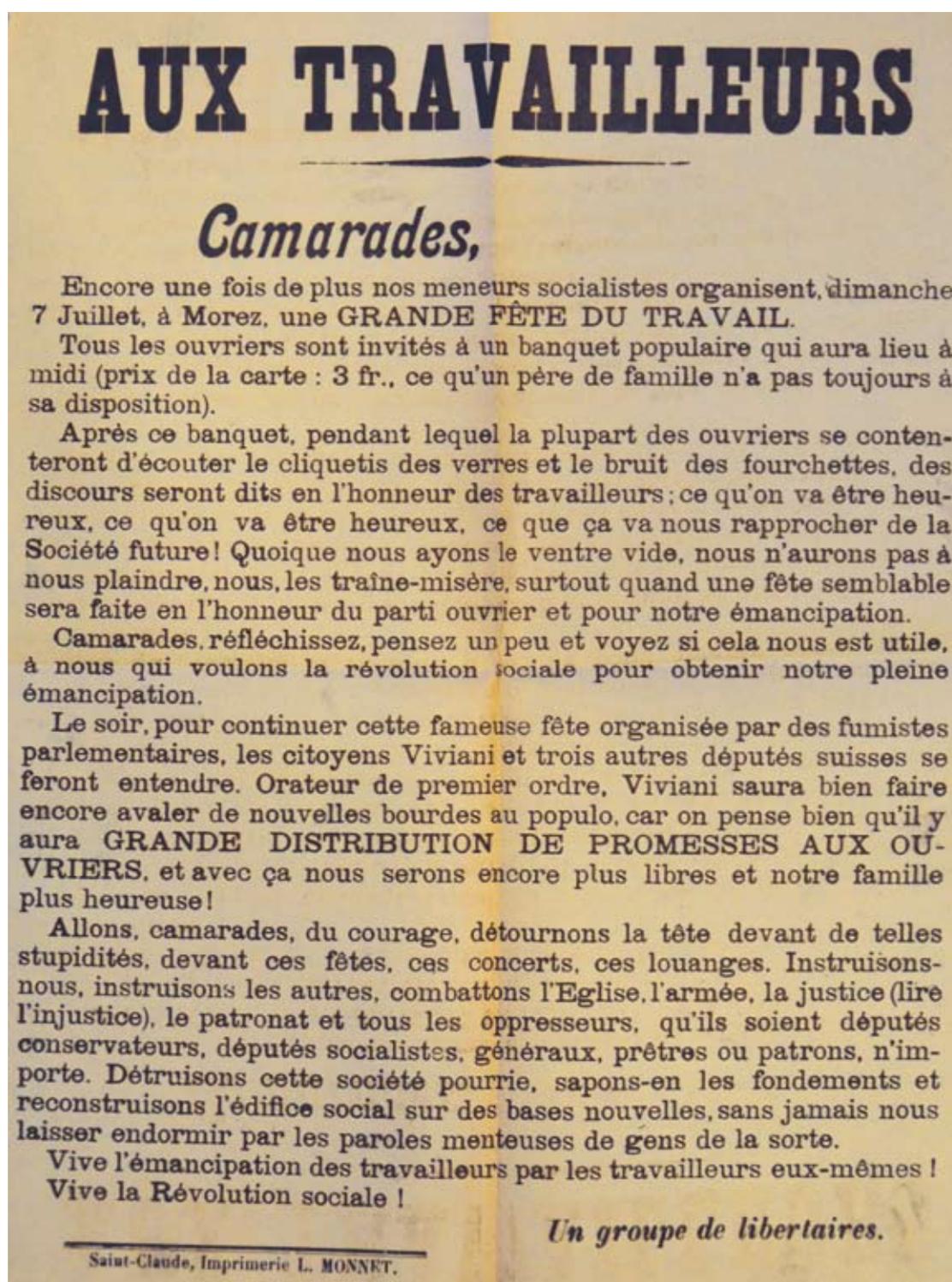
Cette chamelle de question des réformes qu'on nous fourre continuellement dans les guibolles n'avance pas de l'épaisseur d'un cheveu ; y a une bonne raison à cela : y a pas mèche qu'elle fasse un pas !

Ce qui se produit, le voici : au fur et à mesure que les saltimbanques, qui ont promis la lune au populo, sont reconnus pour être des fumistes, ils se rangent des voitures et se foutent carrément dans le camp des capitalistes et des réacs... Tandis que d'autres les poussent au cul, reprenant pour leur compte l'ancien langage.

AD Haute-Saône, 14 M 23

Le Père Peinard est un journal hebdomadaire anarchiste fondé par Émile Pouget en 1889. Avec son sous-titre évocateur « Reflecs hebdomadaires d'un gniaff » il distille des attaques en règle contre le système politique et économique de la III^e République. Ses gérants changent d'ailleurs régulièrement, ceux-ci écopant de peines de prison ou d'amendes, ce qui n'empêche pourtant pas la publication du journal. Cependant, en 1893 sont adoptées les « lois scélérates » qui visent à interdire toute propagande anarchiste. *Le Père Peinard* est particulièrement visé par cette interdiction. C'est en application de ces lois que le commissaire de police de Lure saisit un exemplaire de ce journal à la gare de Lure le 16 décembre 1893. Le dernier numéro paraît en 1894 et Pouget se réfugie à Londres. Il relancera néanmoins le journal après son acquittement en 1895.

Affiche anarchiste à Saint-Claude, 1903



AD Jura, Mp 497, 9

À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, l'extrême gauche socialiste est divisée. D'un côté, ceux qui se rallient à la République, s'appuient sur le suffrage universel, s'allient aux partis bourgeois et envisagent de former avec eux des gouvernements pour transformer la société par des réformes. De l'autre, ceux qui refusent tout compromis et restent fidèles à l'idée révolutionnaire comme moyen de transformation sociale. Après la vague terroriste de 1892-1894 et la répression féroce qui s'ensuit, ces opposants se replient dans le syndicalisme révolutionnaire, très présent dans le Haut-Jura, où ils poursuivent leur militantisme antiparlementaire.

Affiche anti-cartelliste, 1924



AD Haute-Saône, 95 J 478

La coalition du cartel des gauches se constitue autour d'Édouard Herriot dans une cinquantaine de département à l'occasion des élections législatives de 1924. L'échec de la politique financière des partis de gauche conduit à une campagne violente de la part de l'ex-Bloc national regroupant les principales forces de la droite républicaine. Cette affiche rappelle de manière humoristique mais sans concession, la mauvaise gestion des communes cartellistes, qui sous les yeux de Marianne encadrée de drapeaux de la SFIO, jettent l'argent par les fenêtres. Les contribuables pris pour des poires, donnent leurs économies à un percepteur dont les traits ne sont pas sans rappeler les caricatures antijuives du régime de Vichy.

Affiche annonçant une réunion d'antifascistes à Besançon, septembre 1934

PREFECTURE DE DOUBS
N° LÉJAL
18 SEP 1934

Les Assassins Fascistes à l'œuvre

Jeudi dernier, à Saint-Vit, les Jeunesses Patriotes ont démontrés qu'en France comme ailleurs, le **Fascisme, c'est la violence, la matraque, c'est le revolver, l'assassinat.**

Alors que paisiblement les citoyens de Saint-Vit étaient réunis à la Mairie, sur convocation du Comité Anti-Fasciste de Besançon,

150 JEUNESSES PATRIOTES

venant de Besançon, Beaume, Morteau, Dole, villages environnants, armés de matraques, barres d'acier, manches de pioches sortant du magasin, de revolvers, tentaient, par la violence, de s'assurer la maîtrise de la salle. Repoussés par le service d'ordre, composé seulement d'une quarantaine de G.-D.-A., auxquels s'étaient joints les travailleurs de Saint-Vit, ils entreprirent, sous la conduite d'Hartmann, gendre de Groperrin en même temps que directeur de la quincaillerie, la réédition de l'agression sauvage dont la Brasserie Brelin fut le théâtre.

A coups de pierres, usant de revolvers

(Murs et plafonds conservent la traces des balles), ils attaquèrent le service d'ordre. Plusieurs de nos camarades furent blessés.

Le hasard seul voulu qu'il n'y ait pas de morts.

La Mairie fut complètement saecagée par les vandales des Jeunesses Patriotes qui s'acharnèrent également sur les automobiles venues de Besançon, brisant les vitres, leviers, crevant les pneus, etc.

Et sachant que ces actes allaient soulever la réprobation de toute la population, pour donner le change, dans la nuit, ils brisaient les glaces de la quincaillerie Groperrin-Hartmann.

Travailleurs, Démocrates,

*Vous ne tolérerez pas de semblables procédés;
Vous ne laisserez pas assassiner les défenseurs de la liberté;
Vous ne permettrez pas que les bandes fascistes tiennent la rue.*

et vous assisterez tous à la

RÉUNION PUBLIQUE

qui aura lieu

Ce soir Mardi, 18 Septembre, à 20 h. 30

A la Maison du Peuple, Rue Ballant, 11

Qu les Militants qui étaient à Saint-Vit feront le procès du Fascisme et des assassins qui sont à sa solde.

Pour la défense des libertés ouvrières, tous à la réunion.

Le Comité Anti-Fasciste.

Participation aux frais: 1 franc

Union des Syndicats Confédérés. — Union des Syndicats Unitaires. — Syndicats Autonomes. — Parti Communiste. — Parti Socialiste. — Fédération Communiste Indépendante. — Parti d'Unité Proletarienne. — Jeunesses Communistes. — Jeunesses Socialistes. — Ligue des Droits de l'Homme. — Secours Rouge International. Comité de Vigilance Paul Rivet. — Union des Femmes contre la Guerre et le Fascisme. — Groupe de Défense Anti-Fasciste.

A SOLIDARITE, 104, CH. — BESANCON

AD Doubs, M 1054

Les Jeunesses patriotes sont une ligue d'extrême-droite fondée en 1924 par le député Pierre Taittinger et qui compte 100 000 membres dix ans plus tard. Partisans d'un pouvoir fort, ils contribuent parfois aux services d'ordre de candidats de la droite républicaine. Plus fréquemment, ils se rassemblent pour faire le coup de poing contre les militants de gauche, comme à Saint-Vit le 13 septembre 1934. L'affiche et l'événement qu'elle évoque reflètent la violence de la vie politique de l'époque. Elle montre aussi la reproduction des schémas de politique internationale dans le débat local, et surtout l'organisation d'un « front commun antifasciste » réunissant partis et mouvements de gauche, véritable embryon du Front populaire.

Pétition contre les congrégations religieuses au conseil municipal Pontarlier, 1881

an 1881

Monsieur les Membres
du Conseil Municipal

approuvé
 par
 M. Roux
 M. Girard
 M. Charrier
 M. Bouvier
 M. Delamare

L'enseignement primaire
 est entre les mains de Congrégations
 religieuses. Ce monopole, d'origine,
 a blessé les sentiments
 et nué aux intérêts de nombre
 de citoyens. D'année en année
 s'est fortifiée l'opinion: qu'il
 n'est ni juste ni sage de
 confier l'instruction à des personnes

AM Pontarlier, R1

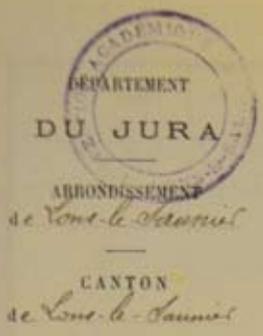
L'enseignement primaire depuis les lois Guizot et Falloux est, dans près de la moitié des écoles publiques, assuré par des congrégations religieuses. Mais depuis les lois Ferry la neutralité religieuse dans l'enseignement scolaire est imposée. À Pontarlier, comme dans d'autres villes, c'est avant «les lois scolaires» que la laïcisation est abordée. Une pétition est adressée au conseil municipal en 1880 demandant d'établir une instruction laïque. En octobre 1880, le changement de personnel est appliqué à l'école communale de filles et en février 1881 à celle des garçons. L'école républicaine, laïque, empreinte de civisme, de morale et d'une solide instruction de base se met en place.

Carte postale de l'école de Macornay, début xx^e siècle



Depuis 1833 pour les garçons et 1867 pour les filles, les communes de plus de 500 habitants avaient l'obligation d'avoir une école mais la fréquentation était aléatoire, payante et l'enseignement en partie assuré par des personnels religieux. Les lois portées par Jules Ferry en 1881 et 1882 fondant l'école gratuite, obligatoire et laïque pour garçons et filles de 6 à 13 ans obéissent à un triple objectif : promouvoir le progrès social, enraciner la République et forger l'unité nationale, libérer les consciences. Ces lois sont la pierre angulaire de la politique de laïcisation menée par les Républicains. Aux communes la charge de recenser les enfants d'âge scolaire et de vérifier que l'obligation d'instruction est bien respectée par les parents.

Recensement des élèves à scolariser après les lois scolaires à Macornay, 1882



ACADEMIE
DEPARTEMENT
DU JURA
ARRONDISSEMENT
de Lons-le-Saunier
CANTON
de Lons-le-Saunier

Commune de *Macornay*

LISTE NOMINATIVE
DES
ENFANTS DE 6 A 13 ANS

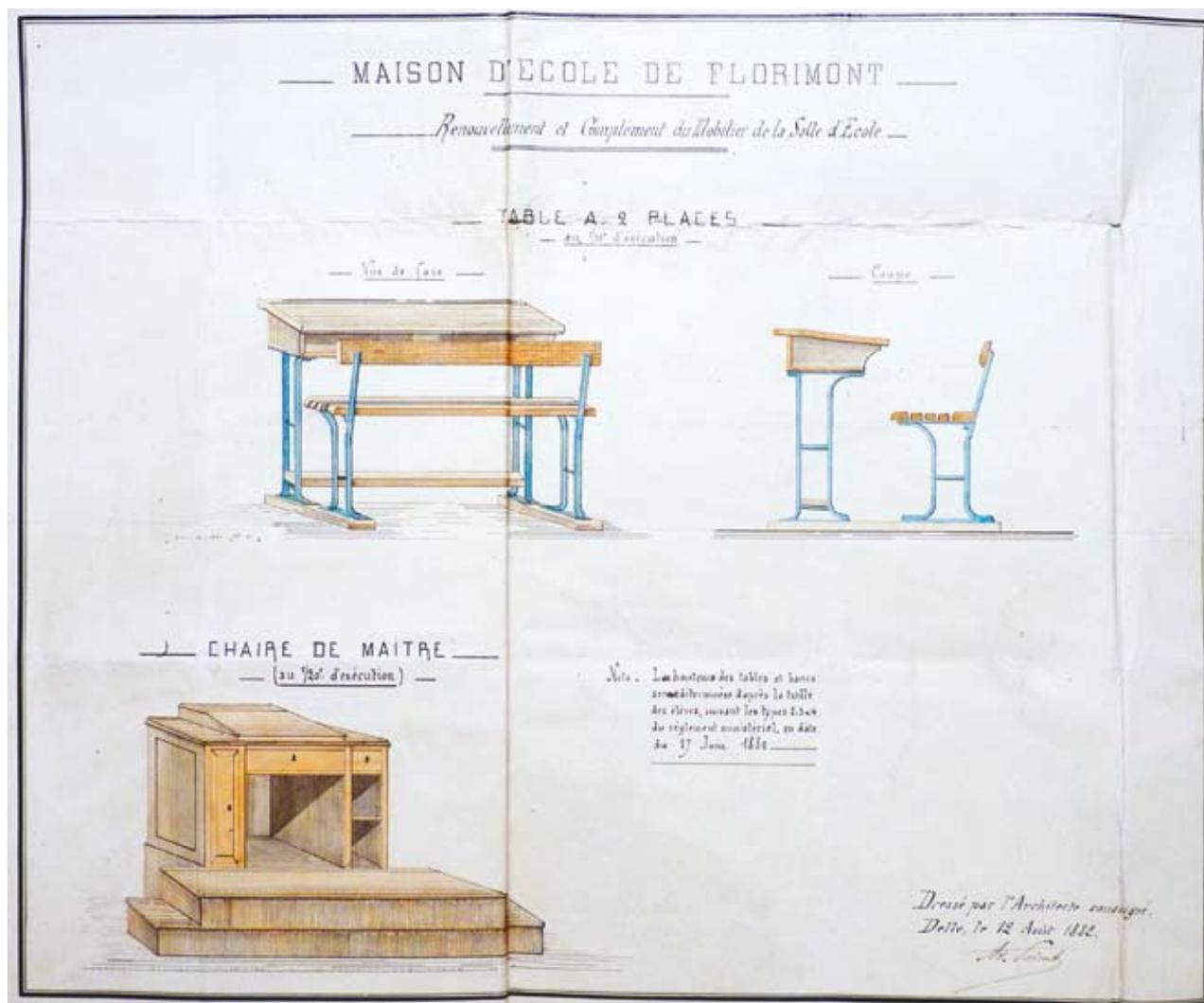
Loi du 28 Mars 1882.

ARTICLE 8. — Chaque année, le maire dresse, d'accord avec la Commission municipale scolaire, la liste de tous les enfants âgés de 6 à 13 ans, et avise les personnes qui ont charge de ces enfants de l'époque de la rentrée des classes.
En cas de non-déclaration, quinze jours avant l'époque de la rentrée, de la part des parents et autres personnes responsables, il inscrit d'office l'enfant à l'une des écoles publiques et en avertit la personne responsable.
Huit jours avant la rentrée des classes, il remet aux directeurs d'écoles publiques et privées la liste des enfants qui doivent suivre leurs écoles. Un double de ces listes est adressé par lui à l'inspecteur primaire.

Imp. L. Decloux - 430 R.

NOM	PRÉNOMS	DATE de LA NAISSANCE	RÉSIDENCE	MODE D'INSTRUCTION DE L'ENFANT d'après la déclaration des parents ou autres personnes responsables (1)	OBSERVATIONS (1) Ecole publique & Ecole privée d'enseignement dans le domicile.
<i>Daloz</i>	<i>Emile</i>	<i>04 janvier 1875</i>	<i>Macornay</i>	<i>Ecole publique de Macornay</i>	
<i>Gindre</i>	<i>Paul</i>	<i>12 mars 1878</i>	<i>id</i>	<i>Ecole publique de Macornay</i>	
<i>Couilleres</i>	<i>Justin</i>	<i>27 juin id</i>	<i>id</i>	<i>id</i>	
<i>Bouillon</i>	<i>Paul</i>	<i>24 juillet</i>	<i>id</i>	<i>id</i>	
<i>Perez</i>	<i>Arthur</i>	<i>1 juillet</i>	<i>id</i>	<i>id</i>	
<i>Gilles</i>	<i>Julien</i>	<i>11 ans</i>	<i>Vaux</i>	<i>id</i>	
<i>Bernard</i>	<i>Guillaume</i>	<i>21 7^h</i>	<i>Macornay</i>	<i>Ecole des frères de Lons-le-Saunier</i>	
<i>Vincent</i>	<i>Arthur</i>	<i>27 7^h</i>	<i>Vaux</i>	<i>Ecole publique de Macornay</i>	
<i>Esgrange</i>	<i>Edouard</i>	<i>2 février 1874</i>	<i>Macornay</i>	<i>Ecole publique de Lons-le-Saunier</i>	
<i>Ferrod</i>	<i>Karise</i>	<i>21 avril id</i>	<i>Vaux</i>	<i>Ecole publique de Macornay</i>	
<i>Ferez</i>	<i>Henri</i>	<i>10 mai</i>	<i>Macornay</i>	<i>id</i>	
<i>Fourt</i>	<i>Auguste</i>	<i>21 juin</i>	<i>id</i>	<i>id</i>	
<i>Curtet</i>	<i>Henri</i>	<i>2 juillet</i>	<i>id</i>	<i>Ecole des frères de Lons-le-Saunier</i>	
<i>Fornet</i>	<i>Emile</i>	<i>4 juillet</i>	<i>Vaux</i>	<i>Ecole publique de Macornay</i>	
<i>Guillas</i>	<i>Paul</i>	<i>21 7^h</i>	<i>id</i>	<i>Administration de Vaux</i>	
<i>Terrin</i>	<i>Guillaume</i>	<i>27 7^h</i>	<i>id</i>	<i>Ecole publique de Macornay</i>	
<i>Jacquies</i>	<i>Guillaume</i>	<i>27 février 1871</i>	<i>id</i>	<i>id</i>	

Esquisses de matériel scolaire établies pour l'école de Florimont, 1882



AD Territoire de Belfort, 46e dépôt 01 m 02

La petite commune de Florimont (Territoire de Belfort) compte un peu plus de 400 habitants à la fin du XIX^e siècle. Sur ce document établi au mois d'août 1882, la signature de l'architecte local montre que le matériel ne provient pas d'une entreprise importante. On peut supposer que ce besoin d'équipement est une conséquence des lois Ferry sur la scolarité de 1881 et 1882 qui amènent les communes à aménager ou agrandir leurs écoles. Celle de Florimont se trouve, de façon assez représentative de la III^e République, dans un bâtiment commun de type mairie-école.

Notice sur les absences scolaires et constat d'absence à Belfort, années 1930

VILLE DE BELFORT
(Territoire)

Belfort, le 9 avril 193

M. Jeannin
Rue des Ursules
Belfort

Instruction Publique

J'ai l'honneur de vous informer que l'enfant
Robert Jeannin
élève de l'école de St. de Montebellin
n'a pas assisté à la classe du 6-8 et 9 avril

Veillez, je vous prie, me faire connaître le motif exact de son absence, en me retournant d'urgence le présent bulletin.

Robert qui a manqué samedi
était à la salle de fêtes dimanche.
Après midi, ne dormait pas.
Cela semblerait normal.

L'Instituteur
Paul Rassinier

RÉPONSE

Indiquez ci-dessous le motif exact de l'absence — Si votre enfant est malade, il faut faire remplir le certificat médical (voir au dos de cette feuille) soit par le Médecin de famille, soit par M. Jeannin Médecin Inspecteur de l'école qui établira cette pièce **GRATUITEMENT**.

Vous renverrez ce certificat à M. Jeannin Directeur de l'École, dont l'absence de votre enfant sera considérée comme injustifiée et vous serez convoqué devant la Commission Scolaire.

Motif de l'absence

AVIS IMPORTANT
En cas de maladie de votre enfant, le Docteur ou le Médecin-Inspecteur de l'école, demeurant au dispensaire, remplira **GRATUITEMENT** la formule de certificat médical que vous trouverez au verso du présent avis.

NOTA. — Ce bulletin sera immédiatement envoyé à la famille de chacun des enfants s'absentant de l'école. La réponse du chef de famille sera jointe au relevé mensuel des absences chaque fois que l'élève absent sera signalé à la Commission scolaire.

126 — 1931. — Imprimé à Belfort

AD Territoire de Belfort, 1 t 0342a

AVIS AUX FAMILLES

MOTIFS D'ABSENCE

Il est rappelé que les seuls motifs reconnus valables sont :

- I. — Maladie de l'enfant.
- II. — Décès d'un membre de famille.

Certains motifs fréquemment invoqués, tels que :

- I. — Maladie d'un membre de la famille ;
- II. — Travail de l'enfant dans le ménage ;
- III. — Garde des frères et sœurs ;
- IV. — Défaut des vêtements et chaussures ;

ne sont pas excusables et ne seront pas acceptés par la Commission scolaire.

CERTIFICAT MÉDICAL

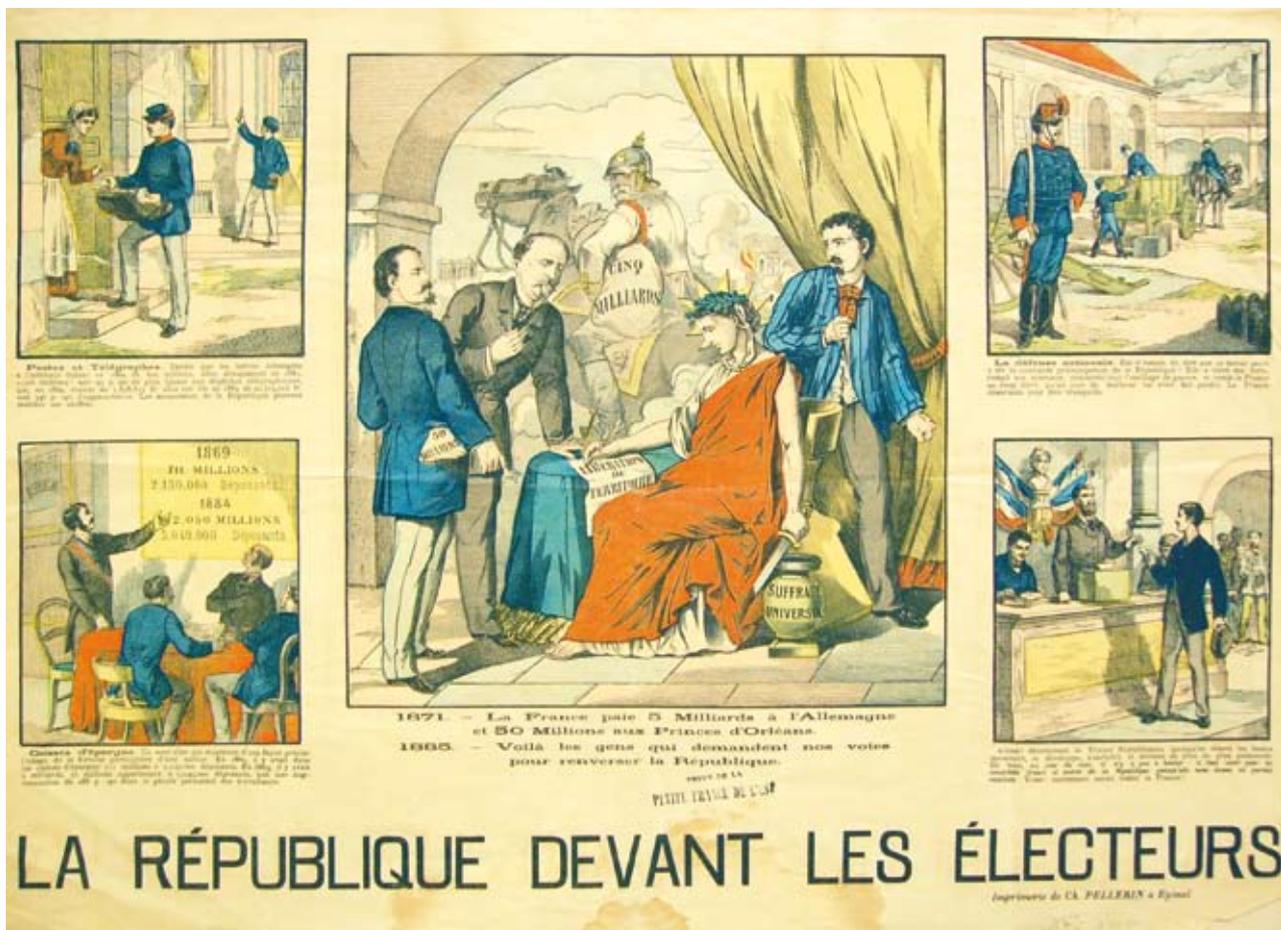
Je, soussigné, Docteur en médecine, certifie que l'enfant
est malade depuis _____ jours et estime
que son absence de l'école pourra durer _____ jours.

A BELFORT, le _____ 193

AD Territoire de Belfort, 1 t 0342b

L'obligation scolaire est contrôlée au quotidien : ces documents de 1935 présentent d'une part la liste des excuses « valables » ou non, d'autre part une fiche dûment remplie, où l'on voit qu'un médecin-inspecteur est attribué à l'école et exerce à l'hôpital. L'instituteur qui signe cette note, Paul Rassinier, est bien connu : né dans le Territoire de Belfort où il étudie et enseigne, il est communiste, puis socialiste, et connaîtra un parcours intellectuel et idéologique complexe, de l'anarchisme au négationnisme.

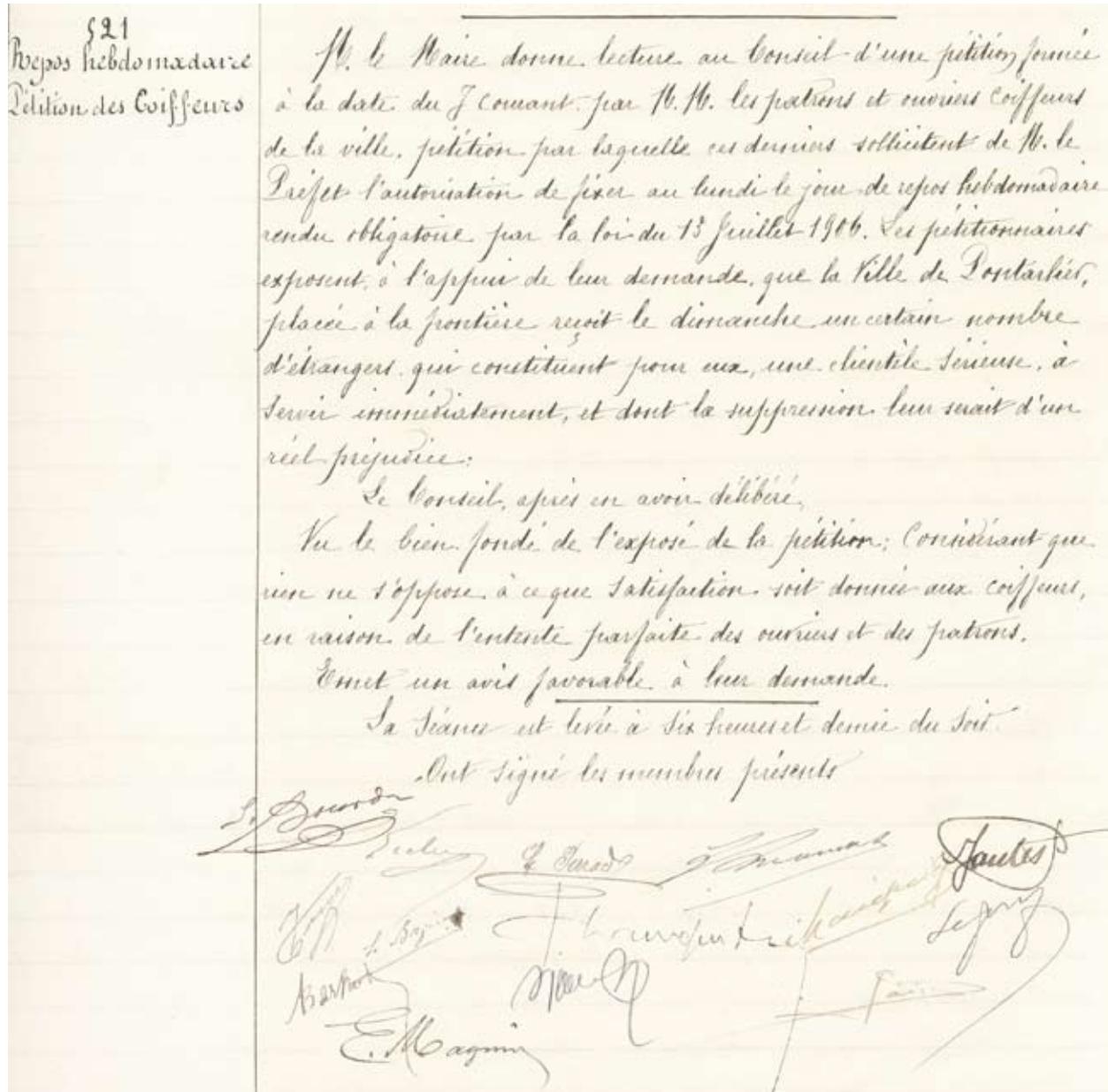
Supplément illustré du journal *La Petite France de l'Est*, 1885



AD Jura, 1 Fi 2325

Ce supplément illustré du journal *La Petite France de l'Est* rappelle l'œuvre accomplie par la République depuis la défaite de 1870 face à la menace que font peser sur la majorité républicaine les monarchistes, les bonapartistes et les conservateurs à droite, les socialistes à l'extrême gauche lors des élections législatives de 1885. Malgré un important recul en nombre de sièges, les républicains parviennent toutefois à sauver leur majorité à la Chambre des députés.

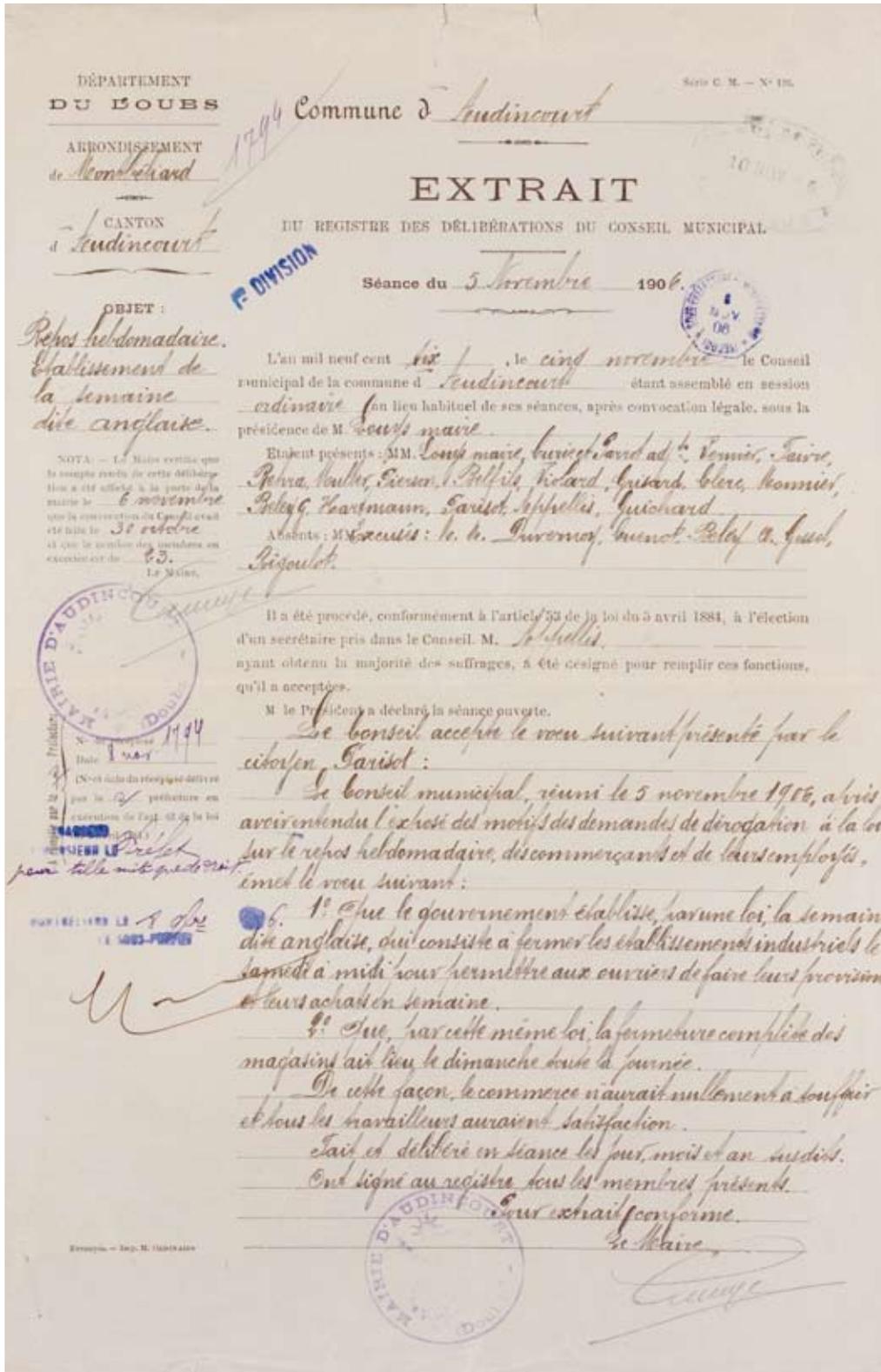
Délibération du conseil municipal de Pontarlier à propos de la loi sur le repos hebdomadaire, 1906



AM Pontarlier, 1 D 20

La loi du 13 juillet 1906 établissant une journée de repos hebdomadaire, le dimanche, a souvent été présentée comme une mesure de compensation à la loi de séparation des Églises et de l'État. C'est pourtant déjà la République qui, en 1880, avait supprimé le repos dominical, le considérant comme un héritage du catholicisme. Toutefois, dès avant 1906, la plupart des ouvriers ne travaillait pas le dimanche, au contraire des employés de commerce. La poussée de la gauche aux élections de 1906 et la conviction de nombreux républicains que la victoire sur l'Église est acquise, participent à l'acceptation d'un dimanche chômé sans dimension religieuse. La France est l'avant-dernier pays européen à introduire le repos hebdomadaire. L'Italie l'adoptera en 1907. De nombreuses dérogations assouplissent les résistances liées à l'application de la loi. À Pontarlier, les coiffeurs interviennent auprès du conseil municipal afin que le jour de repos hebdomadaire soit fixé le lundi au lieu du dimanche, jour d'affluence pour ce corps de métier.

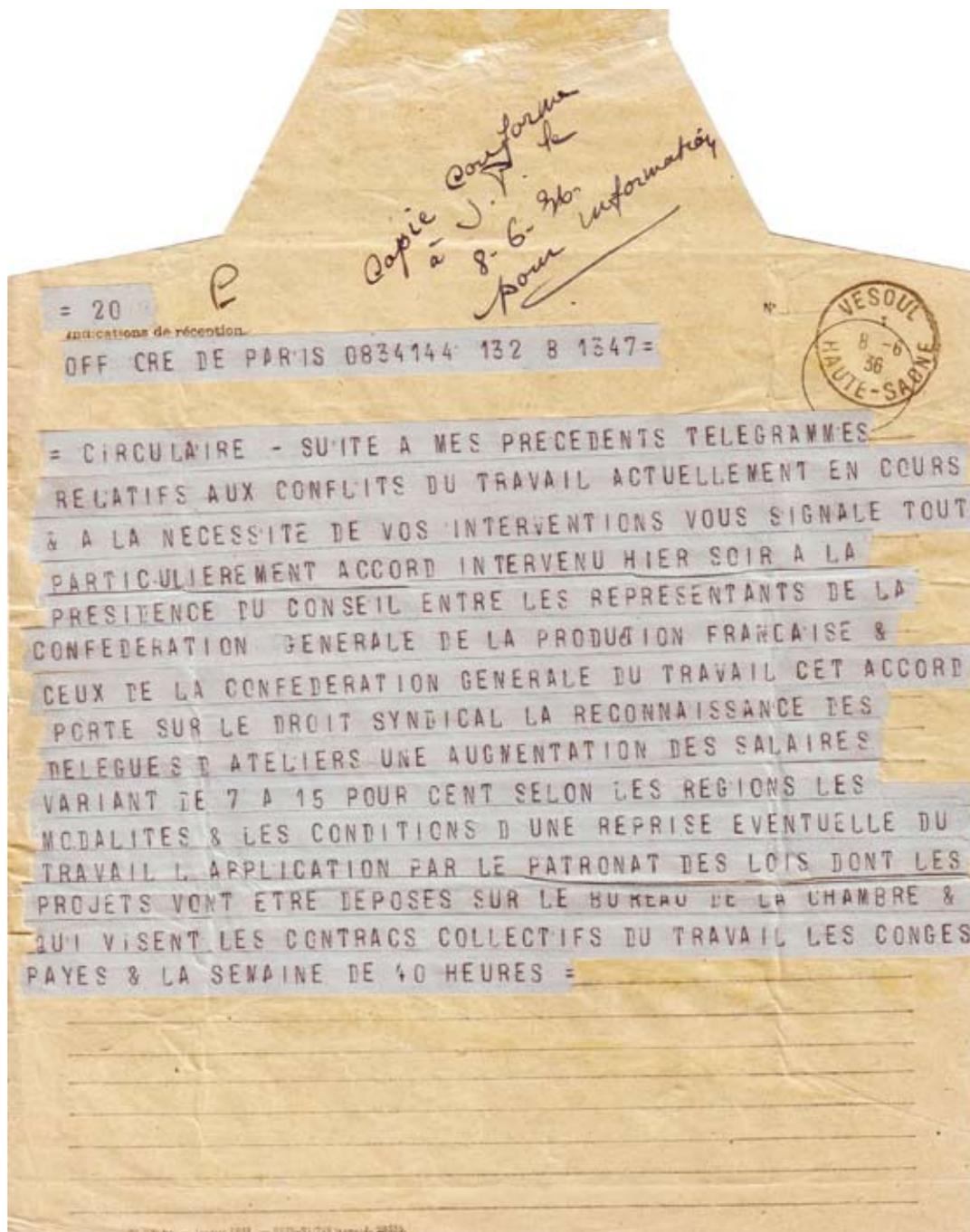
Vœu du conseil municipal d'Audincourt à propos de la loi sur le repos hebdomadaire, 1906



AD Doubs, M 4103

Le vœu du conseil municipal d'Audincourt, dont le maire est un ancien ouvrier de Peugeot, de fermer les usines dès le samedi midi est également une revendication de la CGT.

Télégramme annonçant la signature des accords de Matignon, 1936



AD Haute-Saône, 10 M 17

Élu en mai 1936, la majorité du Front populaire met en œuvre une série de réformes sociales, auxquelles son souvenir reste attaché. Ce télégramme envoyé le 7 juin 1936 annonce la signature des accords Matignon sous l'arbitrage de Léon Blum, président du Conseil, entre les délégués de la Confédération générale du travail et les représentants patronaux de la Confédération générale de la production. Ils portent notamment sur la reconnaissance du droit syndical et le réajustement des salaires les plus bas. Le Front populaire crée aussi un sous-secrétariat d'État à l'organisation des loisirs et des sports confié à Léo Lagrange. Ce ministère qualifié aussitôt de « ministère de la Paresse » par la droite conservatrice permet aux salariés d'obtenir les quinze premiers jours de congés payés, comme en témoignent ces photos. L'auberge de jeunesse de Port-sur-Saône conçue par l'architecte Henry-Jacques Le Même, construite entièrement en bois, est inaugurée en 1937.

Photographies illustrant les congés payés, 1936



AD Haute-Saône, 11 Fi 421/25



Lettre d'une employée du Territoire de Belfort au sujet des congés payés, 1936

113
 Chateaux les Forges 5 Novembre
 PRÉFECTURE
 Monsieur le Préfet.

Je vous suis reconnaissante si vous voulez bien me dire quand et où nous pourrions toucher l'argent nous servant des congés payés. Deux mois se sont écoulés et depuis pas de nouvelles, j'ai depuis quelques temps déjà ma feuille d'impôts, mais celle-ci ne seront payés que lorsque nous aurons touché la somme qui nous revient.

Veuillez donc me donner quelques renseignements à ce sujet car nous commençons, beaucoup d'ouvriers

étant dans le même cas, à trouver le temps long. Veuillez agréer Monsieur le Préfet, mes distinguées salutations.

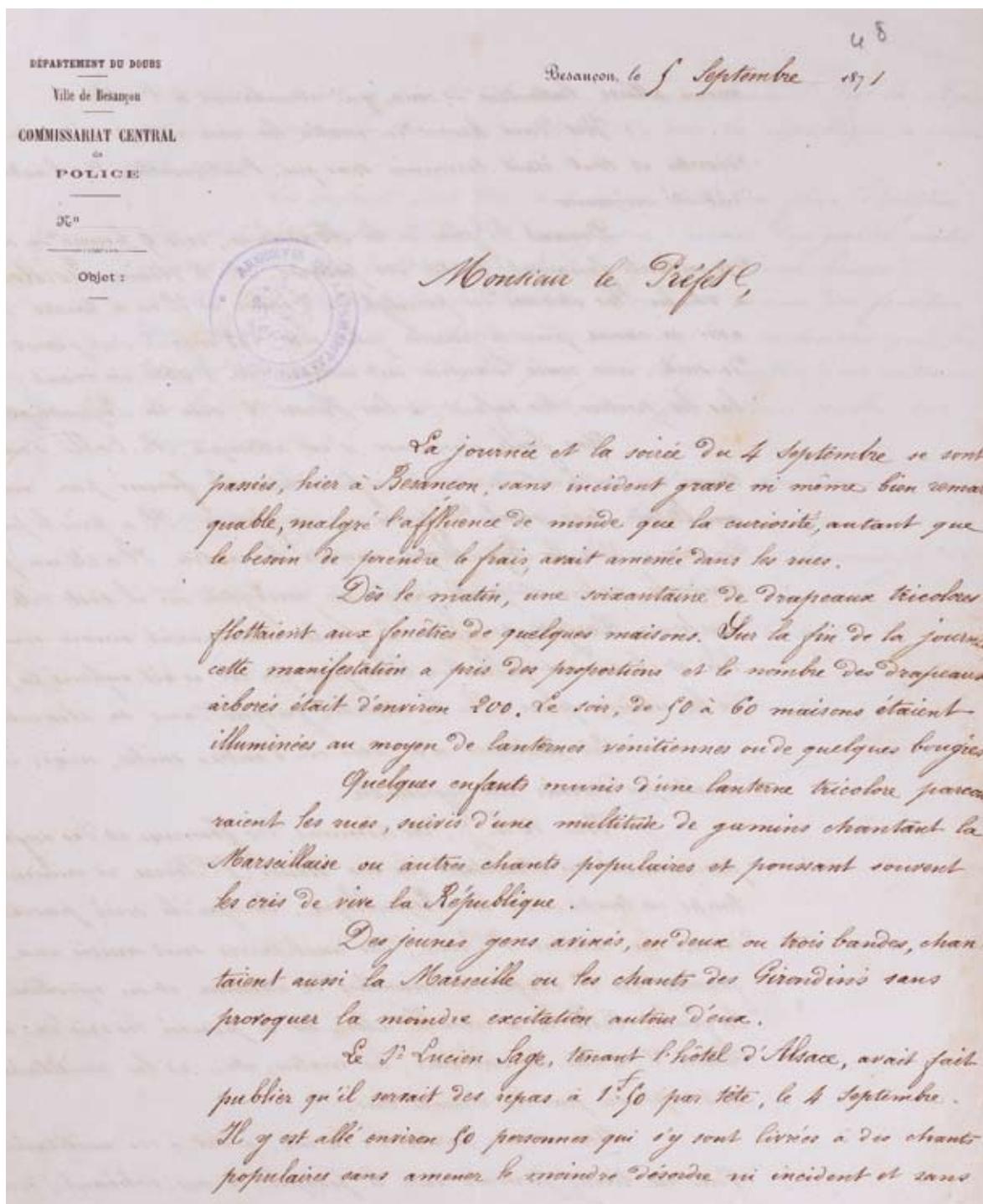
M^{me} Jules Chambrey
 184 Cité du Maréc.
 Trétudans.
 Territoire Belfort.

Jugy Trésor.

AD Territoire de Belfort, 10 M 38

La loi dite des congés payés du 20 juin 1936 est appliquée dès l'été 1936. Une habitante du village de Trétudans écrit au préfet en novembre de la même année pour lui demander à qui elle doit s'adresser, et dans quels délais, pour être payée des congés dont elle a bénéficié durant l'été. Apparemment son employeur a déduit les jours non travaillés de la paie et feint d'ignorer qu'il doit payer ses employés normalement. La réponse du préfet renvoie le problème à l'inspection du travail, qui rappelle que les employés doivent recevoir leur salaire tous les quinze jours, et que l'« indemnité de congé » ne se distingue pas de cette règle.

Rapport de police pour l'anniversaire de la République à Besançon, septembre 1871



AD Doubs, M 1018

Le premier anniversaire de la proclamation de la III^e République est l'occasion d'un bilan de « l'année terrible » qui vient de s'écouler. Si les conflits de l'époque ne sont pas clairement cités ici, les sujets de préoccupation de l'auteur et le climat de tension qu'il décrit ne peuvent être compris hors du contexte de la défaite, de l'occupation prussienne, de l'écrasement récent de la Commune et de la misère. Alors que le régime est officiellement républicain, la célébration est privée et spontanée. L'image de l'Église est définitivement liée à la réaction monarchiste. La garde nationale, qui vient officiellement d'être dissoute, est objet de la méfiance des autorités. L'armée enfin est interrogée par le peuple sur sa loyauté républicaine.

Rapport de police pour l'anniversaire de la République à Besançon, septembre 1871

même attirer l'attention de ceux qui circulaient à l'extérieur.

Vers deux heures du matin les rues étaient redevenues désertes et tout était terminé sans que l'intervention de l'autorité eût été nécessaire.

Devant l'Église de la Madeleine, vers 9 heures du soir, des enfants faisaient partir des pétards. M. le vicaire Boillot, a voulu les chasser du presbytère de l'église et il en a touché un avec sa canne pour le pousser plus vite. Cet enfant s'est plaint et, de suite, une nuée d'autres ont entonné M. l'abbé en criant : à bas les prêtres, les cafards, à bas Henri V, vive la République.

Une foule immense s'est attroupée, M. l'abbé s'est trouvé au milieu d'un cercle infranchissable formé par une multitude très mal disposée en sa faveur. Il a pris le parti de crier : Vive la République comme les autres. Il a été un peu bousculé, enlevé et porté jusqu'au presbytère où il s'est vite renfermé. Longtemps après, la foule murmurait encore contre lui et il s'en est fallu de bien peu qu'on ne fût entré dans la maison pour aller le chercher jusque dans sa chambre.

Cet incident n'a pas eu d'autres suites, mais il aurait pu devenir très regrettable.

Vers 10 h. $\frac{1}{2}$, des hommes, des femmes et des enfants parcouraient en chahutant la rue Henri St Pierre et criaient de temps en temps : vive la République. Lorsqu'ils sont passés devant la caserne St Pierre, des militaires sont arrivés aux fenêtres du 2^e étage, en manches de chemise, et ont répondu à la foule. Celle-ci a redoublé alors et a poussé les cris de : à bas Henri V, à bas les cafards, les prêtres, etc... et les militaires ont répondu par les mêmes cris.

Une voix, partie de la rue, a dit à ces militaires : Vous ne tirez jamais sur le peuple, le cas échéant, nous

Rapport de police pour l'anniversaire de la République
à Besançon, septembre 1871

hommes-fiers, n'est-ce pas? — Oh non! jamais! jamais! Vive la République, ont répondu les autres, et le cri de vive la république, a encore été répété.

Les enfants ont tiré par-ci par-là des feux d'artifice. On en a fait même dans la campagne; mais des gardes nationaux ont tiré des coups de fusil jusqu'vers deux heures du matin. Ils tiraient sur le bord du Doubs et même des fenêtres des maisons. Ils se sont servis des armes et des cartouches qui leur avaient été confiés et ils n'ont pas pris la précaution d'en extraire les balles que des personnes ont entendu siffler à leurs oreilles sur divers points.

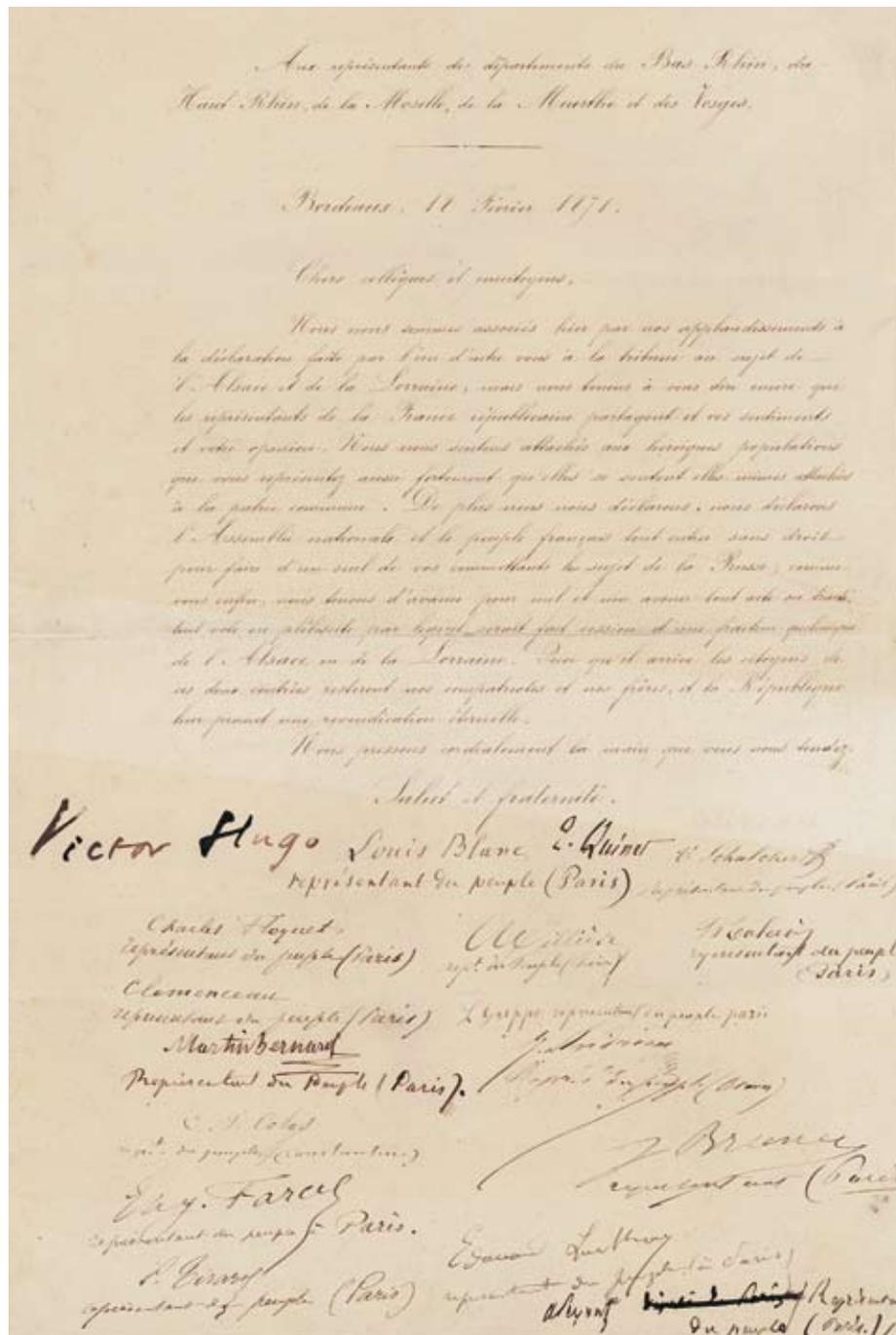
Cet abus est regrettable et on est aussi heureux qu'étonné de n'avoir aucun accident à déplorer.

Daignez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux.

Le Commissaire Central,

Carron

Déclaration des députés d'extrême gauche contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine, 18 février 1871



AM Belfort, 1 Z 3

Le 28 janvier 1871, après six mois de guerre entre la France et le royaume de Prusse, Paris capitule. L'Empire allemand s'unifie et pose comme condition *sine qua non* à tout préalable de paix l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Le 17 février, les députés alsaciens tentent d'éviter l'annexion en protestant énergiquement par la voix du Belfortain Keller : « L'Alsace et la Lorraine ne veulent pas être aliénées [...] ». Protestation soutenue dès le lendemain par leurs confrères radicaux de gauche, dont Victor Hugo et Clemenceau. Peine perdue. Le traité de Francfort du 10 mai 1871 est sans appel : la France est contrainte d'abandonner l'Alsace et la Moselle. Elle perd près de 1 700 communes soit 1,6 million d'habitants. En l'honneur de leur bravoure lors du siège, Belfort et son territoire obtinrent le droit de rester français.

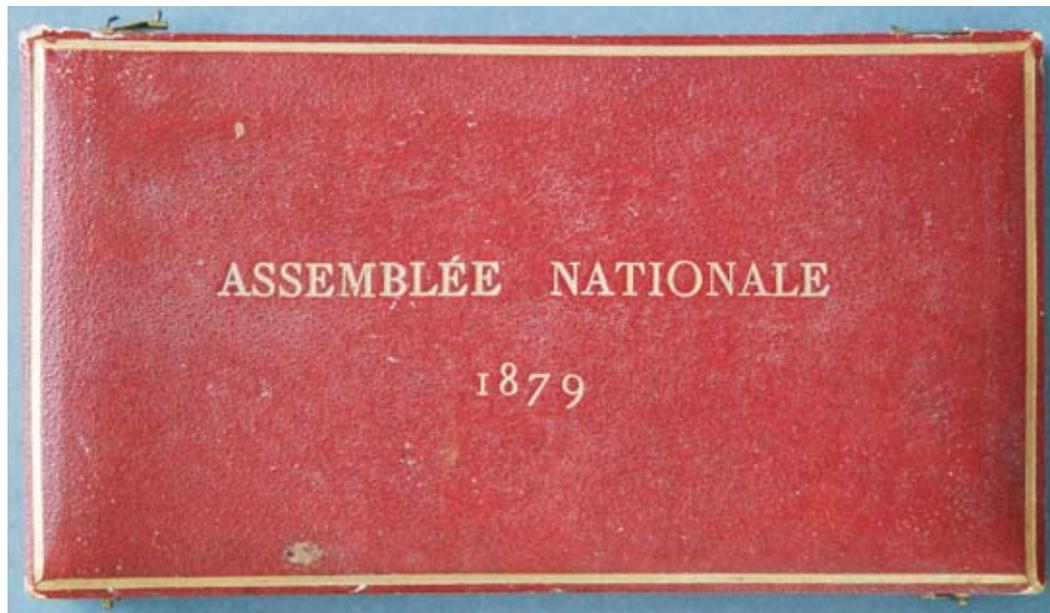
Petit catéchisme électoral, 1877



AM Belfot, 1 Z 30

Un catéchisme est un outil pédagogique faisant la synthèse des principes fondamentaux d'une doctrine, rédigé sous forme de questions / réponses. Nés pendant la période révolutionnaire, largement utilisés en 1848, les catéchismes politiques disparaissent peu à peu pour s'éteindre à la fin du XIX^e siècle. Le 16 mai 1877, le président Mac-Mahon nomme Albert de Broglie, monarchiste, président du Conseil. Les 363 députés républicains adressent alors un manifeste de protestation auquel Mac-Mahon répond par la dissolution de l'Assemblée. Les catéchismes sont alors largement diffusés pour défendre la République. Les législatives d'octobre 1877 seront un échec pour Mac-Mahon qui démissionnera deux ans plus tard.

Médailles de l'Assemblée nationale



AD Haute-Saône, 115 J 668

En 1879, l'Assemblée nationale fait frapper des médailles pour commémorer l'élection de Jules Grévy comme Président de la République, le 30 janvier, et le retour de l'Assemblée nationale et du Gouvernement à Paris. Ces deux événements marquent le triomphe définitif des républicains. Ces médailles proviennent des archives de Charles Baihaut (Paris 1843-1917). Ingénieur de formation, il fut conseiller général de Lure, de Villersexel puis de Champagny. Député de la Haute-Saône (1877-1893), il devint secrétaire d'État (1882-1885), puis ministre des Travaux publics (1886). Impliqué dans le scandale de Panama, il fut le seul parlementaire condamné. À sa sortie de prison, il consacra la fin de sa vie à la littérature.

Liste de surveillance des facteurs en Haute-Saône

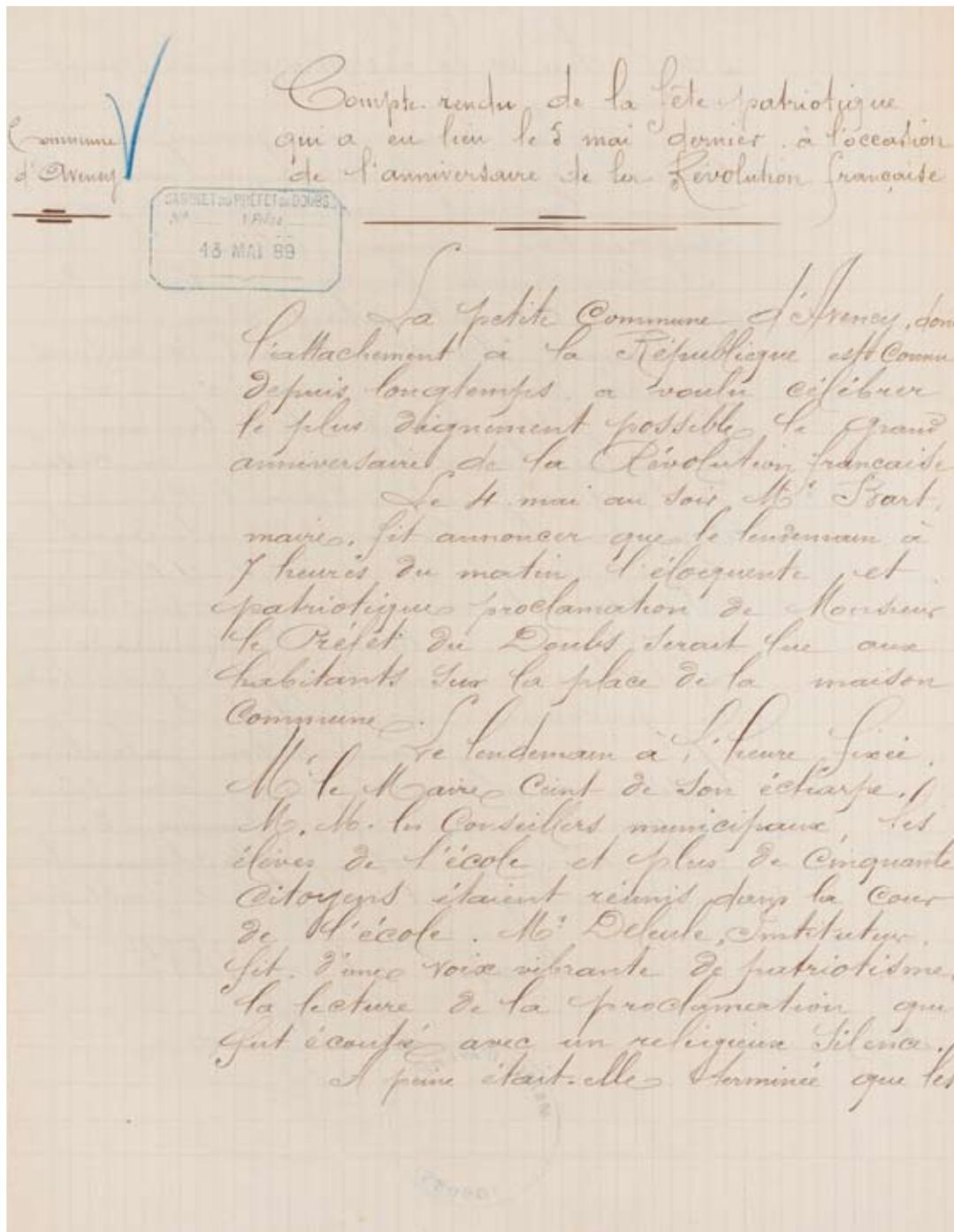
Bureau	Noms	Renseignements
Gray	Gérard	Republicain ; bonne conduite
	Massy	Republicain ; -
	Gustin	Republicain ; conduite morale irréproch.
	Bouillet	-
	Massy	-
	Allot	-
	Bouillot	-
	Charnod	-
	Massy	Republ. conduite et moralité irréproch.
	Collier	-
L'Écluse	Bergot	Reactionnaire ; au bureau de la commune ; fait les affaires
	Renard	-
	Renard	Republicain ; très bonne conduite
	Conrat	Reactionnaire ; d'origine bourgeoise
	Perchamp	Attitude obscure ; ne paraît pas pour la République ; bon sens
	L'Écluse	Ne paraît pas de politique ; conduite irréprochable
	Thouvenot	Est un homme politique ; est absent, mais a conduit bien
	Thouvenot	Non réactionnaire ; bonne conduite
	Thouvenot	Reactionnaire ; bonne conduite ; caractère difficile ; est absent
	Thouvenot	Republicain ; bonne conduite
L'Écluse	Thouvenot	Reactionnaire ; bonne conduite
	Thouvenot	Republicain ; -
	Thouvenot	Republicain ; -
	Joly	Republ. bonne conduite ; caractère assez noble
	Gervais	Reactionnaire -
	Thouvenot	-
	Thouvenot	Attitude obscure ; ne paraît pas pour la République ; est absent ; a de bonnes relations ; fait les affaires
	Thouvenot	Republicain ; -
	Thouvenot	Republicain ; -
	Thouvenot	Republicain ; -

AD Haute-Saône, 14 M 22

Bureau	Noms	Renseignements
Culley	Roy	Republicain ; ex-célibataire ; fait les affaires
	Roy	Republicain ; au bureau ; bonne conduite ; fait les affaires
	Langier	Republicain ; bonne conduite -
Gray-le-Vin	Renard	Conduite et moralité irréprochables ; attitude obscure ; fait les affaires
	Renard	-
Champville	Renard	Attitude politique obscure ; ne paraît pas pour la République ; est absent ; a de bonnes relations ; fait les affaires
	Renard	-
	Renard	Republ. bonne conduite ; caractère assez noble
Champville	Renard	Reactionnaire -
	Renard	-
	Renard	-
Champville	Renard	Attitude obscure ; ne paraît pas pour la République ; est absent ; a de bonnes relations ; fait les affaires
	Renard	-
	Renard	-
Champville	Renard	Republicain ; au bureau ; bonne conduite ; fait les affaires
	Renard	-
	Renard	-
Champville	Renard	Republicain ; au bureau ; bonne conduite ; fait les affaires
	Renard	-
	Renard	-
Champville	Renard	Republicain ; au bureau ; bonne conduite ; fait les affaires
	Renard	-
	Renard	-
Champville	Renard	Republicain ; au bureau ; bonne conduite ; fait les affaires
	Renard	-
	Renard	-
Champville	Renard	Republicain ; au bureau ; bonne conduite ; fait les affaires
	Renard	-
	Renard	-

La III^e République qui s'affirme dans les campagnes à la fin du XIX^e siècle, reste cependant méfiante en particulier à l'égard de ses fonctionnaires qui sont au contact de la population. Cette liste établie sous l'autorité des maires de chaque canton, s'assure en premier lieu de leur bon esprit républicain et de leur conduite. Les quelques « réactionnaires » mentionnés semblent particulièrement surveillés et l'administration semble pressée de les mettre à la retraite. Ainsi l'un de ces « réactionnaires » malgré sa bonne conduite conserve « un caractère difficile » mais heureusement « il est vieux et touche à la retraite ». Un autre qualifié de « cléricale » est « à mettre à la retraite » et montre à quel point la question de la laïcité reste un débat épineux.

Rapport sur la célébration du centenaire du 5 mai 1789 dans le village d'Aveney, 1889



AD Doubs, M 848

La refondation institutionnelle du pays qu'engagent les républicains après leur victoire de 1879 est marquée par des célébrations qui exaltent l'héritage de 1789 pour inscrire le régime dans la continuité de la République originelle. Dix ans plus tard, la commémoration révolutionnaire devient également un instrument de légitimation d'un pouvoir menacé par la crise boulangiste. Sur injonction préfectorale, la date du 5 mai, celle de l'ouverture des États généraux, est opportunément célébrée dans tous les villages et constitue la cérémonie préliminaire à l'inauguration de l'Exposition universelle. Le récit appliqué que chaque maire fait au préfet des festivités dans sa commune reflète une adhésion réelle au régime, mais également une grande soumission des élus au pouvoir central.

Rapport sur la célébration du centenaire du 5 mai 1789
dans le village d'Aveney, 1889

eut lieu la République se fient
entendre. Pour terminer une journée si bien
commencée, il fut décidé, à l'unanimité
qu'un banquet patriotique par
souscription aurait lieu.
 A trois heures du soir, un dîner de
quarante couverts était servi au
restaurant Horel. Pendant ce repas,
qui se prolongea jusqu'à une
heure passée avancée de la nuit,
la plus franche gaieté ne cessa
de régner. Enfin, l'avant de se
séparer, les convives se firent
et quelques élèves de l'école
chantèrent avec beaucoup d'entrain
notre hymne national "La Marseillaise",
dont le refrain était répété par toutes
les personnes présentes.
 Cette manifestation patriotique
laissera de bons souvenirs dans tous
les cœurs français et affirmera de
plus en plus notre attachement
au gouvernement de la République.
 Aveney, le 1^{er} Mai 1889.
 L. Maire
 Maire



Affiche et photographie stéréoscopique de la visite officielle du Président de la République, 1890



AD Haute-Saône, 550 E dépôt 919

En mai 1890, le Président Sadi Carnot (1889-1893) passe à Vesoul lors d'un voyage officiel dans l'Est de la France. Sa visite donne lieu à des festivités qui rappellent les « entrées royales » d'Ancien régime : arcs de triomphe, feu d'artifice, repas de gala, concerts et bal public, illuminations, hommages des autorités civiles et militaires au chef de l'État. Cet apparat républicain vise à célébrer et exalter la République, à travers son chef, il participe d'un culte républicain naissant. Signe de l'esprit nouveau, le préfet a ajouté à la liste des autorités reçues par le Président les « délégations ouvrières ».

République Française

VILLE DE VESOUL

FÊTE

en l'honneur du
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
le 27 Mai 1890

PROGRAMME

LE 27 MAI 1890

ARRIVÉE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE À LA GARE

RECEPTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

RECEPTION DES AMBASSADES À LA PREFECTURE

VISITE À L'HÔPITAL PAR LE PRÉSIDENT

DINER À LA PREFECTURE

ILLUMINATIONS GÉNÉRALES DE LA VILLE

Grand Feu d'Artifice

CONCERT — BAL PUBLIC ET GRATUIT À LA HALLE

DEPART DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

De M^r Julien MULLIER

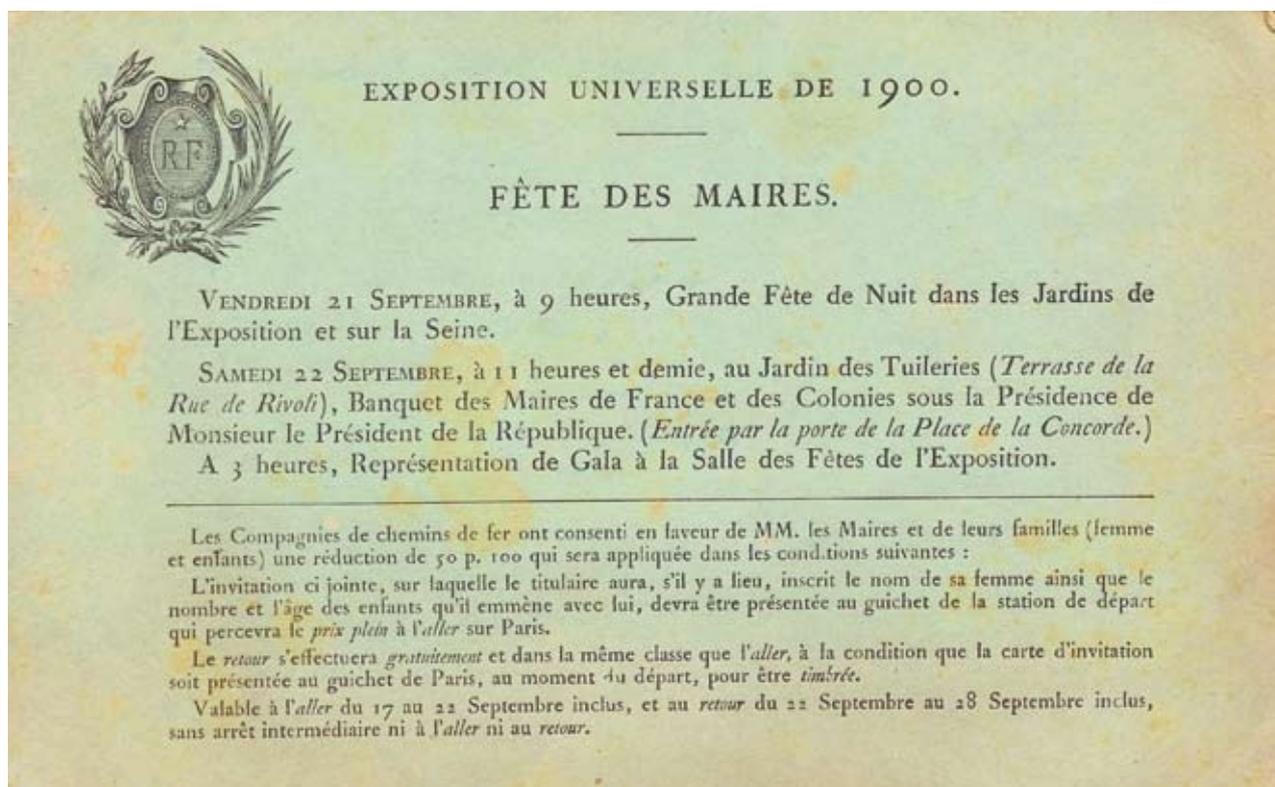
Portrait du Président de la République



AD Haute-Saône, Fi

Le portrait officiel du Président, que toute commune est invitée à exposer en mairie (sans qu'il y ait obligation) symbolise aussi l'adhésion des élus et des citoyens à la République. Député républicain dès 1871, Marie François Sadi Carnot est plusieurs fois ministre avant de devenir Président de la République en 1877. Il est assassiné lors de l'exposition de Lyon en 1894.

Invitation, programme et diplôme pour le banquet des maires lors de l'exposition universelle de 1900



Invitation, programme et diplôme pour le banquet des maires lors de l'exposition universelle de 1900



La pratique du banquet républicain, initialement manifestation d'opposition au pouvoir sous la monarchie de Juillet, a évolué sous la III^e République en grand messe de la République triomphante. Le banquet du centenaire de la Révolution de 1789 avait déjà réuni plus de 11 000 maires au Palais de l'Industrie. Elle connaît son apothéose avec le banquet des maires, organisé à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, le 22 septembre, jour anniversaire de la proclamation de la République en 1792. Près de 23 000 maires – les chiffres varient selon les sources – venus de toute la métropole et des colonies, participent à ce banquet dressé dans le jardin des Tuileries et en conservent précieusement les souvenirs.

Affiche pour le centenaire de la République française à Dole, 1892

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité
1792-1892
VILLE DE DOLE
FÊTE
DU
CENTENAIRE
De la proclamation de la République Française
22 SEPTEMBRE 1892

Mercredi 21 septembre, à huit heures et demie du soir
La fête sera annoncée par une Sonnerie générale des Cloches
Et par une RETRAITE AUX FLAMBEAUX
Retenue par les troupes militaires, les drapeaux et tambours de la Spontanée et de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers
Jeudi 22 septembre, à sept heures du matin
NOUVELLE SONNERIE DES CLOCHES, ET DISTRIBUTION DE SECOURS AUX INDIGENTS, AU BUREAU DE BIENFAISANCE
A midi, au préau de l'École de la rue Général Malet
BANQUET PATRIOTIQUE
Organisé par souscription, avec les secours de la Municipalité et sous la Présidence de M. FLEURY, sous-préfet de l'arrondissement de Dole
Montant de la souscription : 3 fr. 50
Des listes de souscriptions seront déposées aux secrétariats de la Sous-Préfecture et de l'École de Ville, dans les bureaux de la Société de Dole et de l'Éclair de Dole. Elles seront closes le mardi 20 septembre à midi
A trois heures, sur la promenade du Cours
CONCERT
Par l'« Harmonie doloise », la « Société Philharmonique », l'« Orphéon » et les Enfants des Ecoles Municipales
Exécution de la « Marseillaise » par toutes les Sociétés
A neuf heures, à la Halle aux Grains
GRAND BAL PUBLIC ET GRATUIT
A GRAND ORCHESTRE
Illumination de la promenade du Cours des Edifices publics et Sonnerie des Cloches

CITIZENS CONGITOYENS,
La Municipalité compte sur votre patriotisme pour donner au Centenaire de la proclamation de la République, le caractère de grandeur qui convient à cette manifestation la plus féconde de la Révolution Française.
Pavoisez, illuminez vos maisons.
Montrez combien est grande votre affection pour le gouvernement qu'elle vous a donné, et qui seul peut assurer la prospérité de notre pays.

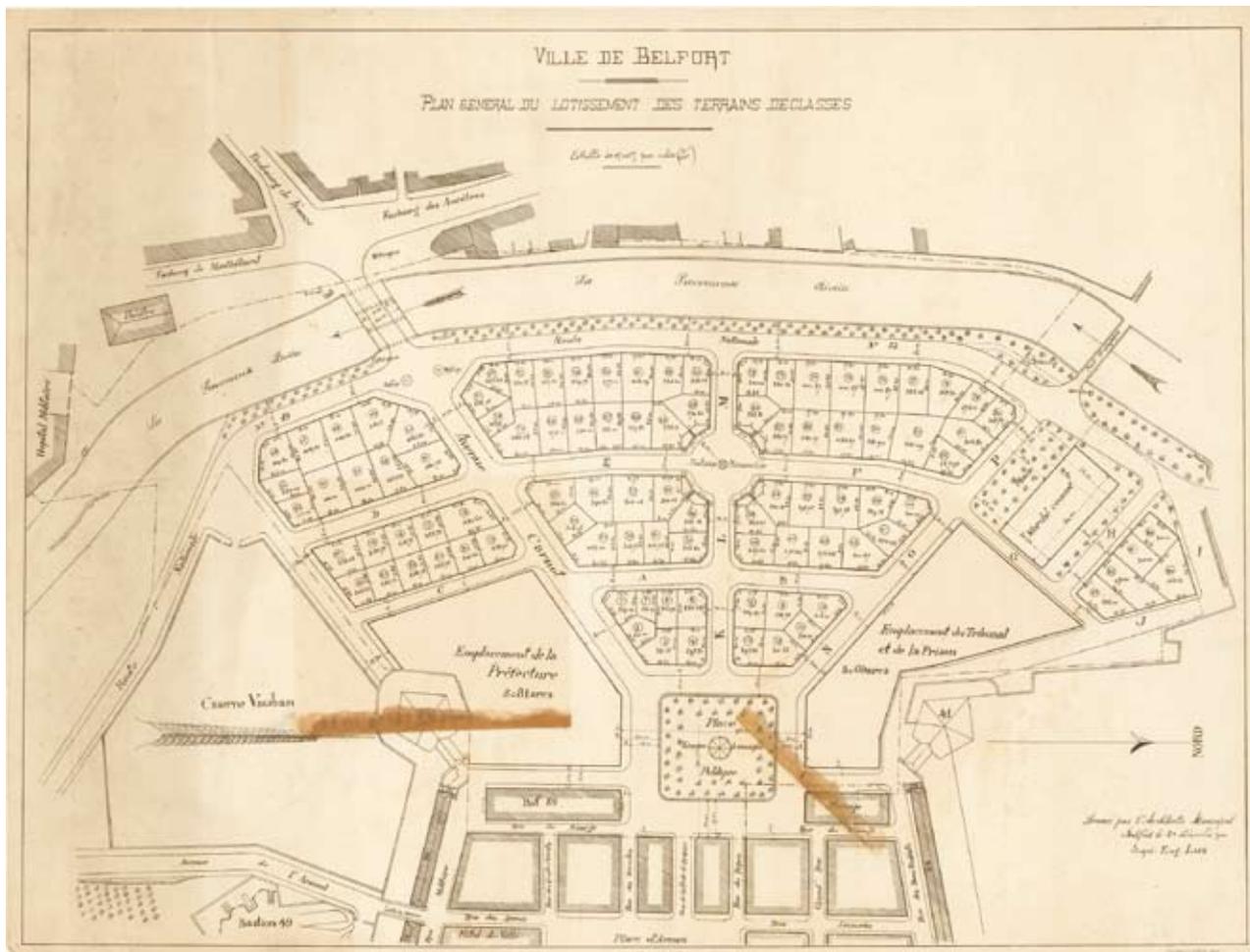
Fait à l'Hôtel de Ville, le 17 septembre 1892.
PILLOT, VERMEILLET.

Vive la République !
Le Maire, (délégué de la Mairie) Ph. RUFFIER.

AM Dole, 1114

Cette affiche politique, réalisée par Antoine Mollard, imprimeur à Dole, a été commandée par le conseil municipal. Ce dernier répond à l'invitation du gouvernement de commémorer le centenaire de la proclamation de la République en France en 1792. Destinée aux citoyens dolois, elle suggère la programmation d'une grande fête républicaine à la date anniversaire du 22 septembre 1892 avec sonnerie des cloches, retraite au flambeaux, distribution aux indigents, grand banquet, concert et Marseillaise, bal public, illuminations... Cette journée de fête nationale s'organise alors que la III^e République est solidement enracinée en France après une période d'instabilité (régime impérial) et malgré quelques crises qui l'ont déstabilisée à la fin des années 1880 (boulangisme).

La place de la République à Belfort : le plan du quartier en 1900 et le premier préfet en 1922



AD Territoire de Belfort, 1 Fi 47



AD Territoire de Belfort, 7 Fi 01226

De petite sous-préfecture avant 1870, Belfort connaît une croissance démographique et industrielle très rapide après cette date. Elle s'est dotée dès la fin du XIX^e siècle de tous les attributs monumentaux et institutionnels d'une préfecture sans en avoir le statut officiel : lors de la construction du « quartier neuf » sont prévus tribunal, prison, préfecture, salle des fêtes, autour de la « place publique » qui est devenue très vite place de la République.

C'est en 1922 que M. Maisonobe, administrateur du Territoire de Belfort, est nommé préfet de 3^e classe; ainsi est officialisée la création du département. Sur la photo se trouve le nouveau préfet, devant le tribunal (à gauche) sur la toute récente place de la République, et devant le monument des Trois sièges inauguré en 1913.

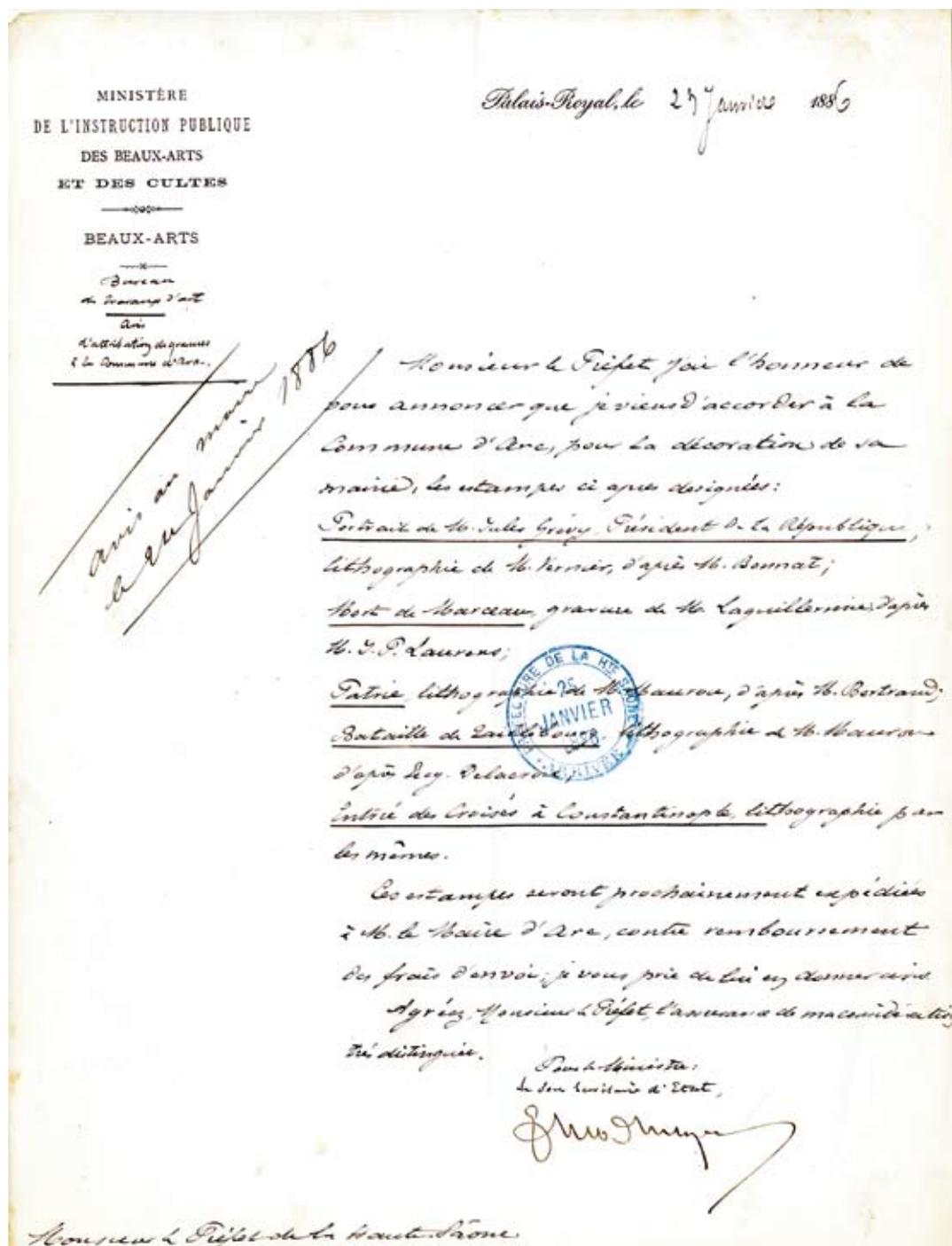
Un 14 juillet avant 1914 à Belfort



AD Territoire de Belfort, 16 Fi 00431

Depuis 1880 le 14 juillet est la fête nationale française. Chargée de symboles historiques et patriotiques, elle devient encore plus unitaire et apaisée lorsque tous les bords de la vie politique se sont ralliés à la République – c'est de plus seule célébration nationale à une époque où ni le 11 novembre ni le 8 mai ne sont présents. À partir des années 1890 en effet, sa célébration n'est plus polémique ni militante : elle se normalise et se militarise tout à la fois, en devenant un des vecteurs de l'idée républicaine. Après la Première Guerre mondiale et le 6 février 1934, la gauche syndicale, communiste et socialiste elle-même se réconcilie avec une fête qu'elle avait un temps taxée de réactionnaire. À Belfort la présence entre 1880 et 1918 de nombreux Alsaciens devenus Allemands est une caractéristique importante des réjouissances du 14 juillet. On voit sur cette photo une partie du défilé militaire, et une foule endimanchée, la présence des drapeaux tricolores. Le cliché est pris à proximité du parc à Ballons qui fait partie des équipements militaires importants à cette époque.

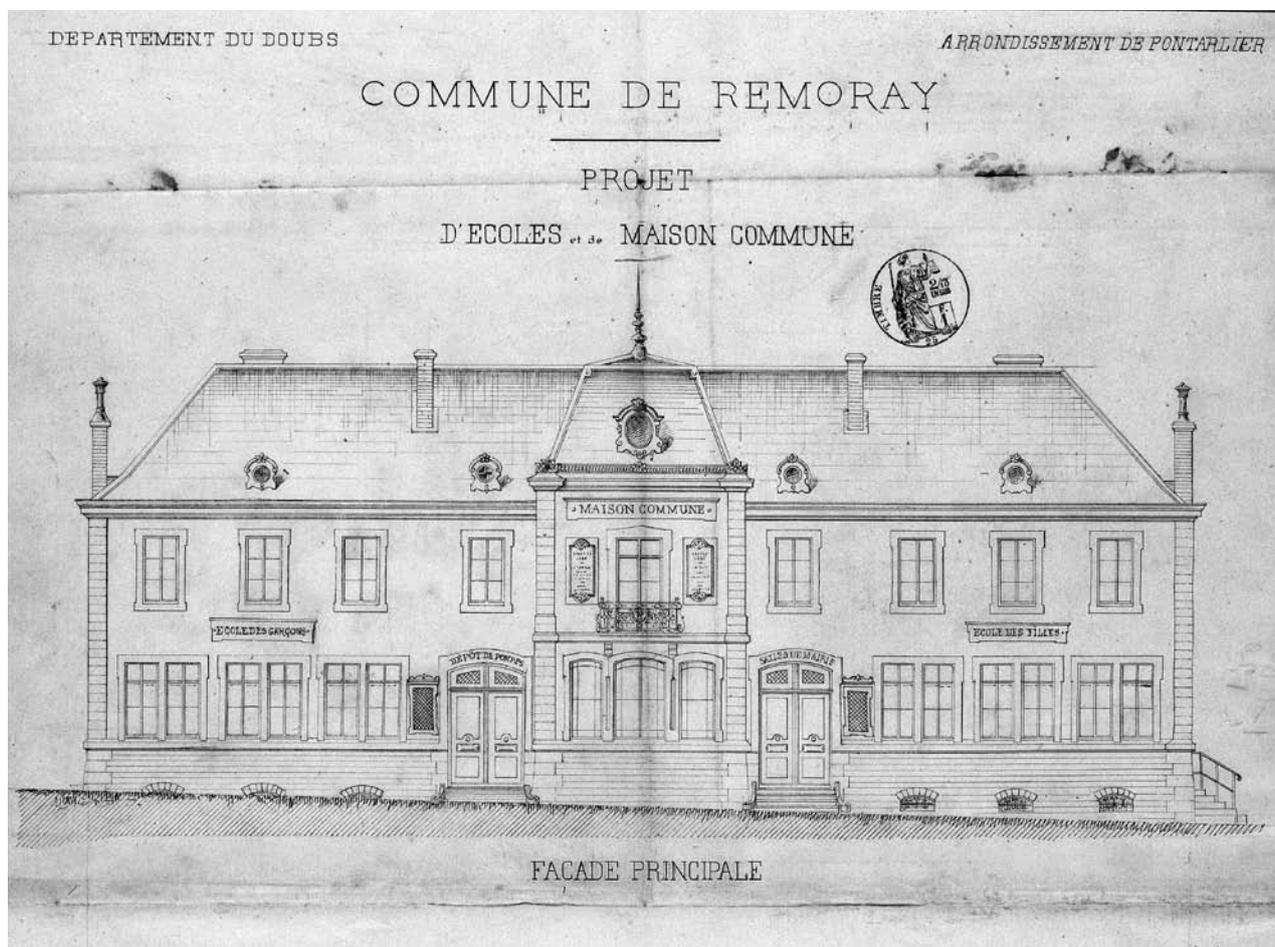
Liste du mobilier envoyé à la mairie d'Arc-les-Gray, 1886



AD Haute-Saône, 178 T 1

La République s'affirme aussi dans les communes à travers le mobilier national prêté aux mairies comme l'atteste cette liste d'œuvres d'art envoyée par le ministère des Beaux-Arts à la mairie d'Arc-les-Gray le 25 janvier 1886. Outre le traditionnel portrait du Président de la République de l'époque J. Grévy, figurent plusieurs gravures inspirées d'œuvres célèbres d'Eugène Delacroix comme « la mort de Marceau », héros de la République mort au champ d'honneur en 1796. D'autres tableaux comme *La bataille de Taillebourg* gravée par Maurou ou encore *L'entrée des croisés dans Constantinople* se révèlent plus inattendus relatant tous deux des faits d'armes de la monarchie capétienne. Sans doute la République se veut-elle aussi héritière du passé glorieux de la patrie qui lui donne toute sa légitimité.

Plan de la façade de la maison commune de Remoray, 1888



AD Doubs, 496 OAC 1

Construite en 1888, la maison commune de Remoray réunit deux fonctions dans un bâtiment en trois parties : deux ailes symétriques occupées par les salles de classe encadrent un corps central dévolu à la mairie. La loi du 17 juin 1880 qui définit des normes des bâtiments scolaires et celle du 5 avril 1884 qui impose aux communes de fournir un logement aux maîtres d'école et un lieu spécifique pour une vie municipale désormais autonome justifient la construction d'environ 20 000 édifices de ce type au cours des quatre années qui suivent. La République affirme ainsi l'universalité de sa présence. Toutefois, au cœur d'un Haut-Doubs encore très clérical, la faible élévation du nouveau bâtiment érigé face à l'église montre qu'il n'est pas question de faire ombre à cette dernière.

Buste de Marianne à Chatelneuf, 1884



AD Jura

En 1884, Victor Poupin, conseiller général du canton de Champagnole et futur député du Jura, sollicite la mairie de Chatelneuf pour acquérir un petit terrain municipal jouxtant l'église afin d'ériger une statue à la gloire de la République. Il fait appel à l'artiste Marguerite Gagneur dite Syamour (1857-1945), fille de son ami républicain Wladimir Gagneur et filleule de Jules Grévy, pour la réalisation d'un buste en bronze de Marianne; conquérante, coiffée du bonnet phrygien et d'une couronne de feuillage, le regard est déterminé et le sein nu. Farouchement anticlérical, Victor Poupin fait placer délibérément le monument tournant le dos à l'église.

Demande d'un buste de Marianne par la municipalité de Cintrey, 1904

HAUTE-SAONE

Arrondissement
de Vesoul

CANTON
de Vitrey

Commune
de Cintrey :

Objet :
Demande d'un buste de la République

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent - quatre, le huit octobre
le Conseil municipal de la commune de Cintrey s'est réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Lambert, Maire
en vertu de la convocation faite par le Maire, conformément aux articles 48 et 77
de la loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents : MM. Joffrain, Gaumet E., Gaumet V.
Dautriche, Ferrer, Dubois, Champenois et
Lambert, Maire

Formant nombre suffisant pour délibérer.

Absents : MM. Aultou et Bel

M. Joffrain a été nommé secrétaire.

Monsieur le Président a ouvert la séance et il fait remarquer
que la mairie de Cintrey n'a pas encore de buste
de la République et que Monsieur le Ministre de
l'Intérieur en concède gratuitement aux municipalités
qui en font la demande.

Par ces motifs,
Le Conseil a l'honneur de prier vivement Monsieur le
Président du Comité, Ministre de l'Intérieur d'avoir la
bonne volonté de lui concéder un buste de la
République Française.

Fait et délibéré à Cintrey, les au jour 8 mois ci-dessus
J'ont signé au Registre : Messieurs des membres présents.

Pour ampliation.

Le Maire
Lambert

Imp.-G. H. Bataille, à Vesoul




AD Haute-Saône, 176 T 1

Parmi les symboles forts de la République, figure en bonne place le buste de Marianne qui incarne la République et ses valeurs ainsi que son triomphe. Le conseil municipal de Cintrey constatant l'absence de ce symbole en mairie en fait la demande auprès du ministère de l'Intérieur le 8 octobre 1904. L'origine de Marianne remonte à la Révolution avec l'association de deux prénoms populaires Marie et Anne très répandus à la fin du XVIII^e siècle dans les campagnes et dans les milieux populaires. À partir de juin 1848, le prénom est aussi utilisé pour désigner la République dans la clandestinité. Son buste commence à apparaître dans les mairies après 1877 sous l'impulsion du ministère de l'Intérieur qui la concède gratuitement aux communes qui en font la demande. Elle remplace alors les bustes de Napoléon III. Si elle est souvent représentée coiffée du célèbre bonnet phrygien, celui-ci peut être remplacé par une couronne ou un diadème qui donne l'image d'une République plus modérée.

Maquette de la statue du monument aux morts de la guerre de 1870 à Montbéliard, 1906



AM Montbéliard, 1 Fi 177

Cette maquette de 1906 est le fait d'Armand Bloch, sculpteur né à Montbéliard, pour la réalisation du monument en hommage aux morts pour la patrie entre 1793 et 1910. Elle représente Marianne coiffée du bonnet phrygien, armée d'un glaive et tenant des fleurs dans sa main gauche. L'artiste, en façonnant une femme peu expressive et à la posture bien droite, semble vouloir transmettre un sentiment de dignité. Cette symbolique des bustes de Marianne se retrouve dans toutes les mairies à partir de la III^e République.

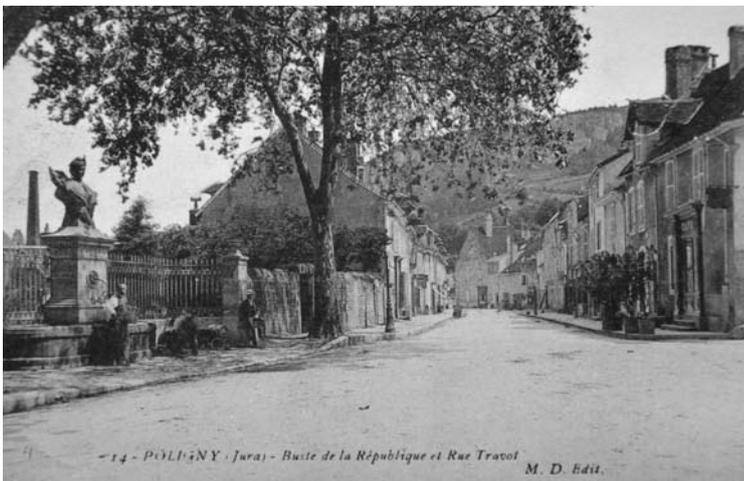
Inauguration le 17 août 1902 d'une statue de Victor Hugo à Besançon



AD Doubs, 6 Fi 632

Déjà célébré de son vivant dans les manuels de l'école républicaine, Victor Hugo devient l'objet d'un véritable culte après son entrée au Panthéon. L'écrivain incarne la figure du Grand homme telle que la conçoivent les républicains. Il est à la fois le citoyen modèle, serviteur de l'humanité élu sous deux Républiques, et le génie romantique qui s'est opposé au tyran. Á Besançon, une souscription pour lui élever une statue a été engagée dès le lendemain de sa mort. Elle n'aboutit qu'à l'occasion de son centenaire. Le monument est l'œuvre de Just Becquet et son inauguration, le 17 août, est l'occasion de trois jours de festivités en présence de représentants de l'Académie française, de deux ministres et d'une importante délégation d'étudiants étrangers.

Buste de Marianne sur une fontaine à Poligny, 1907



AD Jura, 7 Fi 2054

Les symboles de la République occupent l'espace public à l'instar de ce buste en bronze imposant de Marianne – 1,50 m de haut – installé sur une fontaine à l'entrée de Poligny. Comme celle de Chatelneuf dans le Jura, il a été réalisé par l'artiste Syamour dont le père, Wladimir Gagneur, avait été le chef de l'insurrection républicaine de la ville lors du coup d'État du 2 décembre 1851. C'est une Marianne apaisée, en cheveux, couronnée de fleurs et de lauriers, la chemise fermée par une agrafe à tête de lion et drapée dans les plis du drapeau français, qui domine les passants. La statue sera détruite en 1942.

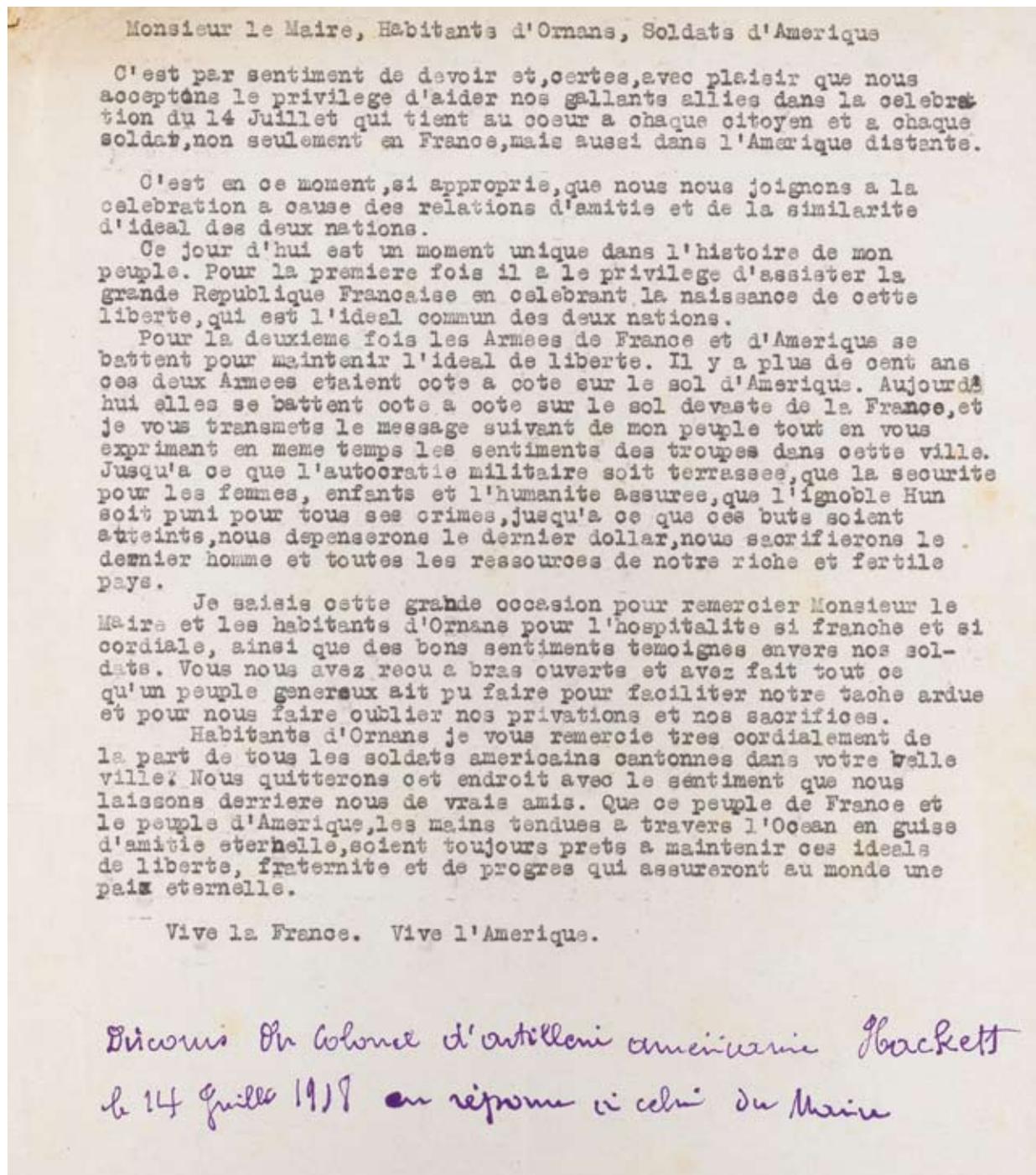
Le monument du centenaire de la Révolution à Saint-Claude, 1889



AM Saint-Claude, M 199.8

Afin d'inscrire dans l'espace public l'héritage de la Révolution de 1789, les municipalités sont incitées à dresser des monuments commémoratifs comportant un buste de Marianne. Saint-Claude, qui venait d'ériger en 1887 une statue en hommage à Voltaire au grand retentissement, choisit un simple obélisque avec des extraits des délibérations du conseil municipal de 1789 évoquant l'abolition de la mainmorte et manifestant son attachement à la liberté. L'emplacement choisi est éminemment symbolique : face à l'entrée de la cathédrale et la dominant.

Discours du colonel américain Hackett lors des célébrations du 14 juillet 1918 à Ornans



AD Doubs, M 848

La célébration de la fête nationale le 14 juillet ne s'interrompt pas durant la Première Guerre mondiale même si son expression est plus modeste. Elle devient l'occasion d'une exaltation du combat national et d'un hommage aux soldats morts. En 1918, à Ornans où sont cantonnés des hommes de la Force expéditionnaire américaine, la municipalité décide de baptiser une avenue du nom du président Wilson et d'en faire un moment de festivités. Entre défilés, musique militaire et compétitions de sport, le discours de l'officier américain comme celui du maire célèbrent l'amitié franco-américaine, le régime républicain commun aux deux pays et les mêmes valeurs de liberté et de démocratie qui légitiment la guerre contre l'autocratie allemande.

Courrier de la municipalité de Montbéliard au préfet au sujet de l'abattage des arbres de la liberté, Montbéliard, 1852

Abattage des
Arbres de la Liberté
M. le Préfet du Département du Doubs

Du 31 Janvier 1852.

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément à la
 circulaire du 14 Janvier St, la délibération par laquelle le
 Conseil municipal, dans sa séance du 31 du même mois, a autorisé
 à la finie remise dans la dite circulaire, a décidé que tous les arbres
 de liberté qui ont été plantés en cette V^e seraient abattus & le bois
 en provenant abandonné à l'hospice.

Le devise: Liberté, Egalité, Fraternité, n'ayant été inscrit
 sur aucun monument ou édifice public de cette V^e, il n'y a pas
 eu lieu de faire disparaître cet emblème. Les noms & places de
 la localité n'ayant pas changé de nom depuis les événements
 de 1848, il n'y a pas eu lieu non plus de rétablir, à cet égard,
 les choses sur l'ancien pied. — J'ai l'honneur de vous en informer
 M. le Préfet, qu' dès le dit jour, 31 Janvier, j'ai pris en
 votre nom qu'il doit procéder le lendemain à l'abattage des arbres
 de la liberté, & que cet avis a été mis sous votre signature.

Du 2 Janvier 1852

A M. le Préfet du Doubs à Besançon

Le Receveur municipal n'ayant pas encore reçu le

AM Montbéliard, 2 D 14

Le 31 janvier 1852, le conseil municipal de Montbéliard délibère sur l'abattage des arbres de la liberté plantés dans la ville. La municipalité applique ici une circulaire préfectorale demandant la disparition des symboles de la République : arbres de la liberté, devise « Liberté, Egalité, Fraternité » et noms de rues honorant des hommes ou des faits républicains. Le caractère autoritaire et antirépublicain du régime est clairement visible avec de telles mesures.

L'enlèvement de la Marianne de Jussey, 1852



AD Haute-Saône, 14 M 22, 11 Fi 292-28

En 1852, au début du Second Empire, les principaux symboles de la République sont supprimés dans la plupart des communes. C'est le cas des effigies de Marianne dont la célèbre Marianne de Jussey déplacée par les autorités de la commune en décembre 1852. C'est à l'occasion de ce déplacement que quelques habitants de la commune nostalgiques de la République ne manquent pas de saluer le cortège par des quolibets comme « il n'y a personne à l'enterrement de la République » ou encore « elle est morte en couches d'un empereur ». Ce rapport du commissaire de police de Jussey au préfet montre à quel point les oppositions au nouveau régime sont encore vives à ses débuts, ce qui justifiera le durcissement de la politique de Napoléon III jusque dans les années 1860.

Surveillance des opposants républicains dans le Jura sous le Second Empire, 1857

Département du
Jura
Commissariat de
Police de
Sellières

Sellières le 22 Octobre 1857 à 8 heures de jour

Préfecture du Jura
25 OCT 1857
N° 7734

Monsieur le Préfet,

Je m'empresse de vous informer, que je viens d'apprendre à l'instant même, que le nommé **POISSON** (français) âgé d'environ 41 ans, natif de Sellières et qui a été compromis dans l'affaire du 4 Décembre 1851, au Puits de Châtrachad, comme un des principaux chefs de la révolte, puis arrêté et conduit à Lambessa, vient d'arriver à Sellières. Je n'ai pas encore pu l'apprendre malgré les investigations que j'ai faites. Cet individu qui avait été signalé comme un homme très dangereux, par le parti de l'ordre, a habité depuis quelques années à Paris au Vieux-Marché et est à dire depuis qu'il est sorti de Lambessa, ne serait-il pas sous la surveillance politique? ou envoyé dans le département du Jura pour y faire de la propagande.

On vient de me dire, qu'en arrivant à Sellières, il avait eu des entretiens avec ses anciens amis, qui sont encore sous la surveillance politique. J'ai écrit à M. le Maire de Sellières de l'avis de cette individu, et cela afin de savoir, s'il y a lieu de le surveiller, et si fait qu'il y a lieu de le surveiller.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect
Monsieur le Préfet
Votre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur
Le Commissaire de Police de Sellières

A Monsieur le Préfet de Jura à Paris le 22 Octobre 1857

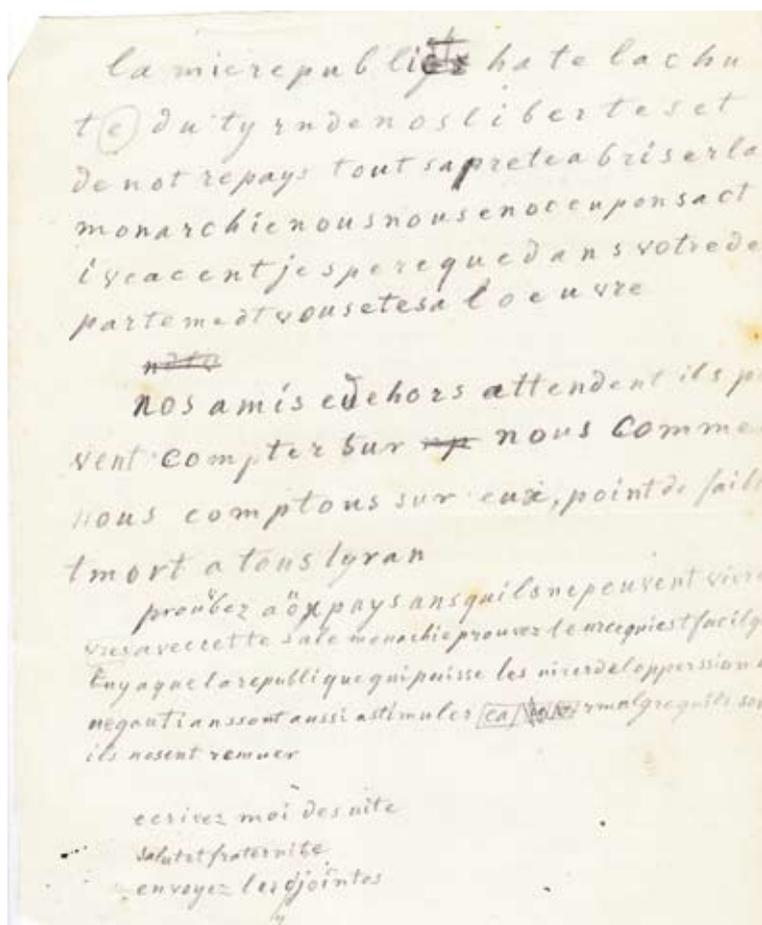
AD Jura, Mp 205

À la suite du coup d'État du 2 décembre 1851, la répression s'abat sur les républicains, notamment dans le Jura où la résistance a été forte, notamment à Poligny où l'envoi de la troupe fut nécessaire pour rétablir l'ordre. Les nouvelles autorités procèdent à de nombreuses arrestations et de nombreux Jurassiens sont condamnés à la déportation en Algérie. La plupart bénéficient d'une mesure d'amnistie en 1853 et, de retour en France, réactivent leurs réseaux, mais la surveillance de la police ne se relâche pas.

Message codé hostile à l'empire à Vesoul et son décryptage, 1861

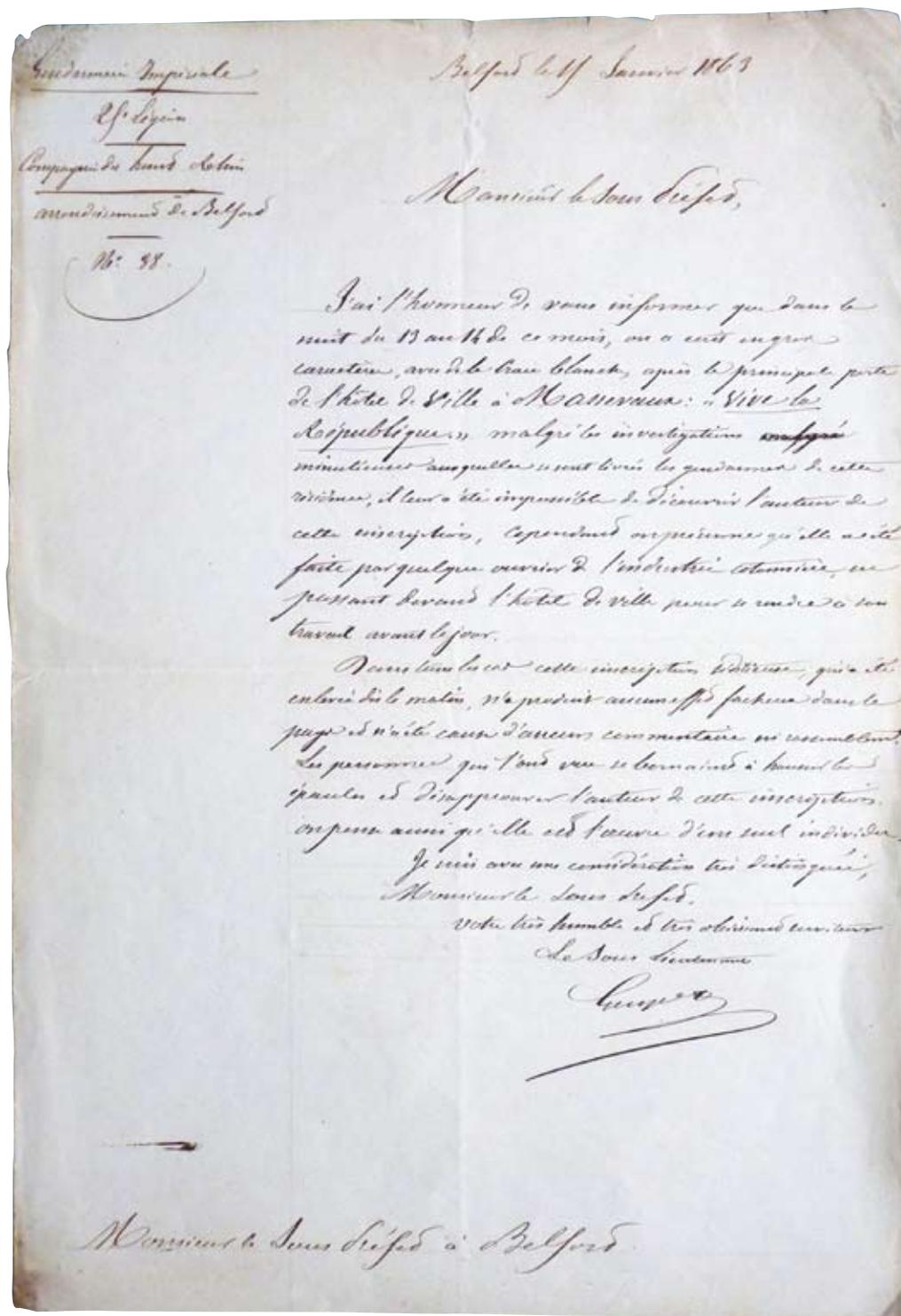


AD Haute-Saône, 14 M 23



En 1861, les écrits dangereux et hostiles à l'Empire font l'objet d'une surveillance étroite de la part des autorités de police. Les libraires, les colporteurs et les marchands ambulants pouvant diffuser et propager des idées réactionnaires sont contrôlés par la police impériale. Les opposants au régime tentent par tous les moyens de contourner la censure en utilisant par exemple des messages codés comme celui-ci saisi par le commissariat de police de Vesoul en mai 1861 puis transmis au cabinet du préfet. Le code utilisé n'est pas très élaboré, chaque numéro correspondant à une lettre de l'alphabet et donc rapidement déchiffré. Il n'en comporte pas moins des propos très durs à l'encontre de Napoléon III, montrant l'attachement à « la Mie République » et appelant les paysans à se révolter contre « le tyran ». Les auteurs anonymes de ce message laissent aussi entendre qu'ils bénéficient de nombreux appuis à l'étranger capables de renverser le régime si il le faut.

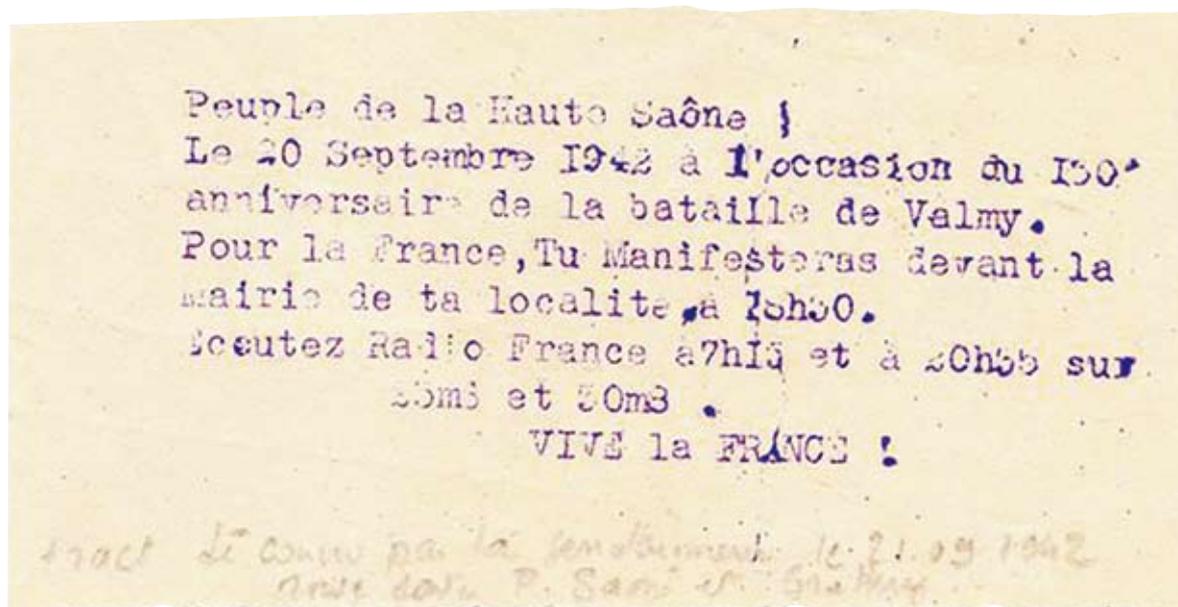
Lettre de la gendarmerie impériale au sous-préfet de Belfort, 1863



AD Territoire de Belfort, 4m682

Dans cette lettre envoyée par la gendarmerie impériale en 1863 au sous-préfet de Belfort, on fait état d'une inscription « séditieuse » en faveur de la République à Masevaux. Dans cette petite ville d'un peu plus de 3 000 habitants alors, le présumé concernant l'auteur – « quelque ouvrier de l'industrie cotonnière » – évoque la sociologie du courant républicain au milieu du XIX^e siècle. C'est d'ailleurs vers 1863 que le « parti républicain » émerge, assez rapidement connu sous le nom de Tiers parti. Il fait partie de l'opposition au régime impérial à un moment où des lois de libéralisation de la vie politique et publique ont été décidées.

Tract de la Résistance, 1942



AD Haute-Saône, 27 W 11

Ce tract du 20 septembre 1942, découvert par la gendarmerie sur la route entre Port-sur-Saône et Grattery montre à quel point la Résistance se réfère à des symboles forts de la République dans cette période de l'Occupation. C'est à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Valmy le 20 septembre 1792 que la Résistance appelle à manifester et à braver l'occupant et le régime de Vichy. Le groupe « Valmy » est un des nombreux groupes de résistance né en 1940. Ernest-Henri David, démobilisé en juin 1940, rencontre Poncey à Paris qui s'occupe à la préfecture de police des Anciens combattants et le général Coutisson. Ils organisent un groupe de résistance dans la police, le groupe « Valmy » (du nom de nombreux groupes d'action dans la Résistance française), dont Ernest-Henri David est le chef d'état-major, alors que Coutisson en est le principal chef. Ce groupe commet entre autres l'exécution d'un Allemand, rue des Écoles, en 1942. Il sera dissout après la libération de Paris en août 1944.

Ordre d'arrestations préventives dans le Doubs par la police avant l'anniversaire de la bataille de Valmy, 1942

NOTE DE RENSEIGNEMENTS

OBJET : Activité communiste.
Organisation de manifestations le 20 septembre 42.

Les dirigeants de l'action communiste illégale ont décidé que le 150ème anniversaire de la Victoire de VALMY (20 septembre 1792) devait être célébré le dimanche 20 septembre 1942, par l'ensemble de la population française avec la même ampleur qu'une fête nationale.

Il entre dans leurs intentions, selon les instructions verbales reçues par les militants, de mettre tout en oeuvre pour donner à "cette journée" une ampleur toute particulière afin d'effacer l'échec de la "journée" du 14 juillet.

Dans ce but, tous les militants responsables sur le plan local ou dans les entreprises ont reçu pour mission de constituer dès à présent, des Comités du 150ème anniversaire de VALMY ou "auront place avec tous les militants ou sympathisants communistes, tous les patriotes français désireux, à l'exemple des héros de VALMY de chasser l'envahisseur".

D'ores et déjà il a été prescrit aux propagandistes de placer cet anniversaire sous "l'égide du front national de lutte pour l'indépendance de la France, afin d'y faire participer les éléments qui répugnent à s'associer à une action spécifiquement communiste".

Des tracts, papillons, affiches ou placards reproduisant les mots d'action mis en avant pour la circonstance devront être édités ou confectionnés en grand nombre; les inscriptions murales devront être multipliées.

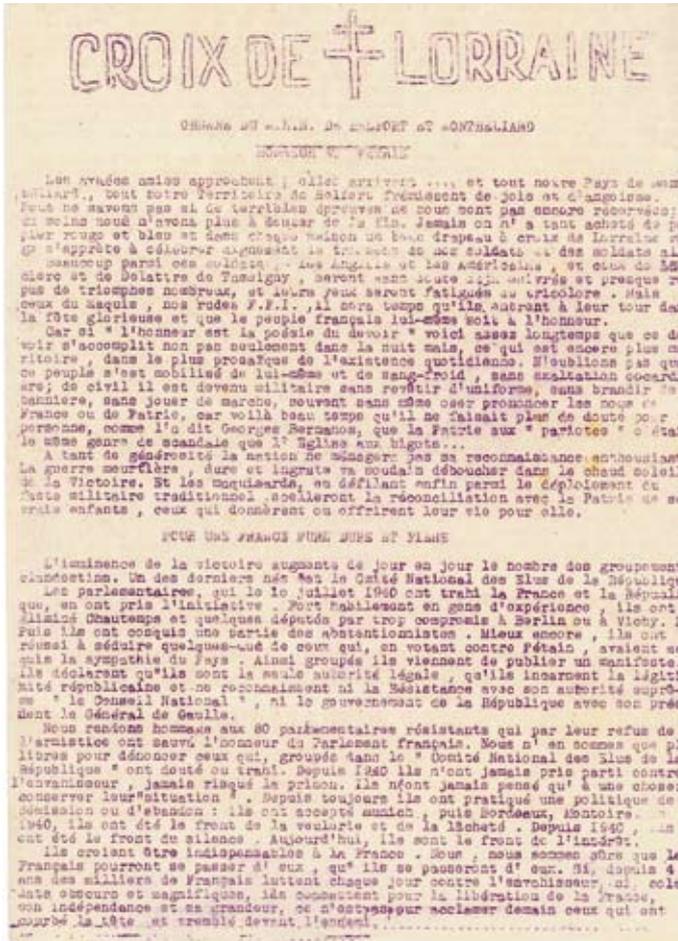
Par ailleurs, des manifestations devront être organisées au cours desquelles la population sera appelée à se démontrer en chantant la "Marseillaise", le "Chant du Départ" et en poussant des cris hostiles à l'encontre des autorités occupantes et des Membres du Gouvernement français.

Les militants chargés de la propagande devront, en application des directives reçues, opérer plus spécialement dans les quartiers peuplés et s'employer à donner quelques indications sur la date du 20 septembre 1792 en "rappellent plus particulièrement que les armées révolutionnaires battirent les hommes du Général Prussien BRUNSWICK".

AD Doubs, 340 W 80

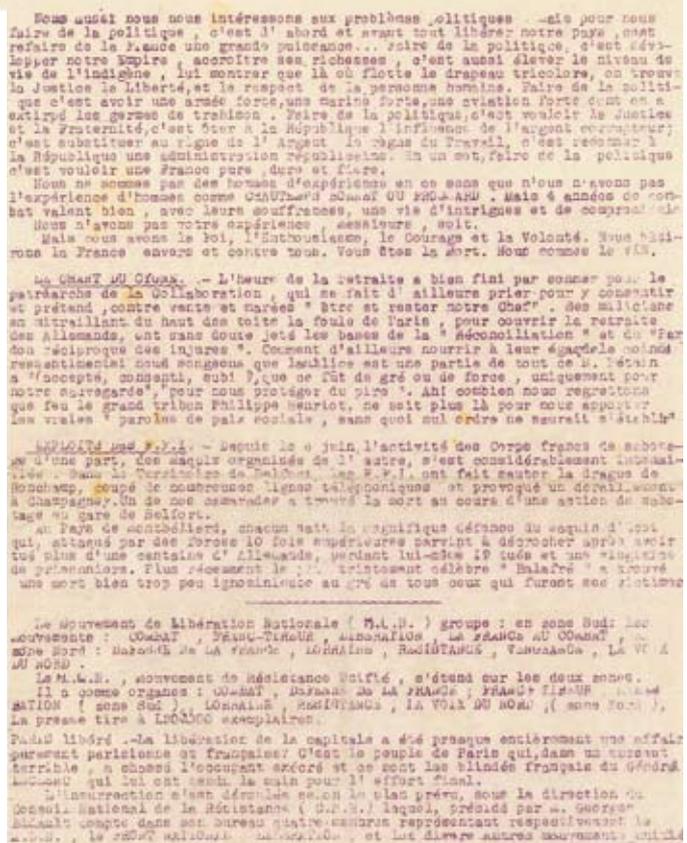
Depuis le Front populaire, la mobilisation par les communistes de la mémoire des années révolutionnaires suit les soubresauts de la stratégie politique du parti. Après juin 1941, la figure de Danton, l'activiste, le partisan du « soulèvement des masses » et le rassembleur, devient par conséquent leur principale référence. La Révolution constitue à la fois un paradigme et un modèle à suivre. Ainsi, le 20 septembre 1942, il ne s'agit pas seulement de célébrer la première victoire de la République sur l'armée prussienne, mais aussi de la réitérer, de « fonder une nouvelle ère » en organisant des manifestations ou en engageant une vague d'actions armées spectaculaires. À Besançon, les arrestations préventives de la police coupent court à toute agitation.

Journal clandestin *Croix de Lorraine*, 1944



AM Belfort, 3 Z 2

Été 1944, Paris est libérée. Les troupes alliées progressent vers le nord-est du pays. La délivrance approche. Les mouvements de résistance unifiés au sein du Mouvement de Libération Nationale (MLN) redoublent d'efforts pour préparer l'arrivée des libérateurs. Le gouvernement provisoire de la République française présidé par le général de Gaulle prépare le rétablissement de la légalité républicaine sur la base de l'ordonnance du 9 août 1944 : « La forme du gouvernement de la France est et demeure la République; en droit celle-ci n'a pas cessé d'exister ». Au programme : rétablissement de la démocratie, reconstruction, travail, sécurité sociale, santé. Cet exemplaire de *Croix de Lorraine*, organe du MLN de Belfort et Montbéliard, affirme ce principe et entend « redonner à la République une administration républicaine. »



Prière pour la rentrée des Chambres, 1877

Belfort le 9 janvier 1877

Monsieur l'Administrateur

Les prières publiques demandées par
 M^r le Ministre de la Justice et des Cultes, en vertu
 de l'article 15 de la loi constitutionnelle du 16 juillet
 1875, pour appeler le secours de Dieu sur les travaux
 de nos deux assemblées, seront faites, dans notre église
 paroissiale, le dimanche 14 janvier à 11 heures précises.

J'ai l'honneur, Monsieur l'Administrateur,
 de vous prier d'y assister et de faire toutes les
 convocations qui sont de votre ressort
 Administratif.

Daignez agréer les hommages
 respectueux de celui qui a l'honneur d'être
 Monsieur l'Administrateur

Votre très humble serviteur

A. FROUARD
 Curé de Belfort

AD Territoire de Belfort, 2 v 1

D'après la loi constitutionnelle 1875, une prière doit se faire le dimanche qui suit la rentrée des chambres (ou le dimanche suivant). Cette règle donne lieu à de nombreux échanges d'invitations ou « convocations », car l'administration y convoque par exemple tous ses fonctionnaires. En outre elle invite les maires à prendre attache avec les curés, sollicite l'armée dans les villes pour fournir des piquets ou des soldats pour accompagner la cérémonie par exemple. Ce document concerne la prière pour la rentrée des chambres du deuxième mardi de janvier 1877.

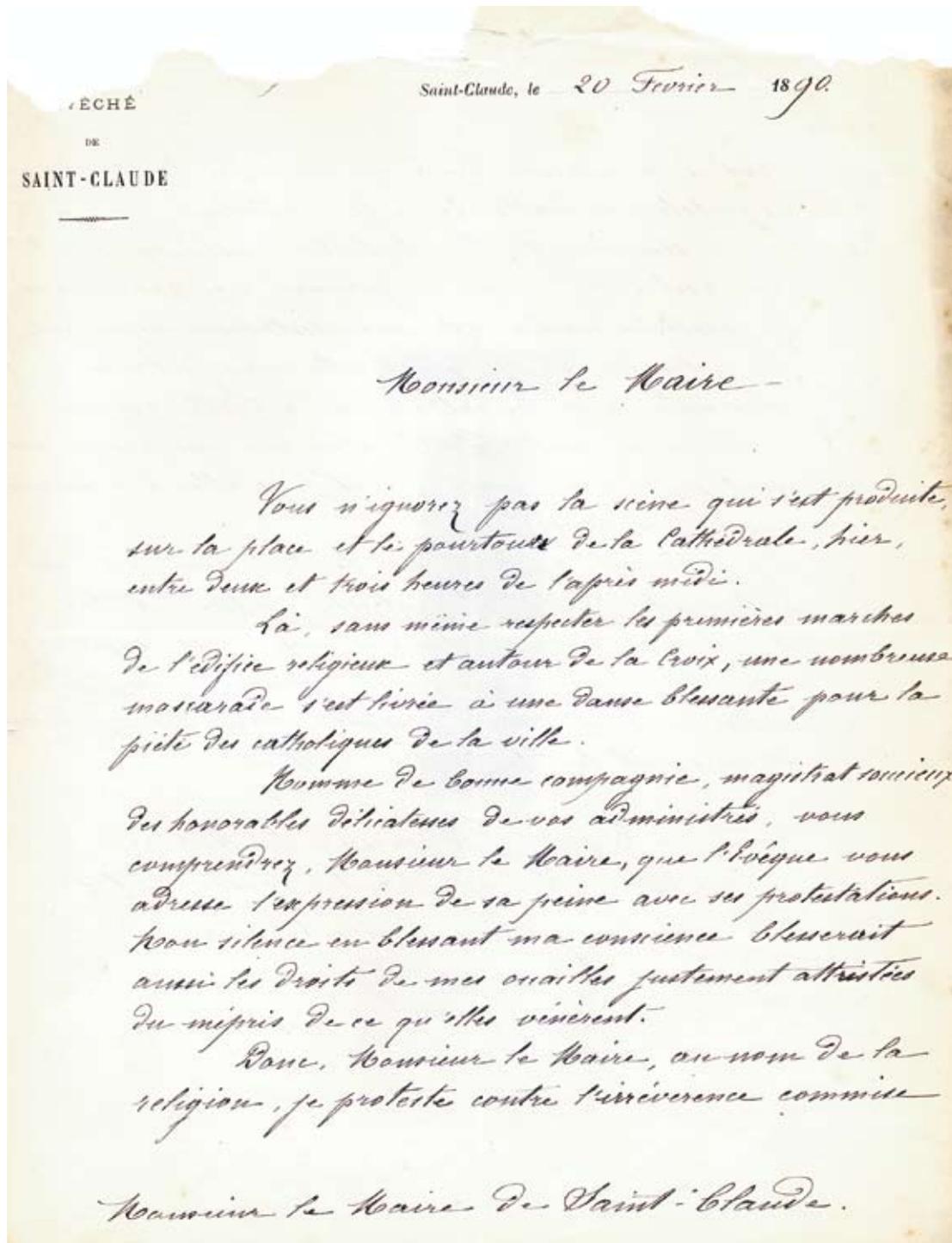
Subventions aux cultes dans le budget municipal de Monbéliard, 1884

Section 8 ^e - Culte.			
89	Subvention à la fabrique de l'église catholique.	1 869 30	1 869 30
90	d ^e à la d ^e de d ^e S ^t Martin	1 010 83	1 010 83
91	d ^e à la d ^e de d ^e S ^t Georges	820 .	820 .
92	d ^e à la d ^e de d ^e allemande	200 .	200 .
93	Entretien des édifices communaux servant au culte.	500 .	500 .
94	Indemnité de logement à cinq pasteurs	2 500 .	2 500 .
95	d ^e annuelle au ministre officiant du culte israélite.	130 .	130 .
96	Indemnité annuelle au Rabbin de Besançon.	2 43 60	2 43 60

AM Montbéliard, 1 D 35

Cet exemple du vote du budget en 1884 permet de comprendre la situation des cultes dans la ville de Montbéliard avant la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Le document présente les différentes subventions ou indemnités consacrées par la municipalité aux cultes catholique, protestant et israélite, ce qui représente plus de 7 000 francs. Après la loi de 1905, elle ne subventionne plus les différentes Églises.

Lettre de l'évêque au maire de Saint-Claude au sujet d'incidents lors du carnaval, 20 février 1890



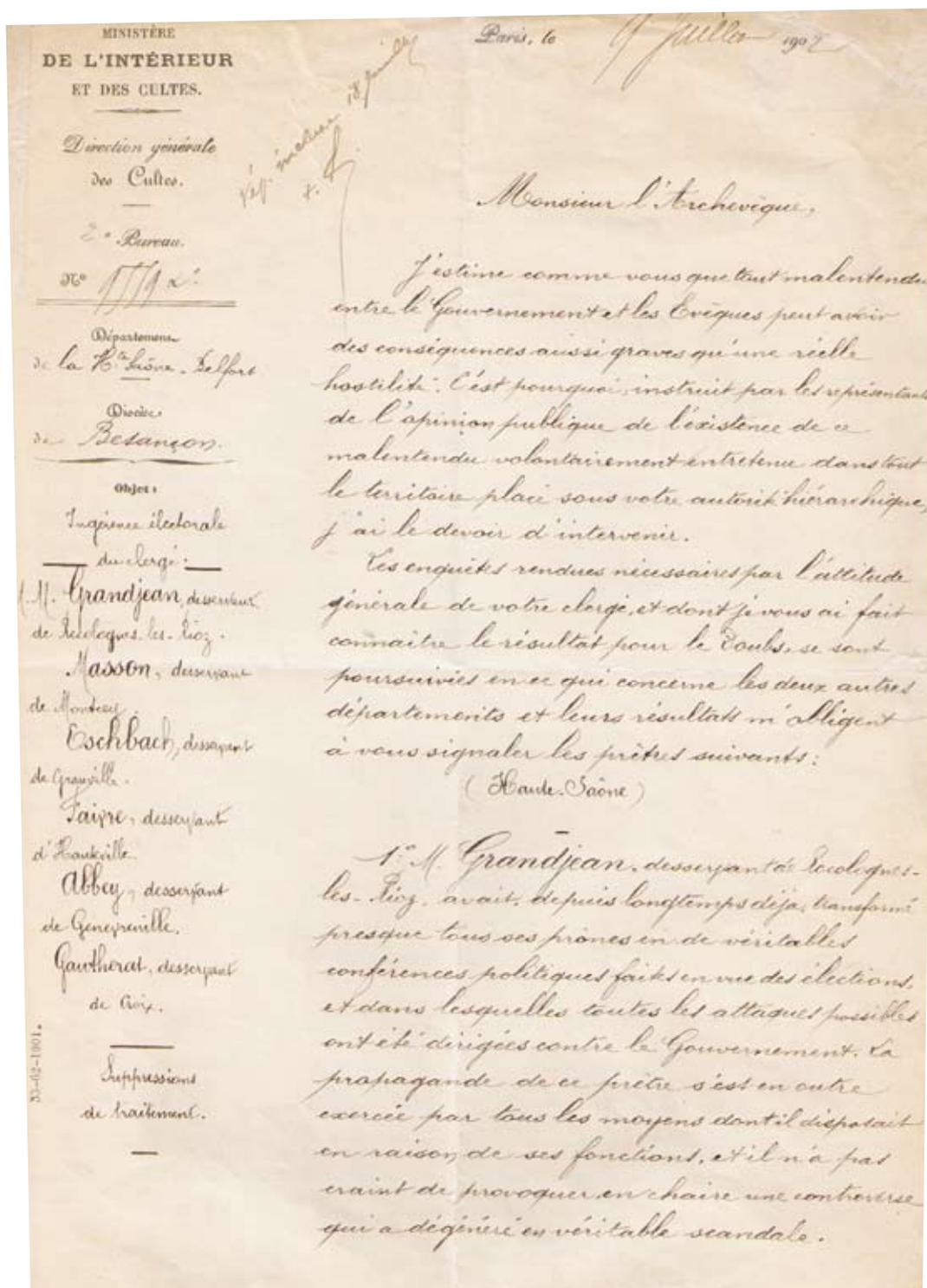
AM Saint-Claude, 1 P 1

Au cours des années 1880, les incidents se multiplient entre libres-penseurs, influents à Saint-Claude en raison notamment de la dépendance historique de la ville envers l'abbaye, et les partisans du clergé catholique. Le traditionnel carnaval des *soufflaculs*, qui avait lieu le mercredi des Cendres, est alors l'occasion de débordements anticléricaux qui amènent M^{gr} Marpot, évêque de Saint-Claude de 1880 à 1898, à protester auprès du maire E. Reydellet, garant de l'ordre public quelle que soit sa sensibilité républicaine. La croix du parvis de la cathédrale sera enlevée en 1910.

Lettre de l'évêque au maire de Saint-Claude au sujet d'incidents
lors du carnaval, 20 février 1890

envers la maison de Dieu et envers la croix
 symbole vénérable de la foi catholique.
 Au nom de la liberté de conscience dont
 on s'est servi pour supprimer nos processions,
 je proteste contre cette manifestation injurieuse
 à notre foi. Pourquoi cette manifestation
 blessante pour les catholiques a-t-elle pu se
 produire en toute liberté, alors que nos processions
 sont supprimées par le motif qu'elles déplaisent
 aux libres penseurs ?
 Aussi, appuyé sur le bon sens, sur les
 sentiments de la plus stricte justice et des
 convenances les plus élémentaires, j'ose espérer
 pour l'avenir, Monsieur le Maire, grâce à
 votre concours, plus de respect pour les croyances
 et les symboles de notre culte.
 Agréez, Monsieur le Maire,
 l'assurance de ma haute considération
 A. Boix
 Evêque de Saint-Claude

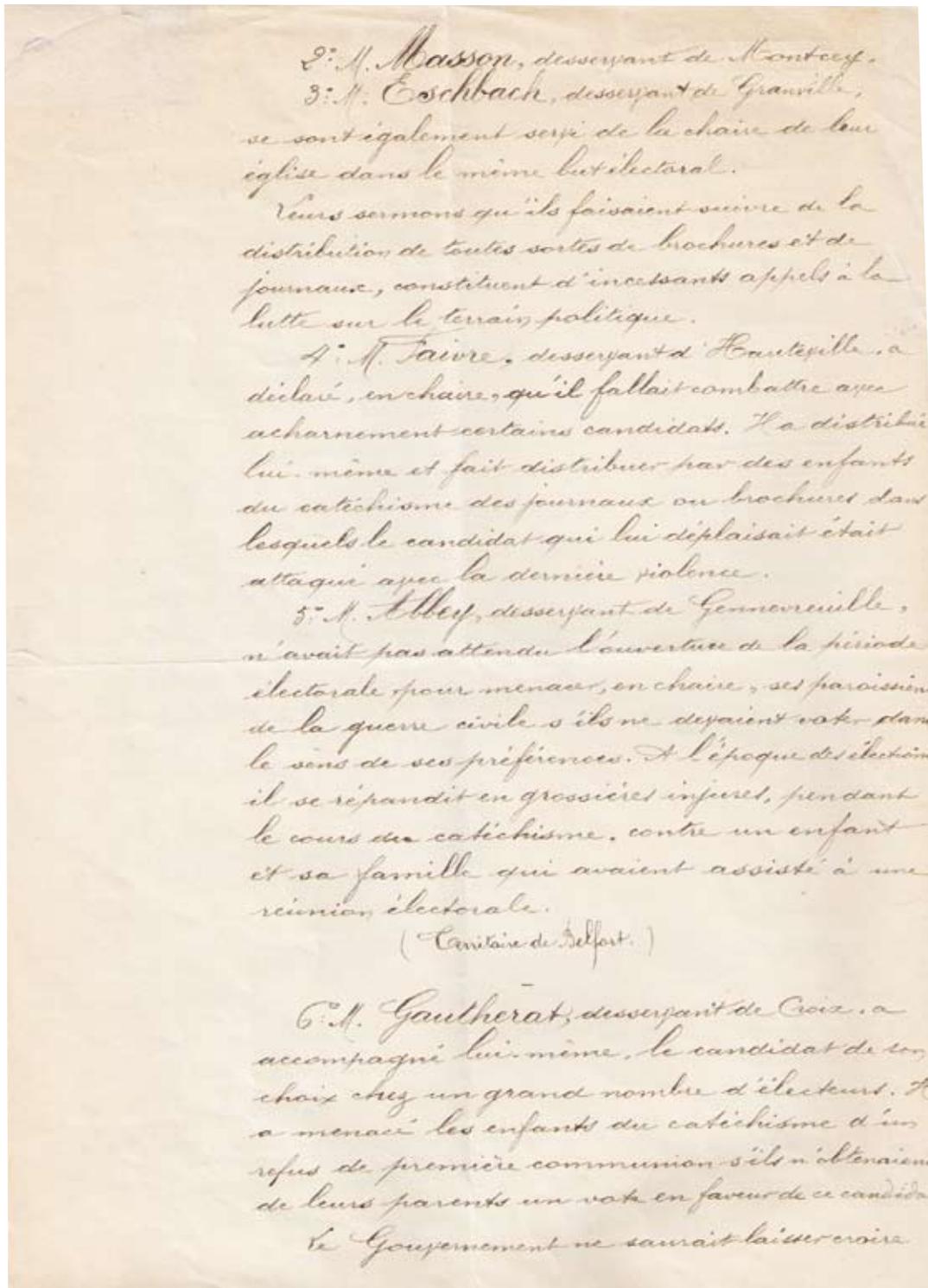
Lettre du Président du Conseil à l'archevêque de Besançon, 1902



Archives diocésaines de Besançon, Fonds Petit, XVb, boîte 425.

Ce courrier, daté du 9 juillet 1902, s'inscrit dans un contexte extrêmement tendu entre l'État gouverné par les radicaux-socialistes et l'Église catholique, institution encore très influente en ce début de xx^e siècle. Émile Combes (1835-1921) – ancien séminariste devenu farouchement anticlérical – alors président du Conseil et ministre de l'Intérieur et des Cultes, écrit à M^{gr} Fulbert Petit (1832-1909), archevêque de Besançon, pour lui demander de faire cesser « l'ingérence électorale » de plusieurs curés du diocèse accusés d'orienter politiquement leurs sermons du dimanche contre le gouvernement en place.

Lettre du Président du Conseil à l'archevêque de Besançon, 1902

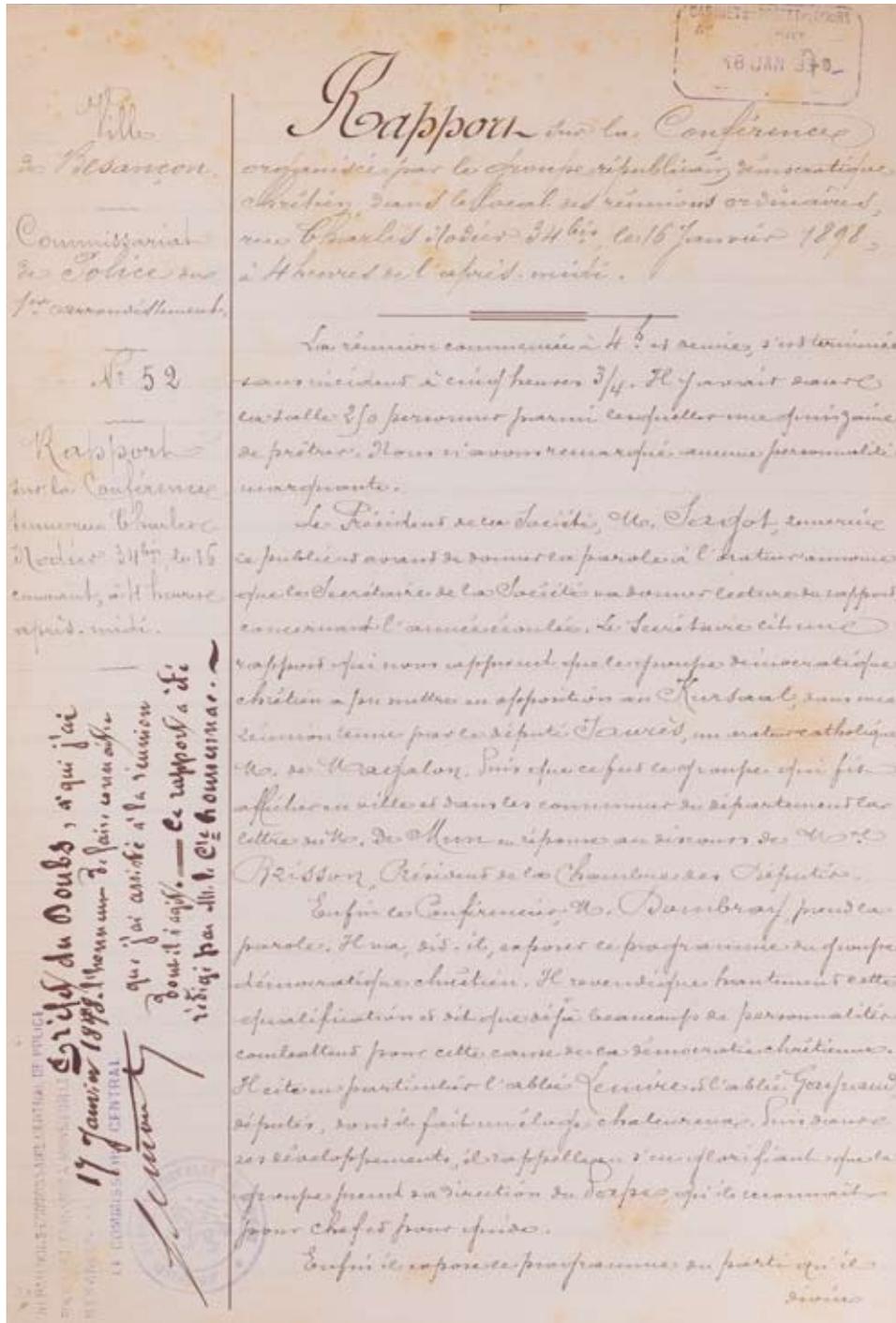


Lettre du Président du Conseil à l'archevêque de Besançon, 1902

plus longtemps que le budget des Cultes est solé
 en vue de rétribuer de pareils agissements
 Je donne, en conséquence, l'ordre de rayé des
 Contrôles de la Comptabilité publique, à partir de ce jour,
 le nom des six prêtres sus. visés jusqu'au moment
 où, leur ayant décerné le blâme qu'ils méritent, vous
 les aurez transférés dans de véritables postes de disgrâce.
 J'ajouterai qu'à côté de ces six prêtres, il me serait
 facile de vous citer d'autres ecclésiastiques tels que
 M. Gressot, desservant de la chapelle, Helfelé, desservant
 de Bayilliers, Montaudon, desservant de Felo, Faillard,
 desservant de Florimond, Cument, desservant de Bault
 qui, par les commentaires dont ils ont accompagné
 la lecture de votre mandement, en chaire, leur propagande,
 leurs attaques et la désignation du Candidat de leur
 choix mériteraient également une répression. Je
 crois devoir laisser à votre autorité hiérarchique,
 le soin de les ramener à une meilleure appréciation
 de leurs devoirs sacerdotaux.
 Agréez, Monsieur l'Archevêque, l'assurance
 de ma haute considération.

Le Président du Conseil,
 Ministre de l'Intérieur et des Cultes.
 R. Cœurbe

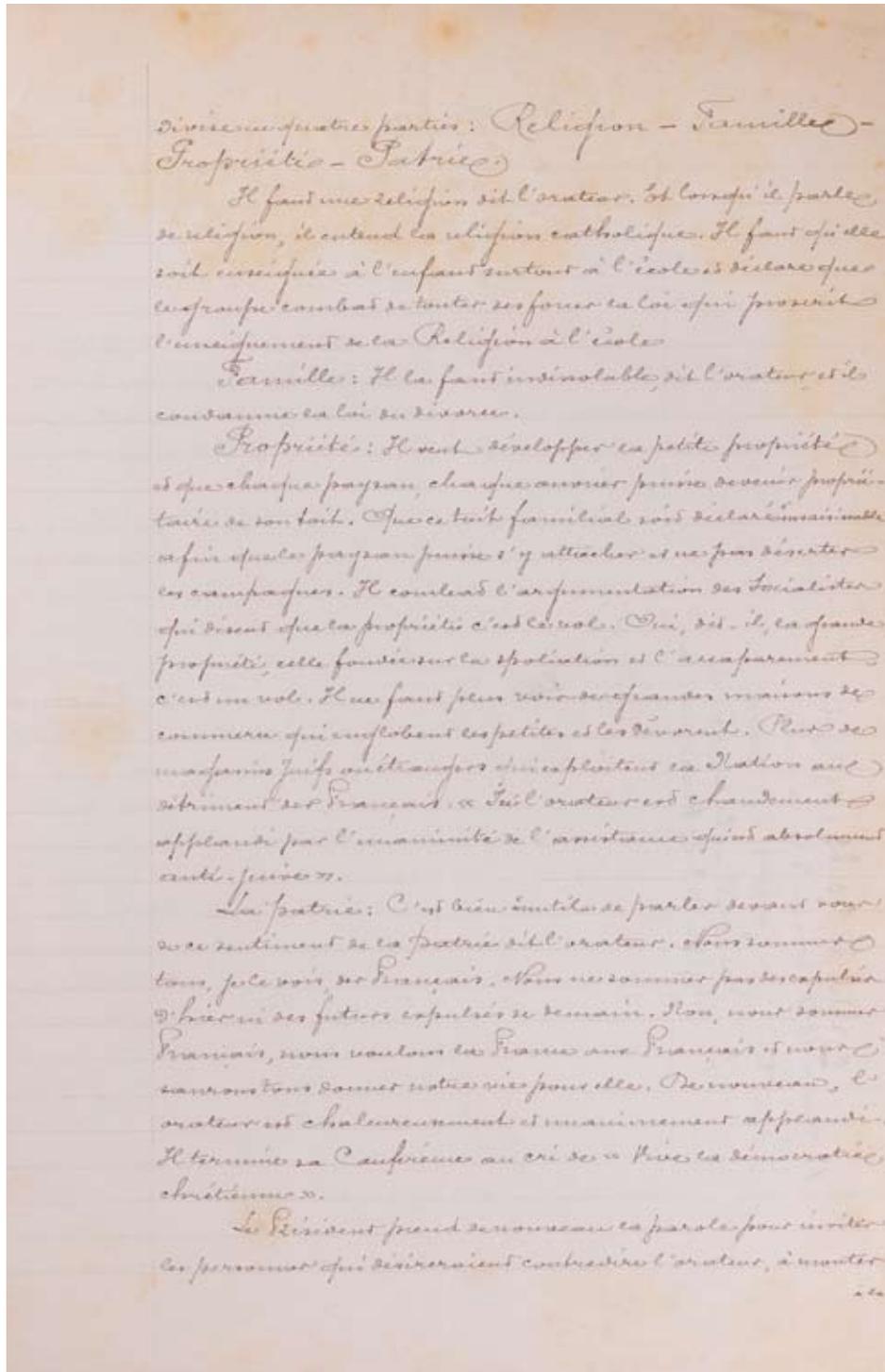
La conférence d'une société de républicains chrétiens à Besançon, janvier 1898



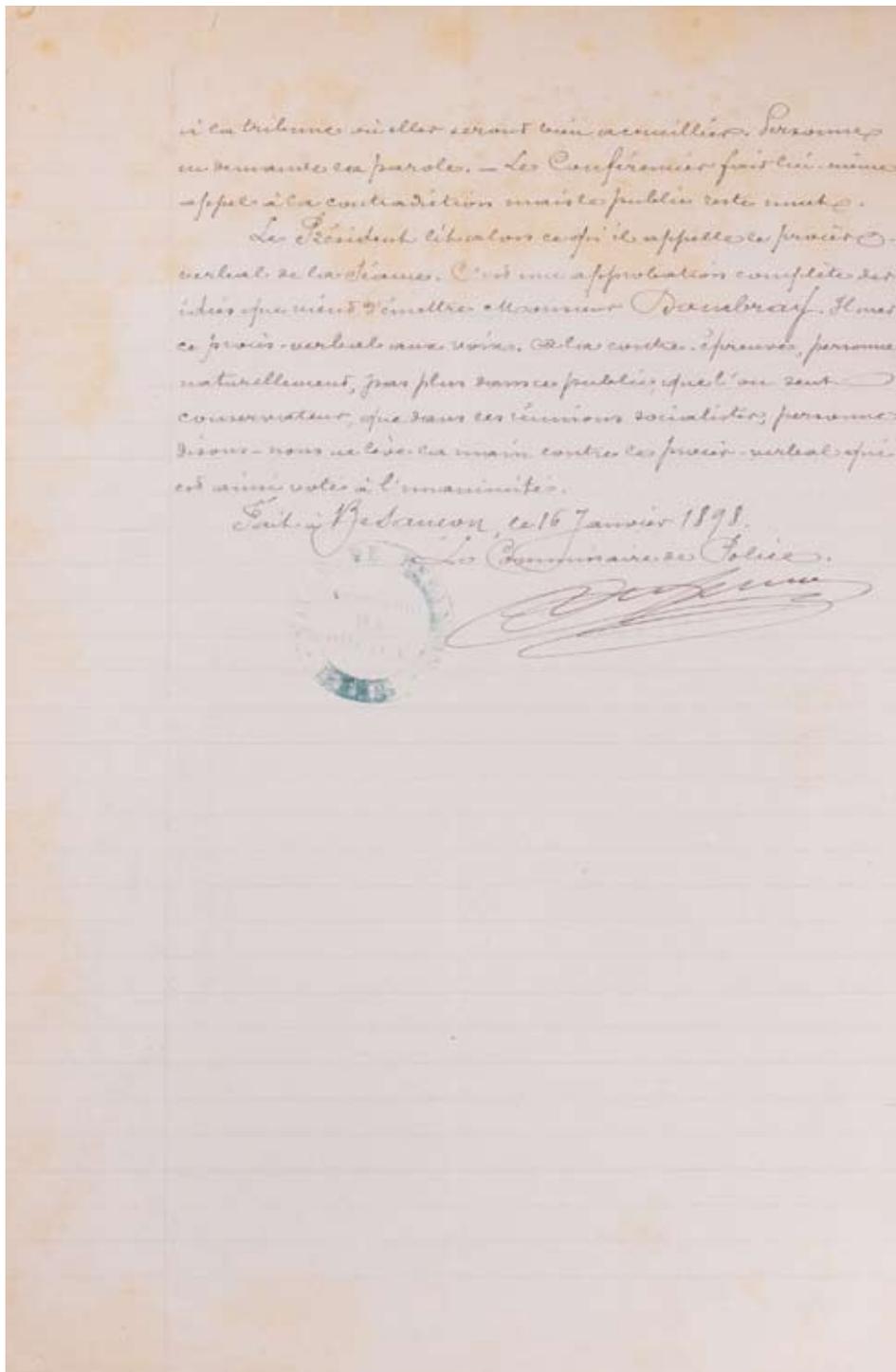
AD Doubs, M 758

Un premier rapprochement entre christianisme et démocratie avait eu lieu après à la révolution de 1848. Sans lien de filiation, une seconde démocratie chrétienne se constitue dans les années 1890. Ce courant d'idées est composite. Sa mouvance conservatrice, dont les figures sont les députés A. de Mun et l'abbé Lemire, est issue du catholicisme intransigeant et légitimiste. Peu structurée, elle se rassemble toutefois en 1897 dans le Parti démocrate chrétien qui à Besançon compte 250 membres l'année suivante. Antisémita, adversaire du libéralisme comme du socialisme, ce mouvement se rallie prudemment à la République, convaincu que le retour à la monarchie est sans espoir et que la priorité est la construction d'une société chrétienne en France.

La conférence d'une société de républicains chrétiens à Besançon, janvier 1898



La conférence d'une société de républicains chrétiens à Besançon, janvier 1898



Article du journal *La Frontière*, 5 octobre 1905

L'Etat et l'Eglise

On ne s'étonnera point que nous revenions sans cesse sur cette question. Elle est si complexe, et nos adversaires savent si bien dénaturer non seulement nos intentions, mais les solutions qui ont été votées, ils savent avec une jésuitique habileté si bien travestir les vérités les plus évidentes, qu'ils portent l'incertitude ou le trouble dans beaucoup d'esprits ; et nous voulons ne laisser dans l'ombre aucun des points de la discussion pour rassurer, s'il en est besoin, les républicains timorés qui pourraient penser que la République abuse peut-être de son droit, et qu'elle va au-devant d'un péril, et qu'il eût mieux valu maintenir le Concordat.

Ce Concordat insuffisant même entre les mains brutales de Napoléon I^{er}, comme nous l'avons récemment montré, n'était qu'une duperie pour l'Etat.

L'Etat remplissait ses obligations envers l'Eglise. L'Eglise manquait à tous ses devoirs envers l'Etat, et depuis trente ans tous les républicains réclamaient avec insistance la libération de l'Etat.

« Il y a désordre, écrivait Paul Bert, quand le clergé institué pour le service du culte descend dans l'arène des partis, quand le but politique qu'il se propose est contraire aux principes de nos institutions ; quand un évêque que l'Etat rétribue sur les fonds du budget et loge en un palais somptueux, écrit dans un mandement des phrases de guerre civile ; quand un curé à qui l'Etat a donné un titre, constitué un traitement, remis une église et une chaire, retourne contre le gouvernement ces faveurs même qu'il tient du gouvernement. »

Oui, c'est cette perpétuelle ingérence du clergé dans les choses politiques, c'est sa soif de domination, c'est sa volonté de tout diriger, et de tout mener contre le vœu que la nation exprimait à toutes les consultations électorales, c'est l'hostilité implacable du clergé contre la République, voulue par le pape, qui ont rendu le divorce de l'Etat avec l'Eglise, nécessaire, indispensable.

Ce ne sont pas seulement nos hommes d'Etat qui ont protesté contre cette mainmise de l'Eglise sur le pouvoir civil ; dans tous les pays se sont élevées les mêmes réclamations ; dans tous les pays les hommes politiques se sont plaints des ambitions de l'Eglise, et ont fait entendre les plus vives critiques.

Minghetti a donné la formule de la séparation dans cette phrase :

« Plus d'ingérence ecclésiastique en rien de ce qui est acte civil. Plus d'ingérence gouvernementale en rien de ce qui est purement religieux. »

AM Belfort

Gladstone a dit avec justesse : « Le mélange du temporel et du spirituel n'a jamais contribué ni à l'éducation morale, ni à l'amélioration matérielle du peuple. Le sentiment de la nécessité de leur séparation va croissant dans la généralité des citoyens. »

Nous trouvons même une protestation éloquente contre les aspirations dominatrices de l'Eglise, dans le plus grand poète de l'Italie du moyen âge.

Dans le cercle où s'expient les colères et les violences, Dante rencontre Marco le Lombard, il lui demande pourquoi la vertu a disparu du monde. Le damné lui répond : « Cela tient à ce que l'épée s'est unie au bâton pastoral, et que confondant les deux pouvoirs qui doivent être distincts, l'Eglise est tombée dans la boue, et a souillé, elle, et sa charge ! »

Et puisque ces jours derniers les catholiques réunis à Strasbourg envoyaient des adresses de soumission et de fidélité au kaiser, nous pouvons bien citer Bismarck qui, dès 1873, posait clairement la question au Parlement prussien :

« La question où nous sommes engagés, disait-il, est essentiellement politique. Il ne s'agit pas, comme on le fait croire aux catholiques, de la lutte pour la foi ou l'incrédulité ; il s'agit du conflit de pouvoirs entre l'Etat et les prêtres, conflit de pouvoirs qui, sous le nom de lutte des papes et des empereurs, a rempli l'histoire de l'Allemagne au moyen âge.

« C'est un déplacement de la question calculé pour produire de l'impression sur les gens dénués de jugement, quand on présente cette lutte comme une persécution de l'Eglise. Il s'agit de la défense de l'Etat ! »

Comme on le voit la doctrine des hommes de gouvernement est partout la même, et il fallait bien que notre République arrivât à réaliser ce que Gambetta avait montré comme la solution obligée : « Il faut que le clergé ne dispose plus d'une parcelle de puissance administrative et qu'il soit privé des privilèges et prérogatives qui le mettent au dessus des autres citoyens. »

C'est donc une loi de justice, d'égalité, de libération pour l'Etat, de liberté pour l'Eglise, que la Chambre a votée. C'est une œuvre de raison par excellence. Toutes les criaileries des cléricaux n'y feront rien ! et nous montrerons bientôt que les plus grands esprits parmi les catholiques ont réclamé eux-mêmes la séparation.

Depuis 1882, *La Frontière* est l'organe d'expression du parti radical socialiste belfortain, prépondérant en ville et qui s'oppose au groupe conservateur, essentiellement implanté dans les campagnes du département. À l'automne 1905, au cœur des débats sur la séparation des Églises et de l'État, *La Frontière* ne manque pas de prendre part aux discussions et de faire valoir ses arguments en faveur du « divorce ». D'après ce journal, le clergé est l'unique responsable de la rupture. Appuyant sa démonstration sur des exemples européens (Italie, Royaume-Uni et Allemagne), le rédacteur avance l'intrusion de l'Église dans la vie publique, son opposition systématique aux pratiques républicaines comme autant de preuves de l'incompatibilité irrémédiable entre les deux pouvoirs.

Photographie et article du *Courrier de la Montagne* relatant les incidents lors de l'inventaire à Doubs, 1906

à la préfecture, M. le commissaire fait les trois sommations. M. le Curé refuse de livrer ses clefs. On fait marcher la troupe. En ce moment, d'un seul mouvement mais sans un cri, sans un geste, opposant simplement le rempart vivant de leur corps, les épaules collées les unes aux autres, tous les catholiques arrêtent l'élan des soldats, d'un coup, comme aurait fait une muraille.

Et les chefs et le commissaire parlementent. en vain, M. l'abbé Henry est inflexible. Une fois encore, on lance les troupes, et le même mouvement des défenseurs de l'église se produit, au milieu du même silence impressionnant et grandiose. Et cela aurait duré longtemps si M. l'abbé Henry, voyant qu'on allait employer la violence, peut-être les armes, n'avait ordonné à ses fidèles de laisser passer. Ils laissèrent passer, toujours sans un cri, sans un geste.

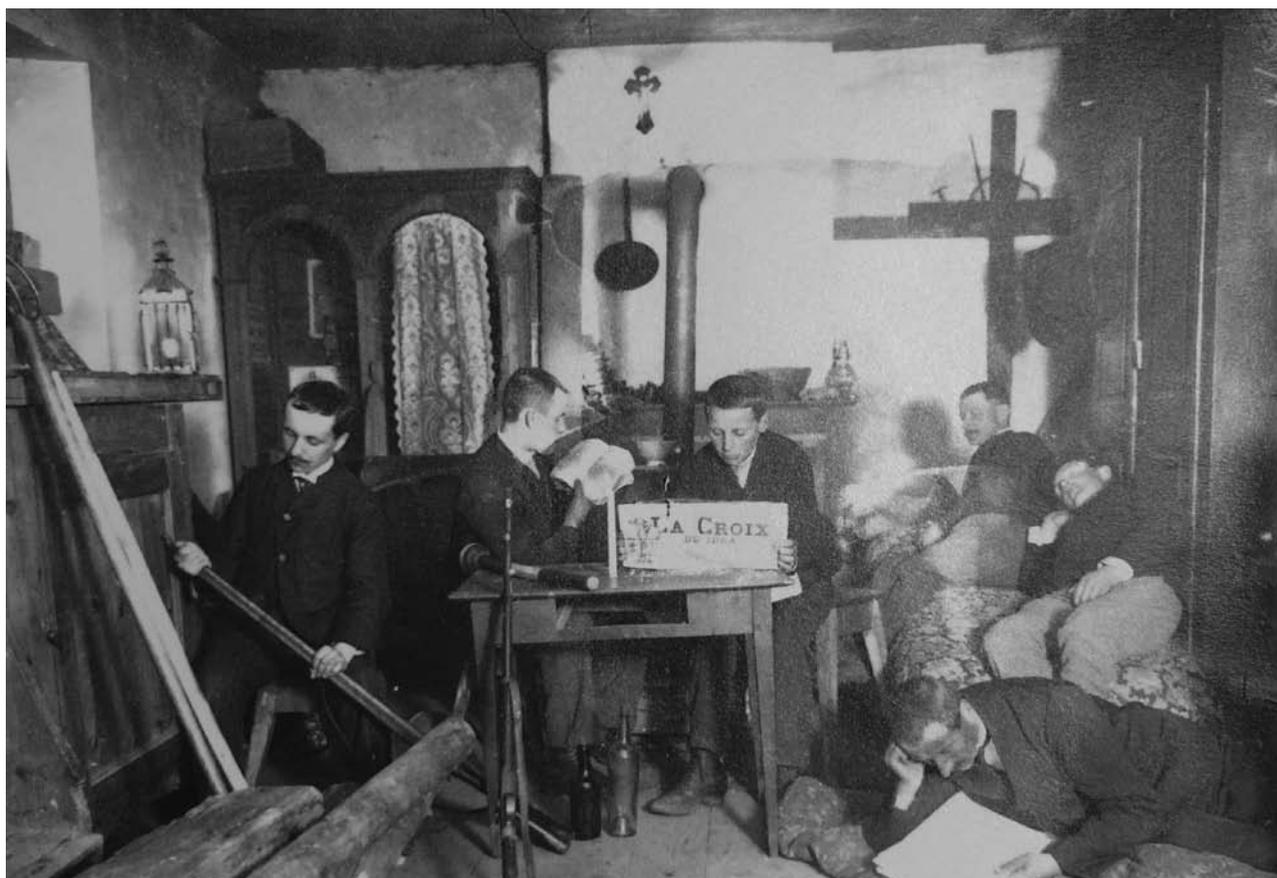
Les sapeurs attaquèrent une des portes de l'Eglise, mais ils se heurtèrent à des blindages, ils mirent une heure pour pénétrer dans l'église. A 12 h. 1/2 l'inventaire commençait.

AM Pontarlier



Au début du xx^e siècle, les républicains craignent toujours l'influence morale de l'Église catholique sur la société. Afin que la France devienne un État laïc, la loi de Séparation des Églises et de l'État est votée le 9 décembre 1905. Elle met fin au concordat de 1801 établi sous le Consulat par Napoléon Bonaparte et qui régissait les rapports entre les deux institutions. Les bâtiments religieux deviennent propriétés des communes qui doivent en assurer l'entretien et les mettre à disposition gratuitement pour la pratique du culte. Les prêtres ne sont plus nommés, ni rémunérés par l'État. Dans le Haut-Doubs comme dans le Massif central et dans l'Ouest de la France, de nombreux incidents opposent la force publique aux paroissiens lors des inventaires, et la presse locale s'en fait largement l'écho. Dans la commune de Doubs, les catholiques forment un bouclier humain dans le silence face à l'armée. Mais pressentant l'emploi de la force, l'abbé calme les esprits.

Photographies prises lors de la querelle des inventaires dans le Jura, 1906

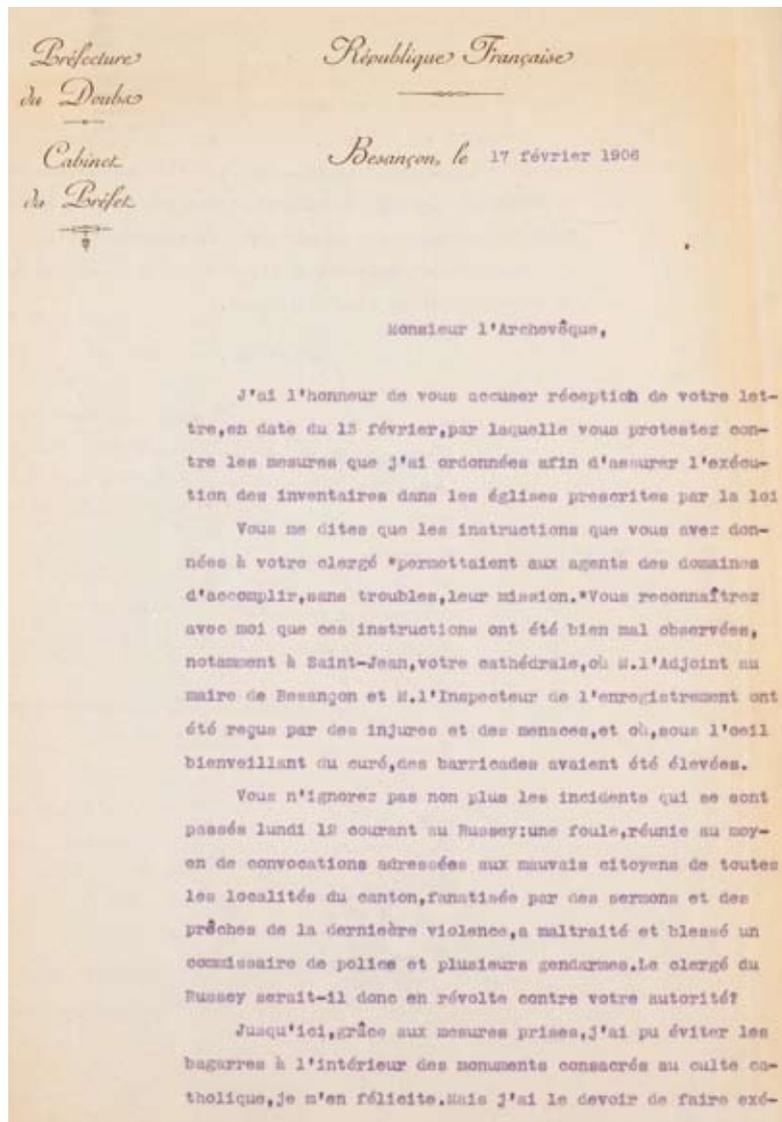


AD Jura, 14,V 7

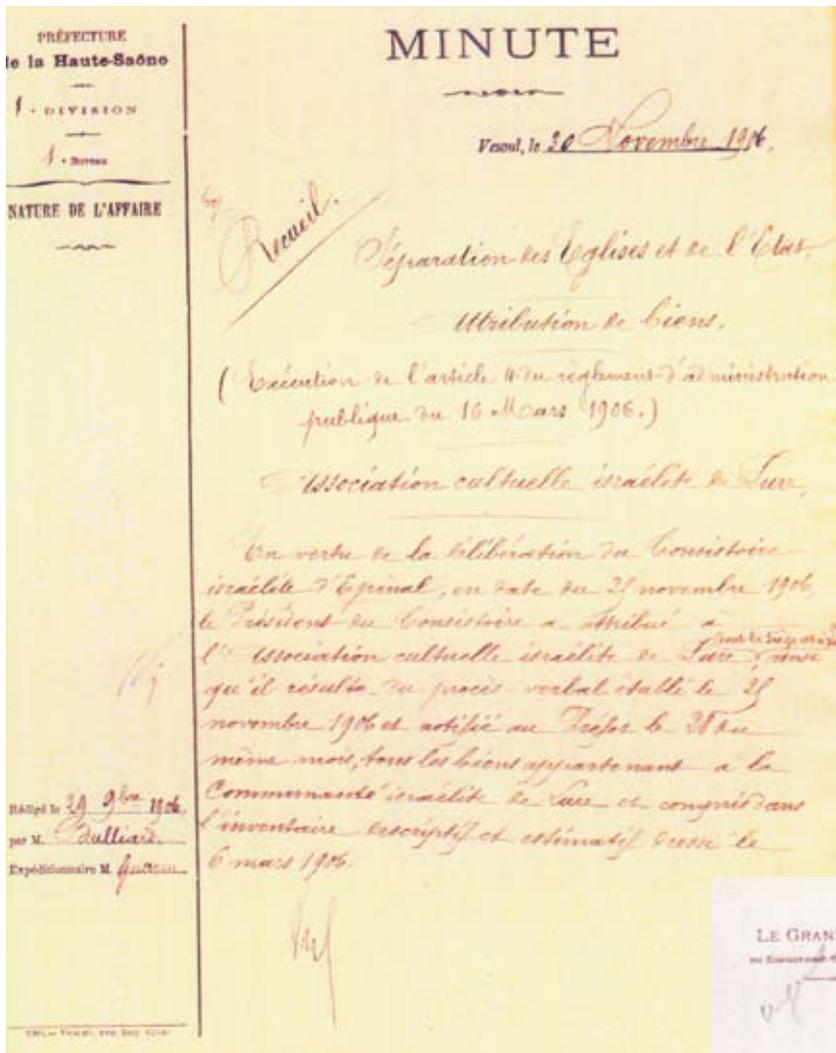
Après la Séparation des Églises et de l'État en 1905, l'inventaire des biens des Églises devient pour certaines communautés la dernière occasion de manifester leur résistance à une mesure qu'elles jugent menacer leurs convictions. Si dans le Jura, l'inventaire se déroule dans la majorité des cas sans incident, il n'en est pas de même dans le canton de Nozeroy où l'opposition est forte. Plusieurs églises sont barricadées et occupées jour et nuit ; lors de la venue du percepteur pour procéder à l'inventaire, la population se rassemble en nombre pour l'en empêcher et, parfois, il faut recourir à la force publique.

Lettre du préfet à l'archevêque et carte postale au sujet de l'inventaire de la cathédrale Saint Jean de Besançon, 1906

Comme dans de nombreux autres départements de France, l'application de la loi de Séparation donne lieu, à partir de février 1906, à de violents incidents dans le Doubs. Les agents de l'administration qui procèdent aux inventaires des biens culturels doivent souvent être protégés par la troupe et fracturer les portes closes des églises. Chaque parti tient l'autre pour responsable des violences, comme c'est le cas après l'inventaire de la cathédrale Saint-Jean, le 6 février. Le préfet répond à l'archevêque Fulbert Petit qui lui reproche surtout une application hâtive et abusive de la loi. Contrairement au pape qui condamne cette dernière et pousse les fidèles à l'insubordination, ce prélat reste modéré dans sa contestation.

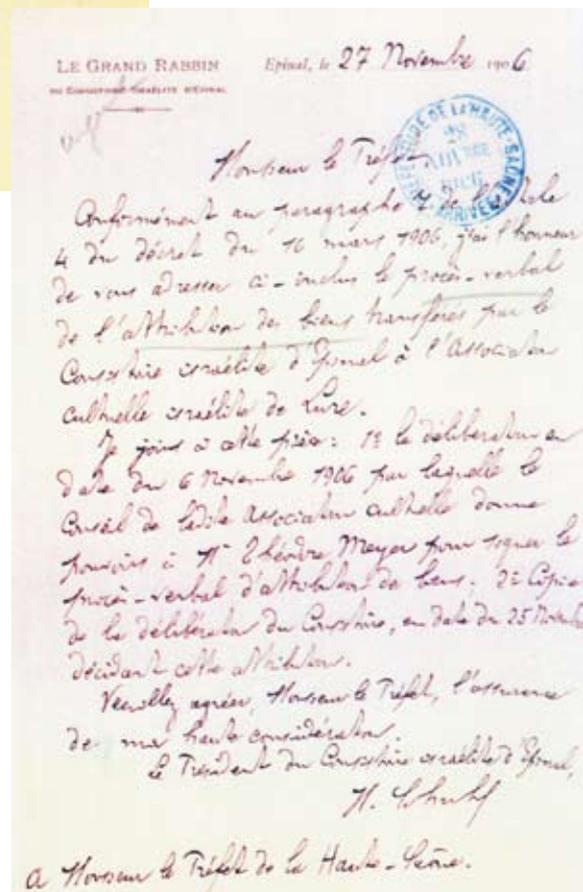


Documents de création de l'association culturelle israélite de Lure, 1906

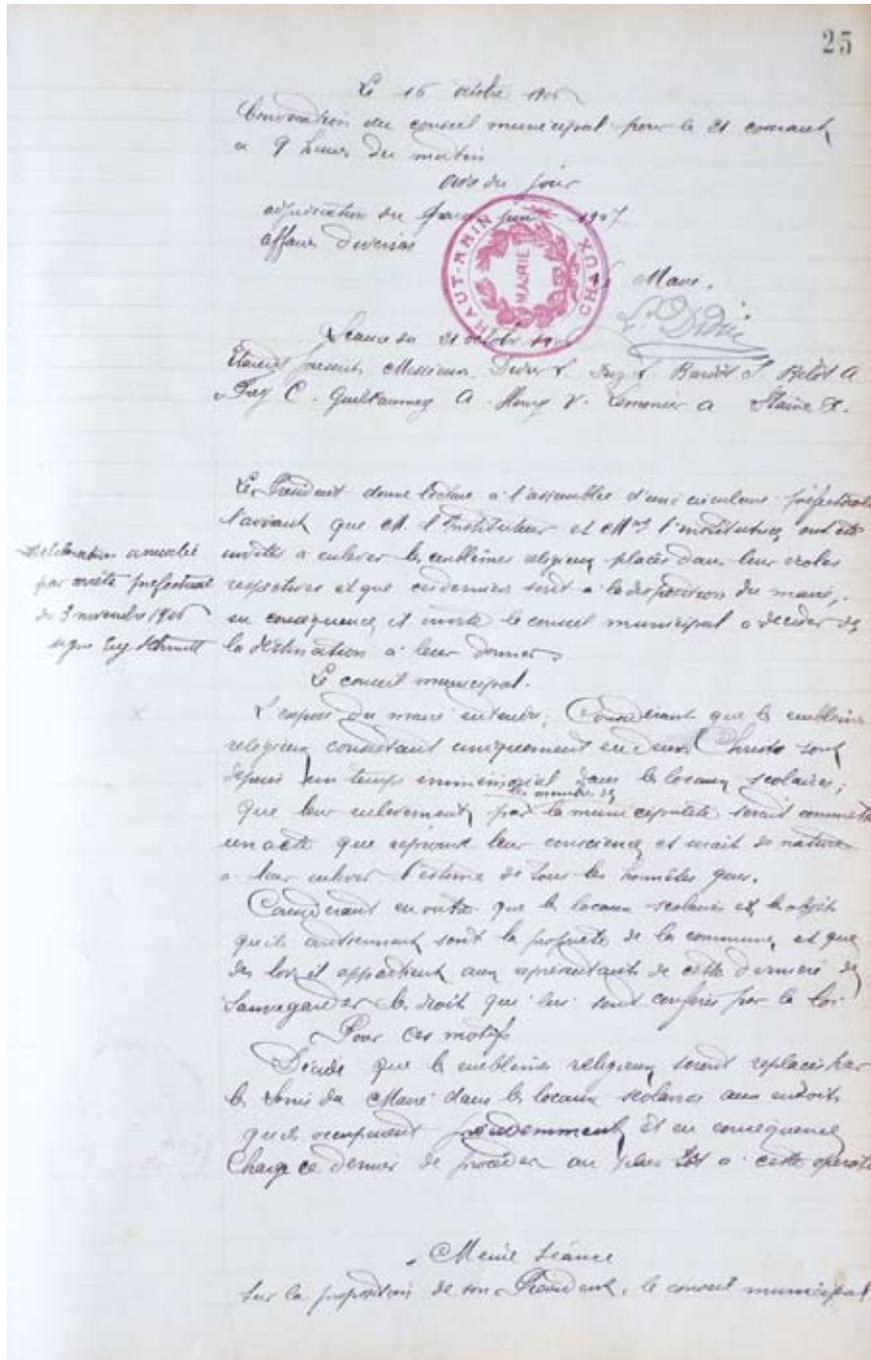


AD Haute-Saône, 4 V 24

La loi du 9 décembre 1905 concerne tous les cultes. La religion israélite a le même statut que les autres religions. Cette lettre rédigée par le grand rabbin du consistoire d'Épinal confirme, en tant que chef religieux de la communauté juive, le transfert des biens du consistoire israélite d'Épinal à l'association culturelle de Lure sous le contrôle de la préfecture de la Haute-Saône conformément à l'article 4 de la loi de 1905, qui précise que dans un délai de un an à compter de la promulgation de la loi, tous les biens mobiliers et immobiliers seront transférés aux associations qui se seront légalement formées pour l'exercice du culte dans les différentes circonscriptions.



Extrait du registre de délibération du conseil municipal de Chaux au sujet des emblèmes religieux dans les écoles, 1906



AD Territoire de Belfort, 23 e dépôt 01 d 11, 19806

À la suite des lois de 1905, une circulaire du 18 octobre de l'année suivante prévoit l'enlèvement des emblèmes religieux des écoles pour la rentrée des vacances de Toussaint. Dans sa séance du 21 octobre 1906 le conseil municipal de Chaux, village d'environ 800 habitants du Territoire de Belfort, en fait état et décide de replacer les crucifix enlevés par l'instituteur et l'institutrice, pour des raisons de conscience. Le préfet annule cela (note manuscrite en marge sur le document), et en janvier suivant il notera à sa hiérarchie que suite à cette affaire « le Maire et l'adjoint, réactionnaires, révoqués à la suite d'incidents auxquels avaient donné lieu l'enlèvement des emblèmes religieux dans les écoles, ont été remplacés dans leurs fonctions respectives par deux conseillers réactionnaires comme eux. » Le même type d'incident a eu lieu dans plusieurs communes du département.

Documents sur « l'affaire » de Gouhenans, 1912-1913



L'affaire de Gouhenans comme celle de Contréglise sont caractéristiques des conflits qui opposent les catholiques à la République à la suite de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905. L'extrait du registre des arrêtés du maire du 18 décembre 1912 attire l'attention sur le mauvais état de l'intérieur du clocher, ce qui justifie l'autorisation demandée au curé de la paroisse d'y pénétrer. De nombreuses dégradations ont de plus été causées au mécanisme de l'horloge. L'abbé Gouhier pense que cet arrêté n'est qu'un prétexte pour l'empêcher d'accéder au clocher et pour l'obliger à demander les clefs d'accès au clocher à chaque occasion. Le Conseil d'État saisi rejettera la demande de l'abbé considérant que le maire n'a agi que dans un but de sécurité publique puisque le curé et les sonneurs ont toute liberté d'accès aux étages pour l'exécution des sonneries.

Documents sur « l'affaire » de Gouhenans, 1912-1913

DÉPARTEMENT
 DE LA
 Haute-Saône
 Arrondissement
 DE LURE
 CANTON
 DE VILLERSEXEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
a clocher
 Mairie de Gouhenans
EGLISE

18 décembre 1912

Extrait du Registre des
 Arrêtés du Maire

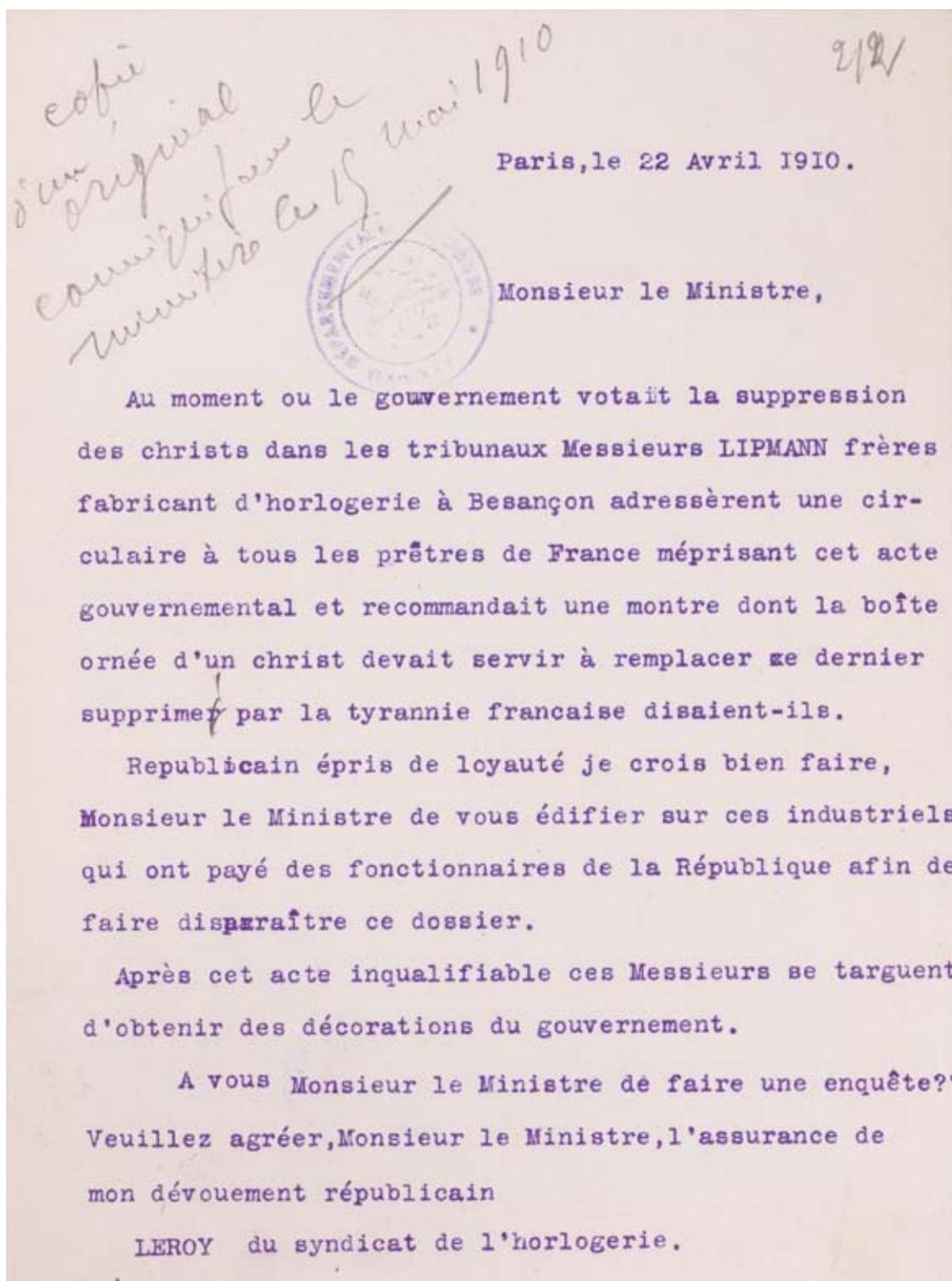
*Notre pour copie
 le 19/12/12
 L. Mejean*

clocher, affaire de la commune de Gouhenans,
 Vu la loi du 5 avril 1834, art. 97, 100 et 101;
 Vu la loi du 9 décembre 1905, art. 27, § 2;
 Vu l'art. 52 du décret du 16 mars 1906;
 Considérant le mauvais état actuel de l'intérieur du
 clocher, le danger que présente l'état de vétusté des
 planchers des étages supérieurs, ainsi que des escaliers
 et des cordons qui relient ces étages;
 Considérant qu'il importe, dans l'intérêt de la
 sécurité publique, de réglementer l'ouverture du clocher,
 tout en respectant les droits du curé et ceux du maire
 en ce qui concerne l'usage des cloches;
 Considérant en outre que des dégradations nombreuses
 ont été déjà causées au mécanisme de l'horloge communal
 situés aux étages supérieurs, dégradations causées,
 soit par des grammaires parsonnes, soit par des enfants
 ayant pénétré en ces endroits à l'occasion des sonneries;
 Ordonnons :
 art. 1^{er}. — Il est absolument interdit à qui que ce
 soit de pénétrer au 2^e étage et autres supérieurs sans
 une autorisation spéciale du maire.
 art. 2. — Le curé de la paroisse (à défaut du Président
 d'une association culturelle) a droit, ainsi que les sonneurs
 qu'il aura choisis, à l'accès au rez-de-chaussée
 ainsi qu'au 1^{er} étage pour l'exécution facile des
 sonneries nécessaires au service du culte.
 art. 3. — Les infractions aux dispositions du présent
 arrêté seront poursuivies conformément aux lois.
 Et Gouhenans, le 18 décembre 1912.
 P^r le Maire,
 L. Mejean

Eglise



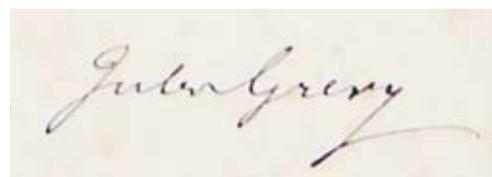
Plainte contre la « montre du Christ » de l'entreprise Lip, 1910



AD Doubs, M 758

Au début du ^{XX} siècle, la concurrence entre maisons horlogères est rude et, signe des temps, dévie facilement vers le champ politique. En atteste cette dénonciation par L. Leroy, maison parisienne possédant une fabrique à Besançon, des agissements commerciaux et politiques de la toute jeune et audacieuse entreprise Lip. Dans le contexte de la séparation des Églises et de l'État, celle-ci, dirigée par une vieille famille juive d'origine alsacienne, commercialise une montre en argent dont le boîtier est orné d'une tête de Christ. Elle en fait la promotion auprès du clergé via une missive critiquant les récentes lois du gouvernement radical.

Jules Grévy (1807-1891)



AD Jura

Jules Grévy est né dans une famille aux convictions républicaines. Devenu avocat, il s'engage en politique dans le camp républicain et devient commissaire de la République du Jura après la Révolution de 1848, puis député du Jura sous la II^e République. Lors du débat constitutionnel, il s'oppose à l'élection du Président de la République au suffrage universel. Il est arrêté après le coup d'État du 2 décembre 1851. À nouveau député en 1868, il s'oppose à la guerre avec l'Allemagne et condamne l'insurrection de la Commune après la chute du Second Empire. Il devient président de l'Assemblée nationale, puis président de la Chambre des députés. Il est élu à la Présidence de la République en 1879, puis réélu en 1885 avant de démissionner en 1887 à la suite du « scandale des décorations » dans lequel est impliqué son gendre. Anticlérical sur le plan intérieur, il a œuvré pour la paix sur le plan international. Dans le Jura, il a contribué notamment au développement du chemin de fer.

Jules Grévy (1807-1891)

Mars 1848

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.



AUX HABITANTS DU JURA!

Mes chers Concitoyens,

Dans la longue lutte de l'égalité contre le privilège, dans le long enfantement du Gouvernement démocratique, il est échu à notre génération un grand honneur et une grande tâche: il lui était réservé de porter à la monarchie le dernier coup, et d'élever sur les débris du trône la constitution de la République.

Le temps de la démocratie est venu. Ni l'empire avec son génie et sa gloire, ni la légitimité avec son prestige et son point d'appui sur les trônes voisins, ni la royauté élue avec son machiavélisme et sa démoralisation, n'ont pu l'arrêter dans sa marche. Un demi-siècle lui a suffi pour briser dans ses dernières transformations cette institution vermolue, et rallier par cette décisive expérience les trainards de la République.

Le sol est déblayé; il nous reste à réédifier. Ce serait peu d'avoir inauguré la République, si nous ne savions la constituer sur ses fondements nécessaires. Sous ce nom, l'esprit réactionnaire peut relever et replâtrer encore le système écroulé; les beaux noms n'ont jamais manqué aux mauvaises choses. Evitons cet écueil; ne recommençons pas 1830! Prenons garde d'employer à la construction de l'édifice nouveau les ouvriers et les matériaux de l'ancien! Que la future constitution consacre toutes les libertés; qu'elle réalise l'égalité politique et sociale; qu'elle organise le travail, régénère l'agriculture, instruisse le peuple, l'appelle au partage des bienfaits de la civilisation, et fasse de tous les hommes des frères! Citoyens, que vos représentants soient animés de ces sentiments! Le salut de la République est à ce prix.

C'est pour travailler avec vous à cette grande œuvre, c'est pour développer de plus en plus l'esprit démocratique, échauffer, diriger votre patriotisme, et prendre, pendant l'interrègne des pouvoirs réguliers, l'administration de ce département, que la confiance du Gouvernement provisoire m'a enlevé momentanément à mes obscurs travaux et m'a envoyé parmi vous. J'ai accepté avec bonheur cette mission d'apporter une étincelle du foyer révolutionnaire dans ce département du Jura, auquel m'attachent tant de liens, et vers lequel se tournent toujours avec anxiété mes regards dans les occasions solennelles.

Vous faire connaître ma mission, c'est vous exposer mon programme. J'apporte ici l'esprit de cette magnanime révolution dont je suis l'envoyé: Point de recherche du passé, point de réaction, mais aussi point de faiblesse; respect des personnes, des propriétés, des croyances, des positions justement acquises; mais, en même temps, attribution exclusive de toutes les fonctions politiques aux républicains éprouvés, et de la part de tous les agents de l'administration concours loyal, énergique.

Réunissons-nous donc, mes chers Concitoyens, dans une pensée, dans une action commune. Que les vieilles divisions s'éteignent, que les mesquines rivalités se fassent; mettons en commun nos patriotiques efforts, et que le département du Jura, en envoyant à l'Assemblée nationale l'élite de ses enfants par le républicanisme, le dévouement, les lumières, prenne une digne part à la grande œuvre qui va s'élever.

Le Commissaire du Gouvernement provisoire dans le département du Jura.

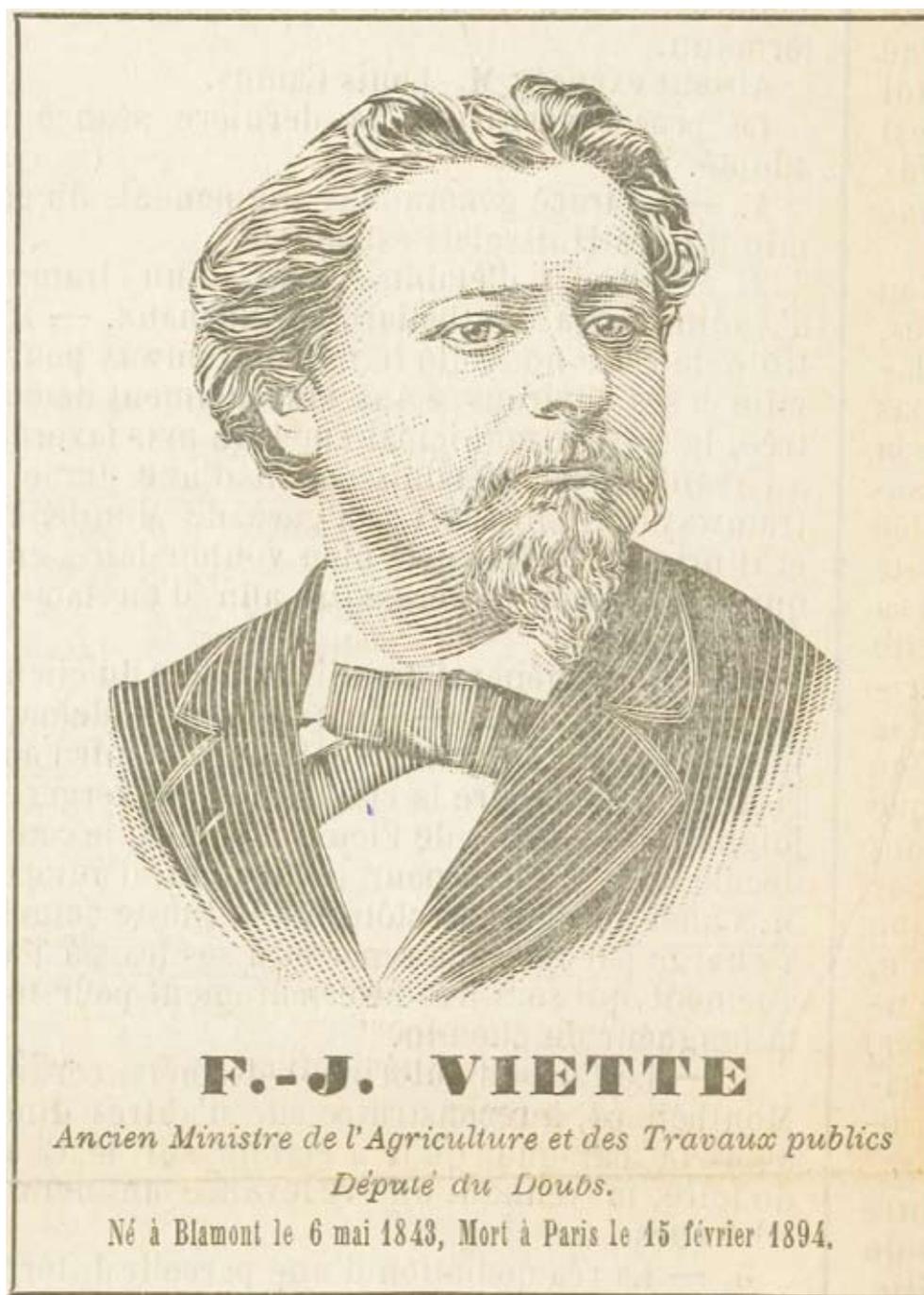
JULES GREVY.

(Le Maire est invité à afficher immédiatement la présente proclamation.)

LOUIS-LE-SAUTER, IMPRIMERIE DE COUBREY. (Mars 1848.)

COLLEGE SE 61 127 13F 2464

Jules Viette (1843-1894)



AM Montbéliard, PER 015

Né à Blamont en 1843, Jules Viette fonde et anime plusieurs journaux francs-comtois. Républicain radical, maire de Blamont, il devient conseiller général (1871) puis député du Doubs (1876). Il se fait alors remarquer par son action en faveur de l'agriculture. Ministre de l'Agriculture (1887-1889) et ministre des Travaux publics (1892-1893), il est à l'origine de la création de l'École nationale d'industrie laitière de Mamirolle en 1888. Il a également apporté son soutien à la reconnaissance officielle de la race bovine montbéliarde en 1889.

Mort en 1894 à Paris, ses obsèques donnent lieu à une cérémonie dans la capitale, puis dans sa région natale, et il est enterré à Blamont. De nos jours, un lycée de Montbéliard – héritier de l'École pratique d'industrie fondée par Jules Viette en 1892 – porte son nom.

Jules Viette (1843-1894)

Montbéliard, le 21 février 1894.

OBSEQUES DE M. VIETTE A PARIS

Les obsèques de M. Viette, député du Doubs ancien ministre de l'agriculture et des travaux publics, ont eu lieu dimanche, à une heure de l'après-midi.

Dans la nombreuse assistance qui se pressait à la maison mortuaire, boulevard Saint-Michel, 437, on remarquait MM. Casimir-Périer, Charles Dupuy, Raynal, Loubet, Fallières, Lockroy, Poincaré, Develle, Henri Brisson, Goblet, Siegfried, Félix Faure, Delcassé, Terrier, Guieyette, Chaudey, Noël Parfait, Camescasso, Pellelan, Poubelle, Lépine, Charles Garnier, Daurès, Tisserand, Boutin, Jean Aicard, Henry Roujon, etc.

M. le lieutenant-colonel Dalsein représentait le président de la République. Des couronnes avaient été envoyées par M. Jonnart, ministre des travaux publics, et le personnel de son ministère, M. Viger, ministre de l'agriculture et le personnel du ministère, le conseil municipal de Montbéliard, l'Institut national agronomique, les syndicats de la presse républicaine française, l'Association syndicale des journalistes républicains, la ville de Montbéliard, etc.

Au moment de la levée du corps, la musique du 103^e régiment de ligne, qui rendait les honneurs militaires, a exécuté une marche funèbre.

Derrière le char se tenait la famille, représentée par MM. Henry et Louis Hugnet, neveux du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Etienne, vice-président de la Chambre; Jonnart, Viger, Peytral; Bernard, sénateur du Doubs; Ordinaire, député du Doubs; Perdonnet, maire de Montbéliard, et Metzger, ami du défunt.

Le cortège, précédé d'un char chargé de couronnes, s'est dirigé vers la gare de Lyon par les boulevards Port-Royal et Saint-Marcel, le pont d'Austerlitz et le boulevard Diderot.

Sur le quai d'embarquement, des discours ont été prononcés par MM. Jonnart, ministre des travaux publics, M. Viger, ministre de l'agriculture, Moreau et Belley, présidents de la Société des Amis du pays de Montbéliard et Beauquier.

Discours de M. Jonnart

Voici quelques passages du discours de M. Jonnart, ministre des travaux publics, aux obsèques de M. Viette :

Messieurs, La République vient de perdre un de ses plus fermes défenseurs, un de ceux qui l'ont le plus aimé et le mieux servi. Le gouvernement s'incline respectueusement devant le cercueil du républicain, de l'honnête homme qui s'en va emportant les sympathies et les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

M. Viette a été toute sa vie un militant : il n'avait que des amis. Il ne faisait jamais de blessures profondes, bien qu'ardent et passionné dans la bataille; la sincérité de ses convictions, la générosité de ses sentiments, la bonté de son cœur, désarmaient la rancune; ses discours avaient une saveur particulière; sa bonne humeur et sa verve s'alliaient au plus solide bon sens. Il ne méprisait pas son temps, parce qu'il n'avait pas peur de l'effort; il riait volontiers la triste désespérance dont se parent quelques-uns de nos contemporains. Fier de son pays, plein de foi dans l'avenir de notre démocratie, il avait gardé dans l'âge mûr les nobles aspirations de sa jeunesse.

Tel il était dans les journaux de l'Est, où il menait vigoureusement la campagne contre l'empire, tel nous le retrouvons dans ses dernières années. C'était le patriote aussi bien que le républicain qui luttait contre l'empire. Au lendemain de nos premières défaites, quand la nation se ressaisit et tenta un suprême effort, Jules Viette organisa à ses frais une compagnie franche de mobilisés et il voulut la conduire lui-même au feu. Il fut cité à l'ordre du jour de l'armée.

Il n'était pas de ceux qui ont oublié, il n'était pas de ceux non plus qui font constater le progrès dans l'abandon des principes sur lesquels repose le droit moderne.

Esprit curieux, plutôt hardi, il restait fermement attaché à la Révolution et attendait du développement normal et régulier de son œuvre la réalisation du programme républicain; il comprenait qu'une étroite solidarité ratifie les masses profondes de l'élite des esprits et que tout progrès dans la recherche de la vérité, dans la connaissance de l'univers, doit se tourner en une amélioration morale et matérielle de sorte du plus grand nombre, mais il voulait l'ordre dans le progrès.

Les populations laborieuses et réfléchies du Doubs le connaissaient bien et saisissaient toutes les occasions de lui témoigner leur affectueuse confiance. Élu le 20 février 1876 à la Chambre des députés, par l'arrondissement de Montbéliard, il n'a pas cessé depuis cette époque de faire partie du Parlement; il prit part à de nombreuses discussions; nous goûtions tous sa parole alerte, pleine d'imprévu et d'entraîn; il apportait dans les détails les plus arides une note originale et poignante qui forçait l'attention.

Ministre de l'agriculture, M. Viette s'efforça non seulement de défendre les intérêts agricoles, mais d'ajouter aux connaissances scientifiques des agriculteurs en perfectionnant l'enseignement des écoles d'agriculture et en améliorant l'organisation de l'administration forestière.

Le personnel placé sous ses ordres lui a gardé un souvenir reconnaissant; simple et bienveillant, il s'intéressait à la situation des agents les plus humbles, il les soutenait et les reconfortait. L'administration à la tête de laquelle il se trouvait, il y a

quelques mois encore, s'associe tout entière au deuil qui nous réunit.

Il a réalisé au ministère des travaux publics d'importantes réformes; la polémique s'exerce encore sur quelques-unes d'entre elles; sur celles-là, l'expérience permettra seule de porter un jugement impartial, mais sur les autres l'opinion est fixée; elles constituent de sérieuses améliorations; toutes lui ont paru commandées par l'intérêt supérieur de l'État et un sentiment profond de justice sociale. Je n'ai d'autre ambition que de m'inspirer sans cesse des nobles préoccupations qui l'ont guidé.

Messieurs, au nom du gouvernement, j'adresse un suprême adieu à ce vaillant serviteur de la démocratie, à ce bon Français dont les qualités si précieuses du cœur et de l'esprit n'ont jamais été altérées ni par les incertitudes de la lutte pendant sa jeunesse ni par les souffrances cruelles qui attristèrent la fin de sa vie. Honorons sa mémoire en servant avec la même foi et le même désintéressement la cause républicaine et la France.

Discours de M. Viger

M. Viger, ministre de l'agriculture, a parlé ensuite; nous extrayons de son discours les passages suivants :

Élu député en 1876, il fit partie depuis lors de la Chambre sans interruption et, dans les circonstances où la République fut en péril, on le retrouva toujours parmi ceux qui soutinrent la lutte sans faiblir contre les vieux partis coalisés pour renverser les institutions, qui, prenant la France pantelante et meurtrie des mains du pouvoir personnel, avaient permis de passer ses blessures et de relâcher la force et la grandeur de la patrie.

Membre des commissions les plus importantes, il défendit brillamment la tribune les conclusions des rapports qui lui furent confiés. Quine se souvient notamment de ses discours sur les questions économiques, où, sous une forme originale et saisissante, il présentait des aperçus pleins d'un bon sens si lumineux.

Ministre de l'agriculture, il rencontra dans l'exercice du pouvoir les mêmes sympathies qu'il s'était acquises comme simple député, et il donna à la tête de ce département la mesure d'un esprit sage et réformateur; son passage au ministère de l'agriculture sera marqué surtout par deux importantes créations; la fondation de l'École nationale des industries laitières de Mamirolle, qui rend tant de services dans la région de l'Est et la construction de l'Institut national agronomique.

Il s'est acquis, messieurs par cette fondation, des titres à la reconnaissance des professeurs et des élèves de l'Institut agronomique qui ont tenu, les uns et les autres, à apporter ici l'hommage de leur profonde sympathie pour la mémoire de cet homme de bien qui, par l'affabilité de ses relations autant que par la droiture de son caractère, a laissé parmi tous ses collaborateurs au ministère de si affectueux souvenirs.

Discours de M. Moreau

Voici un extrait du discours prononcé par M. Moreau, ancien député, président honoraire de la Société des Conducteurs des Ponts et Chaussées : Esprit juste et bon, il était rationnel que, par une pente naturelle de son caractère si démocratique, M. Viette se préoccupât du sort des modestes et infatigables collaborateurs, qui, sur toute la surface du pays rendent à la France et à la République des services considérables, appréciés par la population tout entière. Il savait que le temps avait marché, que ces utiles travailleurs, par leurs connaissances scientifiques et professionnelles, n'étaient plus les simples aides de l'origine et qu'alors ils devaient être l'objet de la plus juste et de la plus instante des réformes.

Nul doute que les dispositions de cet homme de bien, aimé de tous, estimé par ses adversaires mêmes, n'ait fait faire un pas décisif à la question de la réorganisation du personnel des Travaux Publics, préparant ainsi à la France, un puissant et fécond instrument de travail.

Mais l'élan est maintenant donné, et les dispositions généreuses de notre ami resteront pour vaincre toutes les résistances et faire triompher les justes revendications de ceux qui n'ont d'autre but, en réclamant leur part équitable de responsabilité et de travail, que de mieux et le plus utilement servir leur pays, de contribuer avec plus de fruit à sa prospérité.

Discours de M. Beauquier

Voici le texte du discours prononcé par M. Beauquier, député du Doubs :

C'est au nom de l'association des journalistes républicains, dont Viette faisait partie, que je viens lui dire ce dernier adieu.

C'est par le journalisme que Viette avait, comme tant d'autres, débuté dans la vie politique. Déjà au quartier latin, étudiant en droit, avec cette belle humeur que nous lui avons connue, doublée encore par l'exubérance de la jeunesse, il avait collaboré à un petit journal satirique qui s'était acquitté bravement au régime impérial.

Un peu plus tard, revenu dans son pays, en Franche-Comté, il participa à la fondation des premiers journaux républicains, qu'il aida de sa bourse et de sa plume. La République de l'Est et la Démocratie Franco-Comtoise, dans leurs débuts, pullulèrent de nombreux articles de lui. Devenu député, il avait créé à Montbéliard, chef-lieu de son arrondissement électoral, un organe politique le Quatorze Juillet, qu'il inspira et qu'il dirigeait de Paris.

Viette a toujours été un militant. Quoi de plus naturel qu'il se soit servi du journal comme arme de combat? De même qu'il avait pris le fusil en 1870 contre les ennemis de la France, il s'arma de sa plume contre les adversaires de la République.

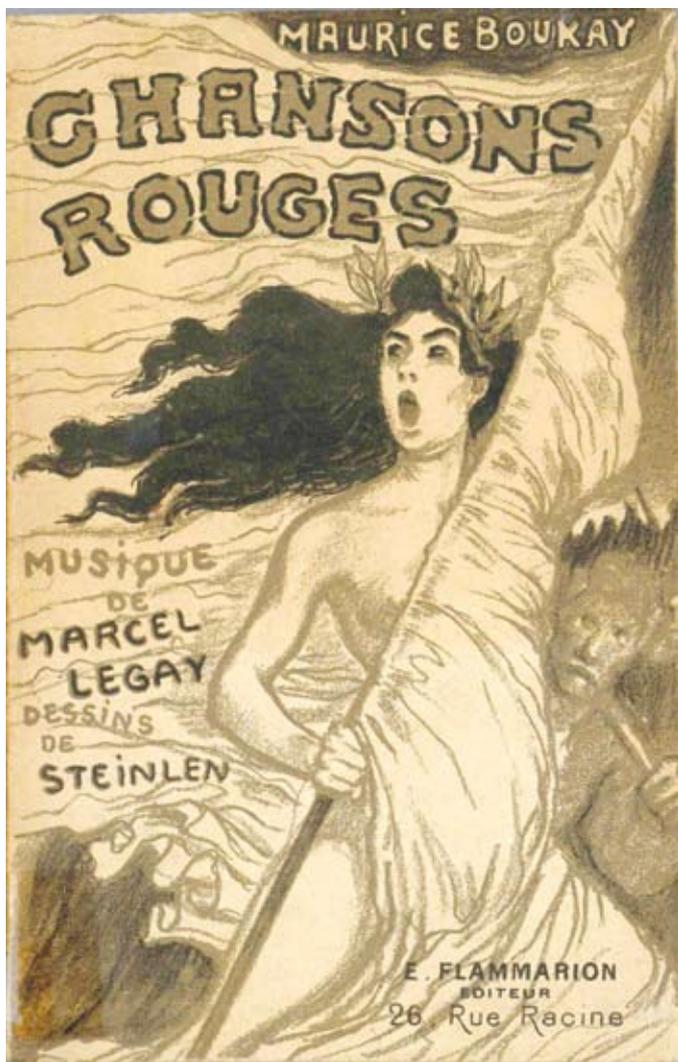
Charles Couyba (1866-1931)



AD Haute-Saône

Charles Couyba naît en 1866 à Dampierre-sur-Salon. Il étudie à Gray puis au lycée Louis-le-Grand à Paris. Licencié ès lettres, droit et sciences naturelles, il obtient l'agrégation et devient professeur au lycée Arago à Paris. Poète et chansonnier, il écrit sous le pseudonyme de Maurice Boukay des chansons, dont Paul Delmet compose la musique. Journaliste, il collabore au *Gil Blas*, à *l'Évènement* et à *la Revue Bleue*. Il est aussi à l'initiative de la parution de la revue idéaliste *Le Cœur* à laquelle La Rochefoucauld et Jules Bois travaillent également. Maire de Dampierre-sur-Salon, il est élu conseiller général de la Haute-Saône en 1895 et député de la circonscription de Gray de 1897 à 1906. Il est aussi l'auteur de plusieurs propositions de lois. Il devient secrétaire à la Chambre des députés de 1903 à 1905, puis sénateur de la Haute-Saône de 1907 à 1920. En 1911, il devient ministre du Commerce et de l'Industrie dans le cabinet de Joseph Caillaux et en 1914 ministre du Travail. Auteur de nombreux ouvrages et directeur de la Société des auteurs et compositeurs de musique, il meurt à Paris le 18 novembre 1931.

Charles Couyba (1866-1931)



Léonel de Moustier (1882-1945)



AD Doubs, 340 W 83

Issu d'une famille de vieille noblesse devenue bonapartiste puis ralliée à la République, Léonel de Moustier a payé de sa vie sa fidélité à ce régime. Le 10 juillet 1940, à peine démobilisé d'une unité combattante dans laquelle il s'était porté volontaire à 57 ans, il est l'un des 80 parlementaires à voter contre la loi constitutionnelle donnant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Par la suite, il témoigne à décharge au procès de Daladier à Riom, puis s'engage dans la Résistance avant d'être arrêté par la Gestapo, incarcéré puis déporté au camp de Neuengamme où il meurt. Ce voltairien, partisan de la cause féministe et directeur du journal *La République de l'Est* avait connu depuis 1910, sous l'étiquette de la droite républicaine, tous les mandats électifs : maire, président du conseil général du Doubs, sénateur et député.

Léonel de Moustier (1882-1945)

Par le Capitaine Doubs
DISCOURS PRONONCÉ AUX OBSÈQUES DU
MARQUIS DE MOUSTIER Le 5 Octobre 1945.

Septembre 1944 : *ici* combien mémorable pour le Département du Doubs. BESANCON, PORTAILIER, BAUME-LES-DAMES *Venaient* d'être libérés. La glorieuse Première Armée Française parvenait d'un bond des rivages de la Méditerranée jusqu'à ce pays, ayant accompli des exploits que nul n'osait espérer tant ils sont extraordinaires, parvenus à la limite de son admirable effort, s'arrêtait pour reprendre haleine. Le front se stabilisait dans ce département. MONTRELIARD et plus loin BELFORT et notre Alsace demeurait aux mains de l'ennemi. De nouveaux sacrifices étaient encore nécessaires. En attendant que l'heure en fut venue, les chefs de l'Armée mettaient au point leur plan. C'est alors, qui ne s'en souvient, que la Franche-Comté fut honorée de la première visite du Général De GAULLE. Le Président du Gouvernement provisoire de la République, accueilli à Besançon, venait saluer notre Armée victorieuse. L'ayant inspectée en maints endroits, ayant conféré avec les Etats-Majors, revenant des lignes au soir d'une longue journée, le Général arrivait en cette demeure.

Le maître de maison, hélas, n'était point là pour l'accueillir. Le château pourtant était *très vibrant* de sa présence. On y sentait si bien ce qu'il aurait éprouvé lui-même en ces jours d'épopée, à la fois la joie de la victoire esquissée et la volonté d'aller jusqu'au bout de la lutte. On revoyait l'effort poursuivi en long de ces quatre années de misère et les résultats

....

- 6 -

"lui ont permis de mener à bien son audacieuse entreprise "en ne perdant qu'un tué et quatre blessés. A ramené avec "lui 9 officiers, 31 sous-officiers, 270 brigadiers et "cavaliers, magnifique exemple de ce que peuvent l'audace " intelligente, l'énergie, le sens de l'honneur."

Son Unité sauvée, le Commandant De MOUSTIER la conduisit à Dunkerque d'où elle passa en Angleterre et revint en France quelques jours plus tard pour y reprendre sa place au feu jusqu'à la cessation des hostilités.

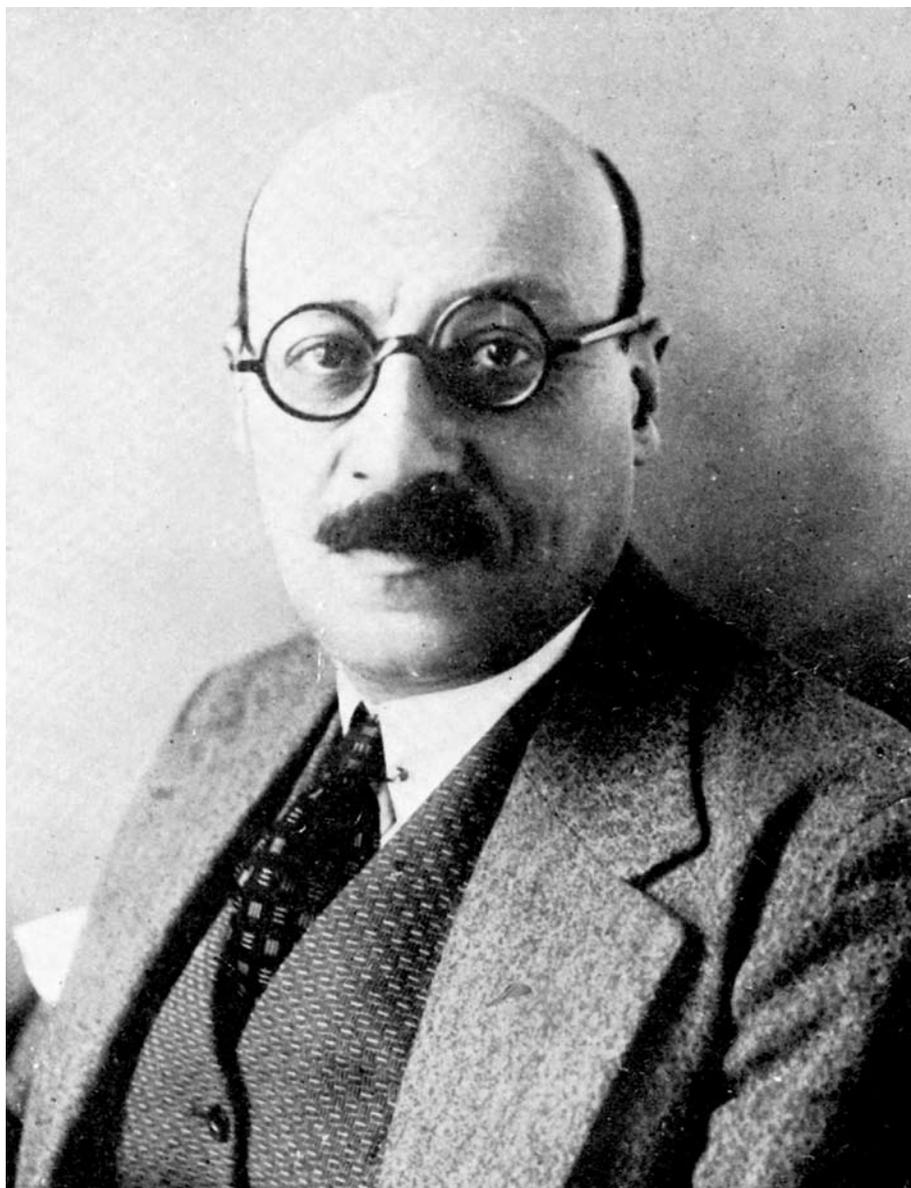
La partie était provisoirement perdue. Ayant tant donné de lui-même, le Marquis de MOUSTIER pouvait rentrer sur ses terres pour attendre d'autres temps. Mais ce soldat ne devait jamais désarmer. Jamais il n'accepta la défaite. Dès Juin 1940 à l'Assemblée Nationale, il protesta avec véhémence contre l'armistice. *A* ce moment où tant d'hommes s'abandonnaient parmi ceux qui avaient la charge de maintenir à la fois la République et l'honneur français, il fut de ceux, trop rares, qui refusèrent les pleins pouvoirs demandés par PETAIN.

Le voici revenu en scène interdite, de nouveau associé étroitement à la vie de notre Franche-Comté; il reprend sa place dans les Assemblées agricoles et à son journal. Certes il n'occupe pas de fonctions officielles dans les organismes institués par Vichy, car ce démocrate pensait en principe que tout pouvoir légitime vient du Peuple, et se refusait à être *abusé* qu'un élu.

Loin pourtant de se désintéresser de la vie

.....

Ludovic-Oscar Frossard (1889-1946)



AD Territoire de Belfort,

Instituteur et journaliste, Ludovic-Oscar Frossard est originaire de Foussemagne dans le Territoire de Belfort. Au début du ^{xx}^e siècle il a des démêlés avec sa hiérarchie qui le révoque quelques temps du fait des craintes que suscite son activité politique et syndicale. Il crée en effet la branche locale de la SFIO, et est un acteur important de la création Parti communiste français lors du congrès de Tours en 1920, qu'il quitte rapidement pour retourner à la SFIO. Il est ensuite élu de Martinique, puis est maire de Ronchamp en Haute-Saône, député de ce département, ministre dans les années 1930, et joue un rôle politique de premier ordre. À l'approche de la Seconde Guerre mondiale il devient anticommuniste ; il est aussi profondément patriote, ce que montre l'insert de journal de 1914, et soutient le maréchal Pétain en 1940 ainsi que la collaboration. Il promeut une nouvelle Europe organisée autour des patries, qui garantirait la paix. Pendant l'occupation ses journaux *Le Mot d'Ordre* ou *La Tribune républicaine* ont une ligne de soutien à Vichy (où L-O. Frossard vit), tout en servant de couverture à l'activité de certains résistants, dont il favorise l'action à partir de 1942. Il est mal vu des occupants qui lui reprochent entre autre son hostilité à la politique antisémite nazie. Il reste une personnalité complexe et controversée jusqu'à la fin de la guerre, puisqu'il subit une enquête lors de l'épuration pour avoir voté les pleins pouvoirs en juillet 1940. Dans un premier temps le mandat d'arrêt contre lui est levé, mais L-O Frossard reste méfiant et se cache ; la Haute Cour de justice continue les poursuites, auxquelles sa mort en février 1946 met fin.

Ludovic-Oscar Frossard (1889-1946)

Contre la Guerre mais Pour la Patrie

Hier, mardi soir, au meeting que, suivant le mot d'ordre de la G. G. T., la Fédération socialiste du Haut-Rhin a organisée à l'Eldorado à Belfort, le citoyen L.-O. Frossard, après avoir rappelé les tristesses et les horreurs d'une conflagration européenne, a déclaré que le prolétariat international n'était pas encore suffisamment organisé pour imposer sa protestation aux volontés des gouvernements, et que par conséquent les socialistes ne pourraient, en cas de déclaration de guerre, que partir à la frontière avec les autres Français pour défendre contre l'envahisseur le pays qui, par quatre révolutions en un siècle, a lutté pour l'émancipation du prolétariat.

GRUPE SOCIALISTE DE BELFORT (S. F. I. O.)

VILLE DE BELFORT

Le Mercredi 23 Octobre 1912, à 8 heures 1/2 du soir
Salle de l'Eldorado, 143, Faubourg des Vosges

➡ GRANDE CONFÉRENCE ➡ PUBLIQUE ET CONTRADICTOIRE

Organisée sous les hospices du Groupe Socialiste,
avec le concours du citoyen **FROSSARD**, qui traitera :

- 1° L'ORGANISATION SYNDICALE DES FONCTIONNAIRES.
- 2° L'ORGANISATION DES JEUNESSES SOCIALISTES.

Tous les citoyens soucieux de la sauvegarde de leurs intérêts et de leur dignité, fonctionnaires, employés, ouvriers intellectuels et manuels, se feront un devoir de venir nombreux affirmer par leur présence leurs sentiments de citoyens libres et d'entière solidarité.

Prolétaires intellectuels et manuels, unissez-vous!

La victoire des uns est celle de tous!

Pour le droit contre l'iniquité!

Tous à l'ELDORADO, le Mercredi 23 Octobre. Entrée libre et gratuite.

LE COMITÉ.



Liste des documents par services d'archives

Archives départementales du Doubs

- Doc 1 : Dépêche télégraphique relatant les événements de février 1848
Doc 5 : Affiche de mars 1848 annonçant la participation des citoyens d'Arc-et-Senans aux futures élections
Doc 10 : gravure de la bénédiction des drapeaux de la garde nationale
Doc 11a : récit de la visite présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte à Besançon
Doc 22 : décision du Conseil d'Etat sur la validité d'élections cantonales
Doc 27 : Brochure de la section régionale des Camelots du roi
Doc 35 : affiche annonçant une réunion d'antifascistes
Doc 41 : Revendication des ouvriers boulangers pour l'application de la loi des 40 heures
Doc 43 : vœu du conseil municipal d'Audincourt à propos de la loi sur le repos hebdomadaire
Doc 46 : rapport de police pour l'anniversaire de la République
Doc 51 : rapport sur la célébration du centenaire du 5 mai 1789
Doc 60 : plan de la façade de la maison commune de Remoray
Doc 64 : inauguration d'une statue de Victor Hugo
Doc 67 : discours du colonel américain Hackett lors des célébrations du 14 juillet 1919
Doc 74 : ordre d'arrestation préventive avant l'anniversaire de la bataille de Valmy
Doc 80 : la conférence d'une société de républicains chrétiens à Besançon
Doc 84 : lettre du préfet à l'archevêque et carte postale au sujet de l'inventaire de la cathédrale de Besançon
Doc 88 : plainte contre la « montre du Christ » de l'entreprise Lip
Doc 93 : Léonel de Moustier

Archives départementales du Jura

- Doc 2 : Proclamation des habitants de Conlièges aux Parisiens
Doc 3 : Affiche annonçant l'adoption de la devise et du drapeau républicains
Doc 11b : affiche annonçant la visite présidentielle de Louis-Napoléon Bonaparte dans le Jura
Doc 14 : bulletins de vote
Doc 17 : diplôme d'élus au conseil municipal
Doc 29a, b, c : Tracts des Camelots du roi et de l'Action Française
Doc 33 : affiche anarchiste à Saint-Claude
Doc 37 a : carte postale de l'école de Macornay
Doc 37b : recensement des élèves à scolariser à Macornay
Doc 40 : supplément illustré du journal La petite France de l'Est
Doc 60 : Buste de Marianne à Chatelneuf

- Doc 65 : buste de Marianne sur une fontaine publique à Poligny
Doc 70 : surveillance des opposants républicains sous le Second Empire
Doc 83 : photographies prise lors de la querelle des inventaires
Doc 90 : Jules Grévy

Archives départementales de Haute-Saône

- Doc 6 : affiche pour les élections législatives
Doc 8 : liste de surveillance policière
Doc 13 : cartes d'électeurs
Doc 23 : affiche d'un candidat aux élections cantonales
Doc 26 : Portrait du duc d'Orléans
Doc 28 : rapport de police sur les dégradations et message royalistes
Doc 31 : apport du préfet de Haute-Saône sur l'interdiction de la vente des portraits du Prince Impérial
Doc 32 : Le père Peinard, la presse anarchiste contre la République
Doc 34 : Affiche anti-cartelliste
Doc 44a : télégramme annonçant la signature des accords de Matignon
Doc 44b, c et d : photographies illustrant les congés payés
Doc 49 : médailles de l'Assemblée nationale
Doc 50 : listes de surveillance des facteurs
Doc 52 a et b : affiche et photographie de la visite officielle du Président de la République
Doc 53 : portrait du président de la république
Doc 59 : liste du mobilier envoyé à la mairie d'Arc-les-Gray
Doc 62 : demande d'un buste de Marianne par la municipalité de Cintrey
Doc 69 a et b : l'enlèvement de la Marianne de Jussey
Doc 71 : message codé hostile à l'Empire et son décryptage
Doc 73 : tract de la résistance
Doc 85 : documents de création de l'association culturelle israélite de Lure
Doc 87 : documents sur « l'affaire » de Gouhenans
Doc 92 : Charles Couyba

Archives départementales du Territoire de Belfort

- Doc 12 : lettre de demande de réparation d'une veuve de victime du coup d'Etat de 1851
Doc 18b : affiche électorale du docteur Fréry
Doc 25 : annonce d'une conférence sur le vote des femmes dans le journal La frontière
Doc 30 : Rapport de police au sujet de propagande monarchiste
Doc 38 : Esquisse de matériel scolaire pour l'école de Florimont



Doc 39 : notice sur les absences scolaires et constat d'absence
Doc 45 : lettre d'une employée au sujet des congés payés
Doc 56 a et b : plan et photographie de la place de la République à Belfort
Doc 57 : un 14 juillet à Belfort
Doc 72 : lettre de la gendarmerie impériale au sous-préfet de Belfort
Doc 6 : prière pour la rentrée des Chambres
Doc 86 : extrait du registre de délibération du conseil municipal de Chauv
Doc 94 : Ludovic-Oscar Frossard

Archives municipales de Belfort

Doc 7 : résultats de l'élection du Président de la République
Doc 20 : Affiche anarchiste pour les législatives
Doc 21 : Une du journal Le fouet
Doc 47 : déclaration des députés d'extrême gauche contre l'annexion de l'Alsace-lorraine
Doc 48 : petit catéchisme électoral
Doc 58 : souscription pour la plantation d'un arbre de la Liberté
Doc 75 : journal clandestin Croix de Lorraine
Doc 81 : article du journal La Frontière
Doc 89 article du journal La croix de Belfort à la veille des élections municipales

Archives municipales de Dole

Doc 55 : affiche pour le centenaire de la République

Archives municipales de Montbéliard

Doc 9 : révocation de l'agent de police
Doc 24 : Circulaire aux maires sur les opérations électorales
Doc 63 : Maquette de la statue du monument aux morts de la guerre de 1870

Doc 68 : courrier de la municipalité de Montbéliard au préfet au sujet de l'abattage des arbres de la Liberté
Doc 77 : subvention aux cultes dans le budget municipal
Doc 91 : Jules Viette

Archives municipales de Pontarlier

Doc 4 : Délibération du Conseil municipal au lendemain de la proclamation de la République
Doc 15 : décret de nomination du maire et des adjoints
Doc 16 : article sur l'élection du maire par les conseils municipaux
Doc 36 : Pétition contre les congrégations religieuses au conseil municipal de Pontarlier
Doc 42 : Délibération du conseil municipal à propos de la loi sur le repos hebdomadaire
Doc 82 ; photographie et article du Courrier de la Montagne relatant les incidents lors de l'inventaire à Doubs

Archives municipales de Saint Claude

Doc 18a : demande d'emplacement d'affichage
Doc 19 : tracts du candidat aux législatives Paul Vuillard
Doc 54 a, b et c : invitation, programme et diplôme pour le banquet des maires lors de l'exposition universelle de 1900
Doc 66 : le monument du centenaire de la Révolution à Saint-Claude
Doc 78 : lettre de l'évêque au maire de Saint-Claude au sujet d'incidents lors du carnaval

Archives diocésaine de Besançon

Doc 79 : lettre du président du Conseil à l'archevêque de Besançon

Archives départementales du Doubs

Notices : François-Xavier Laithier (professeur en charge du service éducatif)

Numérisation : Gérard Antoni

Archives départementales du Jura

Notices et numérisation : Isabelle Bluet et Emmanuel Pauly (professeur en charge du service éducatif)

Archives départementales de Haute-Saône

Notices : Didier Roux (professeur en charge du service éducatif) et Georges Rech (directeur des Archives départementales)

Numérisation : Didier Roux et François Georges

Archives départementales du Territoire de Belfort

Notices : Emmanuel Divo (professeur en charge du service éducatif)

Numérisation : Olivier Billot

Archives municipales de Belfort

Notices et numérisation : Fanny Girardot (directrice des Archives municipales)

Archives municipales de Dole

Notices : Sylviane Sauge (responsable des Archives municipales)

Numérisation : Henri Bertrand

Archives municipales de Montbéliard

Notices et numérisation : Mathieu Kalyntschuk (professeur en charge du service éducatif) et Flora Beaumann (directrice des Archives municipales)

Archives municipales de Pontarlier

Notices : Annie Brischoux (directrice des Archives municipales)

Numérisation : Émilie Michel

Archives municipales de Saint-Claude

Notices et numérisation : Véronique Blanchet-Rossi (directrice des Archives municipales)

Archives diocésaines de Besançon

Notices et numérisation : Manuel Tramaux (responsable des archives)

Coordination de l'ouvrage

Emmanuel Divo, Jean-Christophe Tamborini (directeur adjoint des Archives départementales du Territoire de Belfort)

Conception graphique

Élisabeth Fuhrer, atelier Gaïa, Montbéliard

Ce recueil de documents sur le régime républicain en Franche-Comté a été réalisé par les différents centres d'archives de l'académie de Besançon. Il est destiné aux élèves et enseignants, ou encore à tout amateur d'histoire, et vise aussi à développer le contact avec les sources originales de l'histoire locale.

